

Réunion annuelle conjointe Ville-CPAS

Séance du 22 octobre 2019

La séance est ouverte à 18h15

Présidence:

Mme A. Oger

Bourgmestre:

M. M. Prévot

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Deborsu (à partir du point 2), P. Grandchamps, S. Scailquin,
Ch. Mouget

MM. T. Auspert (jusqu'au point 4), L. Gennart; B. Sohier

Président du CPAS:

M. Ph. Noël

Conseillères et Conseillers communaux:

Mme D. Klein, Cheffe de groupe (cdH)

Mmes C. Bazelaire, C. Crèvecoeur, V. Delvaux (à partir du point 2 et jusqu'au point 4),
G. Plennevaux, A-M Salembier

MM. C. Capelle (jusqu'au point 4), D. Fiévet, V. Maillen, F. Mencaccini

Mme A. Hubinon, Cheffe de groupe (ECOLO)

Mmes I. Dulière, C. Halut, R. Marchal, C. Quintero Pacanchique

M. A. Gavroy (jusqu'au point 3)

Mme C. Absil, Cheffe de groupe (MR)

M. B. Guillitte

Mme E. Tillieux (à partir du point 2), Cheffe de groupe (PS)

Mmes M. Chenoy, C. Collard, N. Kumanova-Gashi;

MM. F. Martin, C. Pirot (jusqu'au point 3), J. Damiot, K. Tory, F. Seumois (à partir du point
2)

Mme F. Kinet (jusqu'au point 3)

MM. L. Demarteau (jusqu'au point 5), P-Y Dupuis, , B. Ducoffre (jusqu'au point 3)
(DéFI)

M. T. Warmoes, Chef de groupe (PTB)

Conseillères et Conseillers de l'Action Sociale:

Mmes C. Casseau, F. Collard; MM. E. Loriaux, P. Piron (cdH)

Mme G. Bauvin (ECOLO)

Mme A. Vanbrabant; M. D. Delecaut (MR)

Mmes M. Ben Brahim, C. Geudvert; M. O. Gravy (PS)

M. J. Lemoine (DéFI)

M. T. Sneessens (PTB)

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale

M. B. Falise, Directeur général adjoint

M. A. Sorée, Directeur général du CPAS

ORDRE DU JOUR

<i>Présences</i>	1
1. <i>Synergies Ville-CPAS (présentation par M. P. Noël, Président du CPAS en charge de la Cohésion sociale, du Logement et de l'Egalité des chances)</i>	5
2. <i>"Le Profil local de santé de la Ville de Namur" (présentation par Mme A. Balfroid, Province de Namur, Service de la planification, de l'observation et du développement territorial)</i>	11
3. <i>Politique du Logement (présentation par M. P. Noël, Président du CPAS en charge de la Cohésion sociale, du Logement et de l'Egalité des chances ainsi que par les représentants des sociétés de logements sociaux, du fonds du logement, de GLN et de la régie foncière) .</i>	30
4. <i>La Politique sociale à Namur (présentation par M. P. Noël, Président du CPAS en charge de la Cohésion sociale, du Logement et de l'Egalité des chances)</i>	66
5. <i>Présentation du Conseil communal consultatif des Aînés de Namur (présentation par les membres du CCCA)</i>	79

Séance publique

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée :

A tous et à toutes, bienvenue pour ce Conseil communal particulier puisque c'est un Conseil communal conjoint avec les mandataires du CPAS et les mandataires de la Ville. C'est un Conseil communal important puisqu'on va pouvoir aborder en quelques heures quelques grosses problématiques liées au social et à tous les défis qui y sont liés. Alors je voudrais d'abord, souhaiter particulièrement la bienvenue aux mandataires du CPAS. C'est un mandat qui demande un engagement fort, qui demande beaucoup de travail dans l'ombre mais j'en sais quelque chose c'est aussi un très très beau mandat qui permet de se familiariser avec toutes les réalités de notre Ville et qui permet aussi de mettre concrètement une petite pierre pour essayer d'aider les gens qui en ont le plus besoin.

Donc bien venue à vous ce soir dans cette salle du Conseil.

Je voudrais aussi remercier tous les membres des services qu'ils appartiennent à la Ville ou au CPAS qui s'occupent des politiques sociales.

Nous sommes tous ici, je crois, conscients que leur travail n'est pas facile tous les jours mais nous savons aussi qu'ils ont toujours envie d'avancer et d'innover pour aller toujours un petit peu plus loin pour tenter de résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés.

Donc, nous avons devant nous une soirée qui va être très riche. Beaucoup d'intervenants pour aborder, je l'ai dit, des problématiques très importantes.

Avant vraiment d'entrer dans le vif du sujet, je me dois d'excuser Anne Vanbrabant qui est mandataire au CPAS et Patrick Maillieux, Conseiller communal. Je ne sais pas s'il y aura d'autres personnes qui seront absentes.

Mme Charlotte Deborsu arrivera en retard.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Je dois excuser les arrivées tardives de: Eliane Tilleux et de François Seumois.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée :

Je vous remercie M. Martin.

Rien d'autre? Oui Mme Klein?

Mme D. Klein, Cheffe de groupe cdH:

Véronique Delvaux arrivera aussi avec un peu de retard.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée :

Bien.

Oui, vous devez vraiment levé très fort le bras pour que je vous voie Monsieur Sneessens, je vous en prie. Allumer votre micro.

M. T. Sneessens, Conseiller de l'Action sociale PTB:

Je dois excuser le retard de M. T. Warmoes.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci beaucoup.

Donc nous allons commencer par un exposé sur les synergies Ville/CPAS qui va vous être présenté par Monsieur Philippe Noël, qui est Président du CPAS mais aussi en charge de la Cohésion sociale du Logement et de l'égalité des chances. Vous avez la parole Monsieur Noël.

1. Synergies Ville-CPAS (présentation par M. P. Noël, Président du CPAS en charge de la Cohésion sociale, du Logement et de l'Égalité des chances)

M. P. Noël, Président du CPAS en charge de la Cohésion sociale, du Logement et de l'Égalité des chances:

Merci Madame la Présidente.

Je ne peux que vous remercier pour votre mot introductif pour cette séance qui sera riche et dense en échanges sur les thématiques sociales qui nous occupent au quotidien.

Le premier point relatif donc à ce rapport de synergies a été longuement présenté lors de la Commission préalable. Je vais juste me permettre de faire deux, trois mots d'introduction avant de laisser la parole à l'assemblée.

Rappelez simplement que ce rapport de synergies se replace par rapport aux décrets que l'on a appelé les décrets synergies qui ont été adaptés l'année dernière et qui visent dans l'établissement de ces rapports par le travail conjoint Direction générale de la Ville et du CPAS qui doivent faire ce travail annuellement et viser spécifiquement les exercices synergies existantes mais également celles à développer.

Alors le canevas spécifique dans lequel s'est inscrit ce document fait l'objet d'une proposition qui a été faite par le Gouvernement wallon donc c'est là-dessus que s'oriente ce rapport avec une distinction qui a été précisée dans le document entre les synergies, qui apportent un élément contributif positif à une démarche qui aurait pu être individualisée par rapport aux collaborations qui visent la bonne entente et la bonne collaboration. Donc forcément entre les deux institutions.

Les trois axes principaux de ces synergies existantes qui ont été proposés dans le rapport sont relatifs à l'exploitation des services offerts afin d'apporter des réponses plus appropriées et c'est principalement le CPAS qui en bénéficie des services communaux; par exemple dans le cadre des déménagements sociaux dans le cadre de transport en cars pour différentes organisations mais également par rapport notamment aux conseils juridiques relatifs au droit du logement.

Et puis, il y a deux autres axes de travail à travers les groupes de travaux et des rencontres collaboration qui visent à coordonner les actions autour de situations précises. On parle notamment du Groupe Liaison Logement qui travaille sur la thématique du logement sur des cas bien particuliers où se retrouvent toute une série d'intervenants dont des personnes travaillant pour la Ville et pour le CPAS. On a le même groupe pour ce que l'on appelle la liaison voisinage qui est relative plus aux conflits interpersonnels de toutes natures et on a effectivement aussi une collaboration avec deux agents que l'on appelle Proxidem qui s'occupent de la santé notamment à travers la maladie d'Alzheimer.

Et puis, on a un troisième axe qui quantifie des réflexions qui sont beaucoup plus stratégiques sur des actions qui sont menées et dont la poursuite s'effectue avec les besoins notamment du terrain. On a notamment, et de manière maintenant beaucoup plus intensive, les rencontres entre les Comités de direction. Le projet Housing First, c'est un projet qui entre autre voit la collaboration intensive entre les Villes et le CPAS tout comme ce qui est relatif au Plan hiver ou au Plan grande chaleur.

Dans les synergies qui sont programmées, elles sont reprises ici de manière ciblées sur deux, trois éléments, je pourrais probablement citer un travail collaboratif sur l'évolution du télétravail au sein des services communaux puisque le CPAS a une petite longueur pour la mise en œuvre donc je pense que la collaboration entre les deux est fructueuse sur le sujet.

L'accueil extrascolaire, c'est un projet qui est entamé et qui doit se poursuivre aussi pour à la fois veiller à l'encadrement extrascolaire mais également permettre l'insertion professionnelle de toute une série de personnes qui émergent du CPAS et Été solidaire font partie typiquement des synergies que l'on peut envisager aussi de manière plus intensive dès l'année prochaine.

Et le dernier axe dans lequel se retrouve ce rapport fait état des marchés publics. A la fois, les marchés publics qui ont été attribués par la commune mais qui dans la réflexion pourraient être réfléchis en termes de synergies avec le CPAS. De la même manière les marchés qui ont été

attribués par le CPAS mais qui pourraient faire l'objet d'une concrétisation au niveau des synergies Ville/CPAS et ceux qui ont été réellement attribués en commun lors de l'année 2018.

Voilà Madame la Présidente comme brève introduction au débat sur ce point.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée :

Merci Monsieur Noël.

Je ne sais qui désire prendre la parole? Madame A. Hubinon? Je vous propose de commercer.

Mme A. Hubinon, Cheffe de groupe Ecolo:

Je n'ai pas beaucoup de concurrents ce soir, je me lance!

Merci Madame la Présidente.

Alors, si il y a bien un mot qui pour nous, pour moi symbolise l'évolution actuelle de la politique sociale de la Ville et du CPAS, c'est bien celui par lequel Monsieur le Président a démarré son introduction, le mot de synergie.

Alors, je ne sais pas si vous connaissez ce mot. Mais synergie, ce n'est ni de la coopération, ni de la collaboration, ce n'est pas du partenariat non plus. La synergie, c'est un phénomène qui conduit à créer un effet global, un effet tout à fait distinct de tout ce qui aurait pu se produire si les partenaires avaient agi isolément. Il y a donc l'idée d'une coopération créative et ça, ça nous parle. C'est donc un choix fort de la majorité que d'avoir lié les mandats d'Echevin de la Cohésion sociale, du Logement et de Présidence du CPAS. Il était devenu essentiel, en effet, d'apporter une vision globale par rapport à la politique sociale à mener sur notre territoire et c'est, cela pourrait difficilement se faire sans lier ses responsabilités.

Le rapport qui a été évoqué par Monsieur le Président, a pointé de nombreuses synergies existantes mais ce que je retiens le plus, c'est la question de toutes les synergies programmées.

De nombreux projets et collaborations sont en cours de développement et ces synergies ne sont pas seulement un état de fait c'est également une ambition, que ce soit au niveau institutionnel ou dans le travail social de terrain comme par exemple vous en avez parlé, le projet Housing First.

Mais ce mot synergie, c'est aussi un nouvel état d'esprit que l'on ressent dans les différents éléments des plans stratégiques déposés jusqu'ici.

Que ce soit au niveau du logement, du travail autour de la santé mentale et de la précarité ou encore de l'insertion sociale par exemple, on sent réellement l'ambition de travailler plus et mieux ensemble. C'est le cas pour la Ville et le CPAS, par exemple en ce qui concerne le projet de permanences décentralisées dans les quartiers présenté dans le plan de Cohésion sociale mais également pour l'ensemble des acteurs de terrain par exemple, dans le cadre du travail autour de même mémorandum sur la fin du sans-abrisme porté par le relais social urbain namurois. Les synergies ne sont donc pas nouvelles mais on a le sentiment qu'elles passent réellement à une vitesse supérieure.

J'insiste également sur le fait qu'elles ne sont pas seulement le feu de la politique du Président du CPAS, même si nous soulignons les efforts qu'il consent, mais possède une dynamique collective. Cependant, on sent que ça avance au niveau de l'axe CPAS/Ville et c'est un beau moteur positif pour l'ensemble du secteur.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Hubinon.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il la parole? Monsieur Martin.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Merci Madame la Présidente.

Je voulais tout d'abord remercier pour le rapport qui nous a été remis. On revient de loin, je me rappelle qu'il y a quelques années d'ici ou même quelques mois on se retrouvait avec une seule feuille non pas recto verso mais qui essayait de nous dire qu'il y avait des synergies à la Ville, chose dont on n'a jamais douté mais qui était très succincte donc décret passant par là et le

tableau passant par là sans doute que ça a remis de l'ordre et forcer les uns et les autres à écrire ce que l'on faisait.

Donc, je pense que c'est une étape importante qui nous est présentée ici avec en effet une vision qui est une vision claire, ordonnée sur la manière de voir les synergies entre la Ville et le CPAS, et on ne peut que s'en réjouir, j'en envie de dire, avec précaution. C'est notre rôle d'être attentifs à ce qui se mettra en œuvre, parce que je pense que les écrits bien mais les actions c'est mieux et donc, nous verrons comment tout ça sera mis en œuvre avec une particularité, c'est qu'il y a des projets qui sont courts et des projets futurs et on pourra attendre beaucoup de choses sur les projets futurs. Moi, ce qui me passionne c'est de voir quand effet, qu'il y a une volonté notamment sur le Housing First, notamment sur l'extrascolaire, notamment sur l'abri de nuit de travailler davantage en synergie c'est le cas de le dire.

Je pense en effet que des politiques comme celles-là, travailler chacun dans son coin, et on l'a dit et redit, c'était plutôt quelque chose qui était négatif dans la mesure où il y avait là sans doute des forces qui étaient opposées plutôt que des forces qui étaient convergentes.

Nous l'avions dit, nous l'avons écrit dans le programme mais nous vous l'avons répété à chaque fois, avoir à la fois un Président de CPAS qui campe la fonction d'Echevin de la Cohésion sociale était pour nous essentiel et sans doute qu'on le voit d'ailleurs aujourd'hui. Avoir un contrôle ou en tout cas un regard attentif tant sur une politique menée par la Ville que la politique d'action sociale du CPAS est sage et semble bienveillant pour les politiques sociales de la Ville et je pense en effet que nous nous sommes réjouis au lendemain des élections de voir que cette attention avait été en effet concrétisée et c'est quelque chose que l'on a réclamé de tous nos vœux.

Je pense en effet, qu'ici, nous avons les ingrédients sans doute qui permettront plus de collaboration que par le passé naturellement puisque les politiques seront davantage convergentes. Donc j'en viens aux thématiques en tant que telles. Je parlais toute à l'heure d'extrascolaire, on voit en effet il y a une gradation. On parle d'abord de mettre une série de choses au niveau des écoles, encadrement différencié dans un premier temps mais notre vœu et vous le savez, je pense qu'on parlera des chiffres tout à l'heure mais les chiffres plaideront sans doute notre cause sur les difficultés de beaucoup de familles de pouvoir juste bénéficier de cet accueil extrascolaire précieux.

Je pense qu'il faudra très vite trouver des budgets et là, je fais un clin d'œil au Bourgmestre à côté de vous, qui nous a promis d'ailleurs et qu'il l'a fait lors du dernier Conseil, pas plus tard que le dernier Conseil, de pouvoir donner un coup d'accélérateur à toutes ces politiques qui font du bien et même si elles paraissent parfois faibles dans un ménage, on sait que lorsqu'il faut donner les trois ou quatre euros à la fin du mois c'est parfois quelque chose qui peut apporter vraiment, j'ai envie de dire un ballon d'oxygène.

Et surtout l'accueil extrascolaire comme il est pensé avec une réelle pédagogie peut apporter un véritable plus et notre vœu, c'est bien sûr qu'il puisse à un moment donné être propagé sur l'ensemble des écoles pour l'ensemble des enfants et d'abord, en priorité, à celles et ceux qui, dont vous connaissez ont des difficultés, et des familles en difficulté.

Sur l'abri de nuit, naturellement on l'a vu, certaines actions par le passé n'ont pas toujours été réussies, sans doute parce qu'elles n'étaient pas trop convergentes. On a aussi beaucoup d'attente par rapport à ça tout le Housing First naturellement que vous appelez de vœux et dont on parlera sans doute plus longuement tout à l'heure. Et donc notre volonté bien sûr est d'aller aussi dans l'analyse de celle-ci pour voir comment elles seront développées ou proposées par vos soins.

Dans, un petit regret sans doute, je pense que comme il est dit d'ailleurs dans le guide pratique qui nous a été fourni par, je pense que c'est la fédération du CPAS qui a fait le guide sur les synergies si je ne m'abuse, il y avait là une place importante, et redire la place importante du CPAS pour bien sûr toutes les politiques sociales. On retrouve dans le PST de la Ville, des points importants de la politique sociale, on parlait de l'abri de nuit tout à l'heure, un exemple, et je n'ai pas besoin de citer toutes les politiques d'ailleurs du CPAS dans votre propre PST ce qui est naturellement logique.

J'aurais souhaité peut-être que la Ville et le CPAS se mettent ensemble autour de, ce que l'on pourrait parler, d'un plan transversal de lutte contre la pauvreté qui permettrait de voir davantage quelles sont les complicités, quelles sont les convergences sur les objectifs stratégiques qui seront fermés d'un côté dans le plan stratégique de la Ville et dans l'autre dans le plan stratégique du CPAS. Sans doute que les plans stratégiques perçus d'un côté et de l'autre sont encore aujourd'hui sans doute un obstacle à d'avantage d'écriture à quatre mains vers un plan stratégique commun.

Je sais que pas mal de communes ont d'ailleurs écrit des plans stratégiques communs, ce qui en soit pourrait être bénéfique dans le futur d'autant que votre casquette, Monsieur le Président et Monsieur le membre du Collège en charge de la Cohésion sociale permettrait davantage. J'ai envie de dire que, on pourrait écrire quelques lignes de cette nature-là qui pourrait en tout cas nous aider à voir plus clair sur les actions qui pourraient lutter contre la pauvreté et je rejoins notre intervention avec ma collègue lors du dernier Conseil communal sur l'attention sur la pauvreté infantile.

Et donc, je pense que l'on ne peut pas uniquement du CPAS qu'il soit le bras armé, on doit aussi attendre de la part de la Ville, qui a aussi des compétences et qui l'a bien noté dans sa déclaration de politique communale un soutien important par exemple sur cette thématique-là et donc, globalement, il faudrait pouvoir avoir quelque chose de transversal sur une Ville comme la nôtre, je pense en effet qu'il serait plus primordial de s'y attarder.

Voilà en quelques mots, ce que l'on souhaitait partager avec vous et puis si vous me le permettez, sans rentrer dans le détail, juste l'évènement qui a bien sûr alerté ce week-end, et qui appelle vraiment une attention particulière sur les synergies avec toutes les institutions et avec toutes les organisations au-delà naturellement du CPAS au-delà de la Ville.

Je pense que tous les acteurs doivent à un moment donné pouvoir se parler quand il y a des difficultés sociales, quand il y a des détresses sociales, que tous les services qui sont attachés de près ou de loin à la Ville doivent pouvoir avoir le réflexe d'adresser un message ou en tout cas, d'alerter les services de premières lignes pour que les choses puissent automatiquement être embrayées.

J'ai lu avec attention le fait que vous aviez repris la main sur cette situation particulièrement alarmante et donc voilà. Je pense que c'est un petit couac qui montre que les synergies quand elles sont écrites c'est bien, mais quand elles sont vécues c'est mieux. Il reste encore du travail derrière tout ça.

Voilà Madame la Président ce que je souhaitais partager.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Martin.

Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer?

Monsieur Warmoes peut-être qui vient d'arriver mais vous connaissez bien le rapport donc je suis sûre que vous avez préparé quelque chose.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTP:

Oui mais assez brièvement et je m'excuse mais je ne sais pas si une introduction a été donnée, je ne sais pas exactement tout ce que Monsieur Martin a dit, donc c'est peut-être des répétitions.

Mais juste quelques remarques, c'est le premier exercice du genre pour nous.

Concernant la mise à disposition des articles 60 à la Ville ce n'est pas très clair. Ils font juste un passage là ou est-ce qu'ils sont quand même engagés, on va dire de manière plus systématique, plus structurelle? Je vois que l'on parle de développer un projet extrascolaire, enfin un projet dans le cadre de l'accueil extrascolaire via des articles 60 et d'organiser aussi une formation dans ce but. Je pense que oui pourquoi pas mais est-ce que ce ne serait pas alors généralisé aussi dans d'autres domaines? C'est une première question.

Deuxièmement, concernant la permanence expulsion, je trouve que c'est quand même assez pauvre. Si j'ai bien compris, c'est au CPAS de gérer les cas des personnes qui sont

malheureusement expulsées de leur logement et qu'alors, je cite, la Ville ne donne que rarement des renseignements de base sans suivi de fond. Et la question est de savoir s'il n'y a plus de synergies qui pourraient être trouvées entre la Ville et le CPAS à ce niveau-là. Je pense que, Monsieur l'Echevin de la Cohésion sociale, vous avez à un moment donné parlé, je pense, d'étudier la question de l'occupation précaire. Est-ce qu'il n'y a pas des synergies à trouver là, par exemple avec la Régie foncière?

La question est aussi de savoir, si on peut naturellement trouver des solutions correctes pour ces expulsions plutôt que les gens naturellement se retrouvent à l'abri de nuit mais que l'on puisse trouver un logement pérenne et avoir peut-être aussi plus de logements de transit en général sur le territoire de notre Ville.

C'est peut-être une question un peu, annexe au sujet de ce soir, ça concerne les marchés publics en commun qui sont naturellement une bonne initiative, si ça permet de faire des économies c'est bien entendu double bénéfique aussi bien pour le CPAS que pour la Ville. En fait, donc par rapport aux marchés publics qui sont passés en 2018, au niveau informatique, je pose juste la question, on opte toujours à la Ville, si j'ai bien compris, pour des systèmes, on va dire des solutions de propriétaires. Pourquoi ne pas opter pour l'open source qui permet aussi de faire des économies et qui est quand même, qui permet de moins enrichir certains mais en tout cas qui serait plus positif.

Voilà c'est quelques questions que j'avais, je pense que notre Conseiller CPAS a peut-être aussi préparé quelque chose sur le logement.

Je ne sais pas comment ça se passe exactement, puisqu'ils sont présents au niveau des temps de parole.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Ceci était donc les questions sur le rapport entre les synergies. Y a-t-il encore d'autres personnes qui veulent s'exprimer ou puis-je passer la parole à Monsieur Noël pour des réponses ou des précisions?

C'est ce que je vais faire. Monsieur Noël, vous pouvez reprendre la parole.

M. P. Noël, Président du CPAS en charge de la Cohésion sociale, du Logement et de l'Egalités des chances:

Merci Madame la Présidente.

Je vais peut-être partir des dernières interventions et remonter progressivement.

Par rapport aux réflexions sur l'open source, sincèrement, je ne suis pas à même de pouvoir poser un jugement. Je connais effectivement bien les enjeux qui sont liés notamment au niveau financier tel que vous l'évoquez. J'imagine que derrière cela, il y a toute une série d'autres complexités techniques qui doivent se présenter et donc, à ce stade en tout cas, à titre personnel, je ne sais pas donner d'informations supplémentaires.

En ce qui concerne les permanences expulsions, où vous évoquez plus de synergies, ça fait partie des sujets sur lesquels nous discutons donc nous avons périodiquement des réunions entre responsables Ville et CPAS sur toutes les activités sociales de manière générale. Et on sait que par rapport aux expulsions qui ne cessent d'augmenter que nous devons continuer à trouver des solutions. Il faut savoir quand même que le travail se fait aussi de manière anticipative. Je pense que le rapport n'était pas assez complet par rapport à ça mais ne le permettait pas.

Mais dès l'instant où un avis d'expulsion, une décision d'expulsion est prise, le CPAS en étant informé peut travailler à essayer de réserver ou trouver une solution à l'amiable ce qui arrive quand même régulièrement. Mais ça, je pourrais vous fournir les statistiques par rapport à ça donc il y a quand même une volonté de travail. Travail de manière anticipative de manière à concilier les choses qui pourraient sembler inconciliables.

Mais en tout cas, et vous l'avez très justement pointé, les solutions en termes d'expulsion ne peuvent se faire que si derrière on a des solutions à proposer lorsque les actes sont réellement posés et donc ça passe par la dynamique de logement qui permet de pouvoir accompagner les personnes. Que ce soit dans des logements d'urgence ou des logements de transit et comme

vous l'avez très justement relevé, je l'avais déjà évoqué précédemment, nous sommes en train de finaliser un travail concernant des baux d'occupation précaire qui peuvent se faire avec des partenaires telle que la Régie foncière mais je pense bien plus largement que ça, on est en relation avec des promoteurs immobiliers qui dans l'intervalle entre une situation existante et un projet peuvent avoir des surfaces qui peuvent être mises à disposition.

Des agences immobilières, des notaires dans les cadres de succession savent pertinemment qu'il y a une période de latence qui permettrait peut-être de gérer toute une série de problème qu'ils ont eux-mêmes, c'est à dire de laisser un bien vide, ne les arrangent probablement pas non plus. Donc, il y a moyen pour autant que l'on trouve le véhicule juridique approprié de rencontrer à la fois des problématiques d'expulsion ou des problématiques d'urgence qui ne sont pas forcément des problématiques d'expulsion et ce travail sur le bail d'occupation précaire. Il faut savoir que, le Conseil de la semaine dernière coïncidait exactement avec un colloque spécifique sur le bail à occupation précaire, donc malheureusement, je n'ai pas su mis rendre mais enfin on a pris les contacts utiles pour pouvoir finaliser les choses parce que c'est probablement une des solutions les plus rapides et les plus efficaces et les moins onéreuses pour trouver des solutions à des problématiques telles que notamment les problématiques des solutions.

En ce qui concerne les contrats pour les personnes sous contrat article 60, vous avez pointé l'accueil extrascolaire tant vous que Monsieur Martin et Madame Hubinon. Il faut savoir que c'est une des meilleures marches spécifiques par rapport à l'extrascolaire mais que par ailleurs énormément de services communaux font appel à une insertion professionnelle à travers des personnes sous contrat article 60. Je n'ai pas pris le chiffre avec moi, mais c'est en constante évolution, on doit est de l'ordre de 120 contrats en permanence de personnes sous article 60 mis à disposition au sein de la Ville et les demandes ne cessent d'augmenter avec un travail fort d'accompagnement de la part du CPAS pour que cela soit vraiment un travail d'insertion et donc d'accompagnement avec l'intime espoir qu'une partie de ces personnes puissent trouver accès à un emploi plus pérenne au terme de cette, je dirais, partie de parcours. Et certains services jouent vraiment très bien ce rôle-là, c'est-à-dire au terme de cette durée d'article 60 proposent des contrats. Je voudrais clairement citer notamment le Département des Espaces verts et le département Propreté publique qui régulièrement proposent des contrats au terme des prestations dans le cadre d'article 60.

Alors je ne vais pas revenir sur le Conseil de la fois dernière Monsieur Martin, concernant la pauvreté infantine donc je réitère le fait que comme vous l'avez suggéré, Madame Halut et vous-même de travailler à un groupe conjoint donc on n'a pas encore eu le temps en une semaine je vous avoue de mettre cela en place. Mais c'est belle et bien l'intention de travailler là-dessus et ça ne transparait peut-être pas mais le travail qui a été fait de relecture des PST respectifs Ville et CPAS c'est de les faire coïncider et de trouver la cohérence entre les deux puisque forcément il y a des plumes différentes qui se sont exprimées dans l'un et dans l'autre et a été un travail assez intensif qui sera concrétisé par l'adoption du Plan Stratégique Transversal par le CPAS après-demain puisque notre Conseil a lieu jeudi et donc cela se concrétisera mais j'entends votre souhait d'avoir un Plan transversal de lutte contre la pauvreté. C'est quelque chose que j'entends, que je peux tout à fait comprendre et espère que la Région Wallonne sera aussi là pour nous montrer l'exemple en d'autant ses réflexions sur la grande précarité de moyens qui permettent aussi de concrétiser un certain nombre d'actions même si nous avons déjà un certain nombre d'éléments pour pouvoir y répondre.

Les autres éléments, je vous remercie l'un et l'autre de vos interventions mais je pense que ça n'appelle pas de commentaires spécifiques.

Donc, voilà Madame la Présidente pour ce premier tour.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci.

2. **"Le Profil local de santé de la Ville de Namur" (présentation par Mme A. Balfroid, Province de Namur, Service de la planification, de l'observation et du développement territorial)**

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Nous pouvons passer au second point.

J'invite Madame la Députée provinciale, Madame Geneviève Lazaron à venir introduire le propos. Il va être question du profil local de santé de la Ville de Namur et ce sera ensuite Madame Alice Balfroid, qui travaille au service de la planification, de l'observation et du développement territorial qui vous fera une petite photographie de la situation.

Mme G. Lazaron, Députée provinciale:

Merci Madame la Présidente.

Mesdames, Messieurs, bonsoir à toutes et à tous et d'abord et avant tout merci de l'intérêt que vous portez au travail réalisé par les services provinciaux en matière de santé des habitants de la Ville de Namur et, plus largement, en ce qui nous concerne, au niveau du travail réalisé par les services de tout le territoire de la Province.

Parce qu'effectivement en matière de santé publique, la santé, à la Province est une matière importante, une compétence fortement développée.

Deux chiffres simplement, rapidement pour, je vais dire apporter une crédibilité à ce que je viens de dire, plus de 30.000 jeunes, donc des enfants qui viennent de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire ou primaire fréquentent donc les PSE, donc les services de Promotion de Santé à l'Ecole appelée plus communément les visites médicales.

C'est 30.000 jeunes, nous les suivons aussi dans le domaine du PMS en parallèle avec le PSE et un autre secteur fortement développé au niveau provincial, c'est la santé mentale avec plus de 64.000 dossiers de prestations donc sur une année et cela concerne des plus petits au plus grands. De la psychomotricité, de la logopédie en passant par les séances de psychologie, de psychiatrie et en particulier vers le public des aînés et du public migrant.

Ici, aujourd'hui, c'est pour vous présenter les profils, le profil de locaux de santé mais celui donc de la Ville de Namur.

Alors, les profils se présentent comme ceci, c'est-à-dire un document synthétique de 6 pages que va vous être présenté par Alice Balfroid, donc du service effectivement de l'observation de la programmation et du développement territorial de la Province de Namur mais qui seront aussi à votre disposition donc en format papier après la séance de votre Conseil si vous le souhaitez.

Alors, que retrouve-t-on dans ce document? Et bien un nombre de données relatives à la santé des habitants d'une commune. Des indicateurs présentés couvrent notamment les domaines socio-économique et démographique, on parle aussi de la mortalité, de la natalité, de l'état de santé des personnes, du logement.

Et donc, l'objectif de la présentation c'est de le rendre accessible bien sûr à tous. Nous avons déjà commencé ce travail qui est important, très conséquent puisqu'il s'agit de 38 communes. Nous l'avons déjà commencé en 2012 par l'arrondissement de Philippeville, nous sommes passé en 2015 à l'arrondissement de Dinant pour terminer en 2018 par l'arrondissement de Namur avec un rafraîchissement de tous les profils en 2019. Ils ont été publiés donc en 2019.

Il s'agit bien de la santé mais plus largement encore du bien-être des citoyens. Alors c'est un beau document, comme je l'ai dit accessible à tous. C'est un constat, mais vous savez tous dans votre engagement que au-delà du constat, il faut agir, il faut des actes, c'est le sens même du service public et donc, dès lors, grâce à ces données, chaque commune et l'idée, en tout cas provinciale, n'était pas de comparer une commune à l'autre, il ne s'agit pas de faire des comparatifs, ni de classement de quoique ce soit. C'est vraiment donner à la commune tous des indices qui lui permettent après d'agir.

Alors, si on prend Namur, par exemple, on voit, je ne vous l'apprends pas vous le savez, que l'indice de vieillissement est beaucoup plus important d'où l'idée évidemment de centrer, de donner des priorités aux actions envers nos aînés.

Dans une autre commune, on verra par exemple, que le taux de dépistage du cancer du sein est très très faible. La commune à ce moment-là peut agir. Ce n'est pas la commune qui va le faire mais il y a assez de moyens que ce soit dans le monde associatif ou médical.

Donc, c'est vraiment donner les outils, des indications pour pouvoir agir en conséquence, c'est le rôle même de ce document.

Concernant les critères, ils sont 11 repris. Chaque commune a un profil identique, en tout cas, dans la structure du document et puis, évidemment les données, les analyses sont toutes différentes.

Alors je vais vous laisser maintenant avec Alice Balfroid qui va vous le présenter et pour rappel, ce document est accessible. Alice est démographe, elle fait partie donc de ce service où l'on retrouve un épistémologiste et également un sociologue.

Voilà merci de votre écoute.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame la Députée.

Madame Balfroid.

Mme A. Balfroid, service de la planification, de l'observation et du développement territorial :

Bonjour à tous. Merci.

C'est vrai que je parcours beaucoup les communes et la province mais j'ai rarement l'habitude, je le disais justement précédemment devant une assemblée aussi grande puisque la plupart du temps on est dans des communes beaucoup plus petites. En tout cas, ce sont des autres contextes.

Donc voilà, Madame Lazon a très bien introduit, je vais vous présenter le profil local de la commune de Namur. En effet, le profil local est la photographie de l'état de santé, on va le voir, à un moment donné de la population d'une commune, en tout cas c'est le territoire que l'on a choisi.

Alors, juste pour remettre un contexte, je travaille au service de l'observation, de la programmation et du développement territorial. Pour faire bref, on travaille essentiellement sur des données et nos champs d'action couvrent comme c'est indiqué, la santé publique, l'action sociale, l'action culturelle. On mène des enquêtes sur des problématiques plus spécifiques. On établit des diagnostics, tout cela est assez variable j'aime bien citer un projet qui nous prend une grosse partie de notre temps de travail actuellement, qui porte sur une enquête sur la santé des jeunes parce qu'il n'y a aucune donnée aucune niveau provincial qui porte sur la santé de ce public spécifique. Actuellement, on interroge sur deux années 1.500 élèves en sixième primaire, deuxième et quatrième secondaire via questionnaire lors de leur bilan de santé. Et ce questionnaire porte sur leur comportement en matière alimentaire, en matière d'activité physique et de bien-être également. Tout ça donnera lieu à un rapport beaucoup conséquent sur la santé des jeunes en province de Namur.

Notre objectif principal et notre mission au sein du service c'est d'observer pour mieux agir. Comme Madame Lazon l'a dit, nous, on fournit en tout cas les balises, un cadre sur les thématiques en l'occurrence ici sur la santé au sens très large avec pour objectif d'aller plus loin et voir sur quoi il faut agir en priorité.

Je ne vais pas m'étendre. On l'a dit, le profil local s'articule autour d'un 6 pages, donc ça se veut très synthétique. L'idée, j'aime bien de le rappeler ce n'est pas de fournir le plus de données possibles sur tous ce qu'il peut exister, tout ce qui peut être disponible. Ce n'est pas l'objectif. L'objectif, c'est d'avoir une vue globale à partir d'indicateurs qui ont été choisis pour leur rigueur scientifique et pour leur objectivité. On travaille avec les autres provinces, donc les profils locaux existent également dans les autres communes des provinces de Hainaut, Luxembourg et Liège. C'est un travail commun qui a donné lieu à ces profils et qui a été travaillé en amont sur toute une réflexion autour du choix des indicateurs. La méthode de calcul de ces indicateurs et la manière de les présenter.

C'est un document qui est compréhensible, accessible à tous, en tout cas il se veut ainsi.

Et on va le voir, les données qui sont reprises sont issues de multiples bases de données. La source est chaque fois reprise évidemment. J'en cite quelques-unes, on a, c'est indiqué, Stabel, INAMI, l'ONE aussi l'enquête nationale de santé, etc.

Avant de passer au vif du sujet, et de présenter les données en tant que telles, j'aime bien d'expliquer que l'échelon communal est l'échelon le plus fin possible lorsque l'on travaille. Et donc, ce n'est pas toujours facile d'avoir accès à des données que l'on souhaiterait. Parfois, il y a des acteurs qui viennent nous trouver en nous demandant des choses vraiment très spécifiques qui parfois, n'existent simplement pas au niveau communal. Ou alors, existent mais sont peu interprétables parce qu'on a à faire à de trop petits chiffres. On le verra, je l'ai indiqué ici, en ce qui concerne les chiffres relatifs aux causes de mortalité. On ne descend pas à l'échelon communal tout simplement parce qu'on a trop peu de causes de décès que pour pouvoir être interprétés.

De même qu'au niveau des données d'enquête, je prends l'enquête nationale de santé. Là, on est obligé de se limiter au niveau provincial actuellement parce que l'échantillon est beaucoup trop faible que pour pouvoir descendre au-delà.

Voilà, je passe maintenant aux données approfondies de la commune de Namur. On le verra, chacune des données est présentée pour la commune, pour la province et pour la Wallonie.

Comme Madame Lazoni l'a dit, l'objectif du profil local c'est de fournir un outil à la commune mais pas de comparer. Il y a parfois des gens qui nous interpellent en nous demandant, est-ce que vous avez fait un travail de synthèse? Ce n'est pas du tout l'objectif et de comparaison entre communes, ce n'est pas l'objectif ici. L'objectif c'est de fournir un document à la commune mais c'est vrai qu'un chiffre tout seul n'a pas beaucoup de sens, ou en tout cas c'est parfois difficile de pouvoir être interprété, voilà pourquoi on l'a toujours mis en parallèle avec le chiffre de la province et le chiffre de la Wallonie mais on le verra.

Au niveau de la densité de population, je ne vais certainement rien vous apprendre ici, on est dans une commune parmi les plus urbaines de la Province. On a donc ici la carte qui reprend les densités de population des 38 communes de la Province. La commune a une densité de 630 habitants au km² et donc, à titre de comparaison, la densité de l'ensemble de la Province est de 134 habitants au km² et au niveau de la Wallonie, on est à 215 habitants au km².

Parmi l'ensemble des communes de la Province, Namur est la commune la plus densément peuplée après la commune de Sambreville qui elle, a une densité de 824 habitants au km². Et donc on le voit sur la carte, on n'apprend rien, mais ça permet d'avoir le chiffre où on avait des communes beaucoup plus rurales en termes d'extrême, on a Vresse où on a une densité qui s'élève à 30 habitants au km² donc on est dans des situations bien différentes à ce niveau-là.

Ici, c'est un graphique qui reprend la pyramide des âges. Ce que l'on appelle la pyramide des âges qui est en fait la structure par âge et par sexe de la population. Au 1^{er} janvier 2018, on a les données 2019 mais elles ne varient pas considérablement avec la mise en parallèle de la structure qui a été observée il y a 20 ans, en 1998. Ce n'est peut-être pas super visible sur le graphique, mais tout ce qui est en surimpression, donc en orange, et en orange ce qui ressort au-dessus, c'est la structure au niveau de 2018, la structure actuelle et derrière en plus foncé, c'est la structure qui a été observée en 1998. Qu'est-ce que l'on peut observer sur cette pyramide des âges et sur cette évolution en 20 ans? On a une augmentation qui est assez importante au niveau de la population à partir des 50 ans et plus. En termes de chiffres, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus au sein de la population représentait en 1998, 17% actuellement, elle représente 20%. Donc, 1/5^{ème} de la population de la commune est âgé de 65 ans et plus, donc un vieillissement qui s'accroît, on le verra aussi avec l'indice de vieillissement juste après.

Notons également, ce n'est pas hyper visible directement au premier regard, mais notons que les femmes, on le sait, sont plus nombreuses aux âges vieillissant donc à partir de la tranche d'âge des 60 ans et plus, elles sont plus nombreuses et ce de manière systématique pour l'ensemble des tranches d'âge supérieures par rapport aux hommes.

Ici, c'est un tableau qui reprend quelques données sociodémographiques et économiques. On a

la population totale qui s'élève à 111.000 habitants, en tout cas en 2018. Selon les projections de population établies, en 2035 on comptera 10.000 habitants supplémentaires.

Au niveau du taux de natalité, c'est le nombre de naissances pour 1.000 habitants, celui-ci s'élève 10,6/1000. C'est un taux, on le voit dans le tableau, qui est très proche du taux de natalité observé au sein de l'ensemble de la Province de Namur et au sein de la Wallonie.

Au niveau de l'indice de vieillissement, qui est donc à mettre en parallèle avec la pyramide des âges que l'on vient d'observer, l'indice de vieillissement, c'est indiqué, c'est le ratio entre le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus et le nombre de personnes âgées de moins de 20 ans. Donc, en gros, ce sont les plus âgés sur les plus jeunes. Et ce ratio s'élève, au sein de la commune de Namur, à 0,93 %. Cela signifie que pour 100 jeunes âgés de moins de 20 ans au sein de la population, on a 93 personnes qui sont âgées de 65 ans et plus.

Et là, comme on le voit, en parallèle avec l'indice de vieillissement de la Province et la Wallonie, on est dans des valeurs plus élevées puisqu'en Province et en Wallonie, il s'élève à 0,79 %. Donc un vieillissement qui s'accroît d'avantage d'après les projections de population établies en 2035, cet indice de vieillissement atteindra 1,10 %. On aura davantage de personnes âgées de 65 et plus que de jeunes âgés de moins de 20 ans.

Au niveau de l'indice de l'intensité du vieillissement, c'est le même principe mais comme son nom l'indique, ça mesure l'intensité et là on a le ratio entre le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus parmi les personnes âgées 65 ans et plus. Ce sont donc les plus âgés parmi les âgés et, on a un ratio de 0,29 %. Donc, pour 100 personnes âgées de 65 ans et plus, 29 sont âgées de 80 ans et plus. Là, par contre, on est dans des valeurs similaires à la Province et à la Wallonie.

Au niveau de la proportion de familles monoparentales parmi l'ensemble des ménages, celle-ci s'élève à 12 %. On est dans des valeurs similaires à la Province et à la Wallonie.

Les trois indicateurs qui portent plutôt sur le niveau socio-économique, on a le revenu médian, qui s'élève en 2016, la dernière valeur disponible, à un peu plus de 22.000 euros par déclaration. En Province de Namur, c'est une valeur un peu plus élevée. Par contre, on est dans des valeurs très proches de la Wallonie.

Au niveau du taux de chômage, celui-ci est un peu plus élevé qu'en Province de Namur et un peu plus élevé qu'en Wallonie. On a 15 %.

Au niveau de la proportion de bénéficiaires du revenu d'intégration social, attendu qu'ici ce n'est pas 1 pour 100 mais 1 pour 1.000, on est dans des valeurs plus élevées puisqu'on est à presque 70 pour 1.000 alors qu'en Province, on est à 40 pour 1.000.

On passe maintenant à la mortalité. C'est l'indicateur qui peut sembler un peu plus compliqué que les autres à comprendre, donc j'ai indiqué la définition. L'indice comparatif de mortalité est le rapport entre le nombre observé de décès à Namur et le nombre de décès qui serait obtenu si les taux de mortalité par tranche d'âge étaient identiques à ceux de la Wallonie auxquels on attribue une valeur de 100. En gros, pour mesurer la mortalité, on a recours aux taux de mortalité qui permettent de ne pas avoir de biais liés à la structure par âge parce que forcément, si on a une structure par âge au sein de la population, une population plus vieillissante qu'ailleurs, on aura une mortalité qui sera plus vieillissante. Donc, pour ne pas avoir cet effet de structure, on prend, on compare en gros les taux de mortalité, en l'occurrence de la commune à ceux de la Wallonie, c'est un choix que l'on a fait auquel on attribue une valeur de 100, donc c'est le standard et on compare donc la mortalité d'une commune à la Wallonie.

On ne compare pas les communes entre-elles à nouveau. Et donc ici, on observe qu'à Namur, la mortalité, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes, est un peu plus faible que la mortalité pour les hommes et pour les femmes en Wallonie. Ces différences sont statistiquement significatives, ce n'est pas un effet dû au hasard. Par contre, en ce qui concerne la mortalité prématurée, c'est-à-dire la mortalité avant 65 ans, celle-ci est plus élevée pour les hommes et pour les femmes, et la différence est statistiquement significative pour les femmes. Donc, on a une mortalité prématurée, avant 65 ans, plus élevée pour les femmes à Namur que pour les femmes en Wallonie.

On continue dans le domaine de la mortalité avec les causes de décès. Comme je le disais dans l'introduction, on est obligé de se limiter au niveau de l'arrondissement. Mais grosso modo, les causes restent les mêmes, pas tous les mêmes chiffres dans tous les arrondissements mais les principales causes restent similaires. Donc, on a le graphique des principales causes de mortalité pour les femmes à gauche et pour les femmes à droite.

On retrouve en premier lieu, les maladies liées à l'appareil circulatoire donc qui sont responsables de 30 % chez les femmes et de 25 % de l'ensemble des décès chez les hommes. Donc, ce sont tous les infarctus, les maladies cérébrales vasculaires, les maladies hypertensives, embolies pulmonaires, etc. Parmi ces décès, parmi ces 30 % chez les femmes et 25 % chez les hommes, ce sont les infarctus et les AVC les plus fréquemment observés. En deuxième position en termes de cause de mortalité, on retrouve les cancers, qui sont responsables de 21 % de décès chez les femmes, donc parmi l'ensemble des décès. Et 28 % de décès chez les hommes parmi l'ensemble des décès. Les cancers les plus meurtriers sont ceux du sein chez la femme et du poumon chez l'homme. Le cancer du poumon vient en deuxième position chez les femmes.

Ensuite, on retrouve notamment, les décès liés à l'appareil respiratoire qui sont responsables de 10 et 11 % de décès chez les femmes et chez les hommes. On retrouve également les maladies liées au système digestif dans une proportion un peu plus faible, de l'ordre de 4 %. Chez les hommes, on retrouve 10 % de décès qui sont attribuables aux causes non naturelles. Les causes non naturelles, ce sont les suicides, les accidents de la route, les chutes accidentelles dans des proportions moins élevées, des homicides, tout ce qui n'est pas naturelle.

On poursuit avec l'espérance de vie à la naissance pour les hommes et pour les femmes. On a une espérance de vie chez les femmes qui est plus élevée que chez les hommes et ça, cela se retrouve partout. Donc, les femmes vivent plus longtemps que les hommes. A Namur, les femmes ont une espérance de vie qui s'élève, à la naissance, à 82,3 ans et chez les hommes à 76,7 ans. On le voit, ce sont des valeurs qui sont similaires aux valeurs observées au sein de l'ensemble de la Province de Namur.

On passe à un autre thème qui porte sur les flux migratoires des jeunes adultes. Ici, c'est un graphique, une carte, des chiffres qui sont issus d'un travail un peu plus conséquent qui portait justement sur ces flux migratoires de jeunes adultes au sein des communes de la Province. On ne parle pas de migrations internationales on parle vraiment des migrations internes ici. Le travail avait été établi sur base de l'hypothèse que les jeunes adultes se déplaçaient massivement des communes du sud de la Province vers les communes du nord, c'est une hypothèse qui n'a pas pu être vérifiée. Il n'y a pas de mouvement massif en tout cas. Mais c'est vrai qu'il est intéressant d'observer cette carte qui porte sur la période 2008-2012, ce sont les dernières données disponibles et qui portent sur les soldes migratoires des jeunes de 25 à 29 ans.

On retrouve ces soldes migratoires par commune pour l'ensemble de la Province. Le solde migratoire, c'est la différence entre le taux d'immigration et le taux d'émigration en gros, la différence entre les jeunes qui arrivent et les jeunes qui partent de la commune.

Les communes qui sont en rouge, sont les communes qui présentent un solde migratoire négatif, là où il y a proportionnellement plus de jeunes qui quittent la commune que de jeunes qui arrivent. Les communes en bleu sont les communes qui ont un solde migratoire positif, c'est l'inverse, on a davantage de jeunes qui arrivent que de jeunes qui quittent la commune. Et les communes en vert, comme Namur, là ce sont les communes qui ont un solde migratoire qui tourne autour de zéro, les mouvements s'équilibrent. A Namur, on a proportionnellement autant de jeunes qui arrivent au sein de la commune que de jeunes qui partent.

Bien sûr, c'est une carte pour laquelle il serait intéressant de dresser des évolutions sur un terme beaucoup plus long, sur plusieurs années et sur plusieurs périodes parce que les mouvements internes et externes sont assez lents et donc ici, quand je parle de positif négatif, on est toujours dans des pourcentages très faibles, on ne dépasse pas les 3 % de déplacement.

Au niveau de l'état de santé, on a 3 indicateurs. Tout d'abord, la proportion de personnes identifiées comme étant diabétiques qui s'élève au sein de la commune à 7 %. C'est très proche de la valeur dans l'ensemble de la Province de Namur.

Au niveau du dépistage du cancer du sein, 57,3 % des femmes au sein de la commune, des femmes de 50 à 69 ans se font dépister. Parmi celles-ci, 51,8 %, donc on le voit sur la dia, effectuent ce dépistage via l'examen classique de la mammographie diagnostique tandis que 5,5 % effectuent ce dépistage via le programme gratuit. C'est une proportion qui est plus élevée que la Province et que la Wallonie.

Au niveau des personnes souffrant de maladies chroniques, on a la proportion de bénéficiaires ayant droit à un statut affection chronique, celle-ci s'élève à 11,09 %. Là aussi, on est dans des valeurs proches de celles de la Province et de la Wallonie.

Au niveau des comportements de santé, là j'ai mis en grand, ce sont des données qui sont propres à l'ensemble de la Province puisque comme je le disais dans l'introduction, ce sont des données issues de l'enquête nationale de la santé, pour laquelle l'échantillon est trop faible que pour descendre au niveau de l'échelon communal.

Les dernières données disponibles, les nouvelles viennent de sortir, mettaient en avant que ¼ de la population au sein de la Province fume quotidiennement. J'ai regardé que les dernières données, donc de l'enquête nationale de santé 2018, et là on était à une proportion un peu plus faible, de l'ordre de 18 % de la population qui était concernée.

Plus de la moitié des personnes sont en surpoids, c'est-à-dire qu'elles indiquent un indice de masse corporelle supérieure à 25 et, une personne sur 6 est considéré comme obèse, c'est-à-dire qu'elle présente un indice corporel supérieur à 30. Là aussi, au niveau des premiers chiffres disponibles, donc de l'enquête nationale de 2018, ces proportions tentent à diminuer. C'est assez positif en termes de chiffres. Au niveau de la consommation d'alcool, et plus principalement la surconsommation d'alcool, qui est considéré comme étant une consommation supérieure à 14 boissons pour les femmes par semaine et supérieure à 21 boissons pour les hommes par semaine. Celle-ci s'élève à 7 % de la population concernée par cette consommation excessive.

Au niveau de l'offre de soins, donc là je ne vous apprend rien, la commune dispose de 3 structures hospitalières, d'hôpitaux généraux sur son territoire qui regroupent plus de 1.000 lits. D'après les données, on a 19 maisons de repos sur l'ensemble du territoire. Ce qui regroupe plus de 1.400 places MR ou MRS. On a 49 lits, court séjour et au niveau des médecins généralistes, on en répertorie 134, ce qui fait une densité de 847 habitants par médecin généraliste. On est dans une densité un peu plus favorable que la densité au niveau de l'ensemble de la Province et de la Wallonie.

Au niveau de la thématique, au niveau de la mère et l'enfant, trois indicateurs. Tout d'abord, la proportion d'accouchées de moins de 18 ans, de mères étant considérées comme adolescentes, celle-ci s'élève à, attention ce n'est pas par 1% mais 1 pour 1.000 à 4,4 pour 1.000 donc, c'est assez faible finalement. Ça ne concerne pas énormément de cas.

Au niveau de l'accueil de la petite enfance, on ressent presque 1.400 places d'accueil sur le territoire de la commune. Ce qui fait un taux de couverture, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de places et le nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans qui s'élève à presque 40 %. Là, on est dans une proportion plus élevée que la Province qui elle, a 33 %, qui est le taux recommandé par la commission européenne. J'aime bien nuancer cet indicateur, même si il faudrait faire le travail avec les autres parce qu'il donne comme son nom l'indique, une indication mais il ne reflète pas nécessairement les besoins au sein d'un territoire. J'ai eu la question et le débat dans d'autres communes.

Le dernier indicateur porte sur la proportion d'enfants vivants dans des familles sans revenu, c'est la proportion de mineurs qui vivent dans un ménage où aucun des parents n'est actif, occupé. Celle-ci s'élève à 13 % des enfants vivent dans ce type de ménage au sein de la commune. Là, on le voit, c'est une proportion un peu plus élevée que la proportion au sein de la Province qui atteint les 10 %.

Au niveau du logement et de l'habitat, j'ai repris ici le graphique qui reprend l'évolution du prix moyen des maisons d'habitation ordinaires au cours des 20 dernières années, donc, entre 1997 et 2017. On le voit, le prix moyen en 1997 s'élevait à 84.000 euros en moyenne alors qu'actuellement, il atteint plus de 216.000 euros. C'est une évolution qui, on le voit, a énormément augmenté en termes de prix, de coût. Une évolution qui est observée dans l'ensemble des communes et qui correspond donc à une augmentation de 158 % en termes de ces prix moyens.

J'en ai terminé avec les données qui sont reprises dans le document qui sera à disposition si vous le souhaitez après la représentation.

Maintenant, je termine finalement avec un dernier indicateur qui n'est pas présent dans le document parce qu'il est un peu plus complexe à appréhender. C'est un indicateur qui est développé par l'IWEPS, certains connaissent peut-être. C'est l'indice synthétique d'accès aux droits fondamentaux. Donc, je lis, qui a pour objectif de rendre compte de l'accès effectif de la population de chaque commune aux droits fondamentaux.

En fait, l'IWEPS a travaillé à partir de 9 dimensions qu'il considère comme étant 9 droits fondamentaux. On peut les voir ici autour du radar. C'est l'indice pour le droit à un revenu conforme à la dignité humaine, l'indice pour le droit à une alimentation suffisante, à un meilleur état de santé physique et mental, le droit à la sécurité sociale, le droit à l'éducation et l'enseignement, le droit à un logement décent, etc.

Pour chacune de ces dimensions, pour chacun de ces droits, l'IWEPS a décliné un ou plusieurs indicateurs qui sont derrière et à partir de là, ils ont mesuré un indice standard qui permet de faire une comparaison entre communes même si je ne pense pas que ce soit l'objectif premier mais qui permet en tout cas de se situer en l'occurrence à nouveau par rapport à la Wallonie. Donc, il y a un indice pour chacune de ces dimensions et un indice pour l'ensemble des dimensions, l'indice global. A Namur, cet indice s'élève à 0,46. Cet indice va de zéro à un. Plus on va vers le 1, où l'indice est élevé, plus l'accès aux droits fondamentaux est en tout cas garanti. On le voit sur le radar, au niveau de Namur, Namur représente la courbe noire. Namur dépasse les indices mobilité et santé par rapport aux valeurs de la Wallonie par contre Namur se situe en dessous des autres composants.

Je n'irai pas forcément plus loin dans l'interpellation, je pense que toutes les personnes intéressées peuvent aller sur le site IACDF 2018 où là, vous aurez tout le détail des indicateurs qui sont repris derrière toutes ces dimensions et qui peuvent être discutées.

Voilà, je pense que j'en ai terminé pour la présentation à proprement dit.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Balfroid.

Y a-t-il des questions?

Monsieur Warmoes.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Merci pour votre bel exposé.

A propos des derniers graphiques, je pense qu'il y a encore du travail pour nous tous encore mais ce n'est pas le Collège que je vais convaincre de ça. Je pense, effectivement, qu'il y a encore beaucoup de défis à remplir pour que chacun puisse effectivement avoir accès à ces droits fondamentaux.

J'avais trois questions.

La première, je prends dans l'ordre, c'était plus une question d'ailleurs pour le Collège que pour vous. Vous êtes démographe si j'ai bien compris donc vous savez que les moyennes sont ce qu'elles sont, ce sont des moyennes.

Namur est une grande ville, enfin je veux dire avec une grande population sur un grand territoire assez hétérogène en fait, et je me demandais - je me rappelle avoir vu dans le Confluent des graphiques sur le vieillissement dans différents quartiers et donc, on peut avoir des moyennes sur la ville de Namur qui sont des données de la ville. Je voulais un peu savoir dans quelle

mesure, c'est peut-être plus effectivement pour le Collège que pour vous, on a des informations plus fines sur, par exemple la densité de population. Prenez la Corbeille, Jambes, Saint-Servais ou prenez Wierde, Andoy, c'est déjà complètement différent et les populations qui y habitent sont différentes. Je pense que ça doit jouer beaucoup plus à Namur que dans d'autres communes comme Vresse ou Sambreville par exemple. Voilà, ça c'est plus une remarque en fait.

Deuxièmement, vous l'avez dit que ce n'était pas le but de faire des comparaisons mais vous en avez quand même fait pas mal avec d'autres communes. Et je me disais que quand-même, à Namur, qui est le chef-lieu de la Province, on est donc mieux équipé que beaucoup d'autres communes. Par exemple, moi j'ai juste noté le dépistage du cancer du sein mais je peux m'imaginer qu'un Namurois a plus facile qu'un habitant de Vresse pour aller vers un hôpital ou trouver les infrastructures nécessaires pour ça. Donc, ce n'est pas par hasard qu'au niveau mobilité, naturellement Namur c'est mieux que la Wallonie ou qu'un habitant de Vresse; je prends Vresse mais je pourrais prendre Viroinval, peu importe. Donc, au fait, on compare mais au fait les niveaux d'exigence devraient être un peu plus élevés pour Namur. En fait, je sais bien que cela ne peut pas se quantifier mais voilà c'est normal que pour certains indicateurs, je pense qu'on soit mieux.

Alors, j'étais juste un peu étonné. Pourquoi les femmes peuvent boire moins que les hommes? Puisque vous avez dit 14 boissons pour les femmes et 21 pour les hommes. Je ne savais pas qu'il y avait une inégalité dans ce sondage là mais je pense qu'il y a une explication scientifique pour ça.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Warmoes.

Madame Klein et puis on verra qui peut répondre aux questions. Je vous en prie Madame Klein.

Mme D. Klein, Cheffe de groupe cdH:

Merci et bonjour à tout le monde.

Effectivement, c'était vraiment précieux d'avoir tous ces chiffres-là. C'est vraiment très intéressant, c'est un bon travail où il y a beaucoup de chiffres qui confortent ce que l'on peut imaginer. On est dans une grande ville, donc on a une population plus vieille et des revenus sans doute moindre.

Moi, le chiffre qui m'a le plus étonné, c'était le nombre de Namurois et de Namuroises en surpoids. Un peu plus de la moitié, c'est quand même énorme, je trouve. Et 1 sur 6 obèses. Alors, cela me fait penser, parce que je trouve que c'est un problème dont on en a déjà parlé ici. On a parlé des cantines scolaires, et le souci d'améliorer la nutrition mais je pense à ce constat de l'ONE qui dit qu'à l'échelle mondiale on meurt désormais plus de surpoids, de mal bouffe, que de faim. Donc, je trouve que c'est un problème auquel, il faut vraiment s'atteler. Je me posais la question, en lisant la plaquette justement, que vous n'aviez pas donné d'indication sur l'évolution, vous venez d'en donner une en disant que ça tendait à diminuer. Je trouve que c'est une bonne chose mais j'aurais bien voulu savoir aussi si c'était une diminution significative ou pas. Et il ne me semble pas non plus avoir vu qu'une comparaison par rapport à la Wallonie. Où se situe Namur sur cette thématique-là?

Voilà, en tout cas merci beaucoup pour le travail

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci.

Monsieur Dupuis, puis Monsieur Maillen.

M. P-Y Dupuis, Conseiller communal DéFI:

Oui, merci Madame la Présidente.

Merci beaucoup pour votre exposé.

Je rejoins Madame Klein sur le point de l'obésité. Cela m'a interpellé parce qu'effectivement vous parlez d'un adulte sur six en état d'obésité, normalement, vous avez dit qu'il y avait une amélioration. Je n'ai malheureusement pas les mêmes chiffres que vous. Donc, on pense en fait

qu'au niveau de santé, qu'il y aura une aggravation que ce soit au niveau mondial, et on ne voit pas pourquoi la Belgique et même Namur échapperait à cette évolution malheureuse de l'obésité. On va plus vers 2020 à un adulte sur quatre en état, pas en surpoids, mais en obésité et même pas un sur six en surpoids mais plutôt un sur cinq. Donc, il y a aggravation de ce problème-là manifestement. On n'a peut-être pas les mêmes chiffres ou les mêmes données.

Deuxièmement, vous avez parlé de la santé en général et aussi de la petite enfance et des crèches. Ce qui est très bien. Mais on parle beaucoup maintenant de vaccination. Le sujet revient souvent sur la table, les problèmes de vaccination et on se rend compte, c'est tout récent, ça a été mis à jour il n'y a pas longtemps mais qu'il y a de moins en moins de parents qui souhaitent vacciner leur enfant. Ça devient vraiment un problème à certains endroits et notamment pour les vaccinations obligatoires comme la polio, on en a parlé, il n'y a pas longtemps. Pas plus tard qu'aujourd'hui je pense. Et donc, est-ce qu'il y a une politique de la Province, ou même qui puisse aller dans le sens de soutenir cette vaccination et palier ça? Y compris aussi est-ce qu'il y a une politique provinciale en rapport en synergie peut-être avec la Ville pour contrer l'obésité?

Et dernièrement, dernière chose, au niveau médical, donc vous avez parlé de la proportion de médecins généralistes qu'il y a en dehors de Namur plutôt dans la Province une certaine pénurie qui s'installe. Est-ce que la Province aussi compte lutter sur ça et évidemment la Ville de Namur est plus ou moins bien lotie pour le moment?

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Dupuis.

Des questions de la part de Monsieur Maillen?

M. P-Y Dupuis, Conseiller communal DéFI:

Oui merci Madame la Présidente.

Bonjour Madame, j'avais deux questions, enfin deux points qui m'interpellaient un petit peu. Vous avez signalé que la mortalité prématurée était plus importante à Namur qu'en Wallonie pour les dames donc j'aimerais éventuellement comprendre pourquoi.

Et alors, un point qui m'interpelle fortement, c'est une personne sur quatre qui fume malgré quand même, j'ai presque envie de dire des décennies de travail en amont au niveau public pour mettre en garde et l'arrêt de la publicité, enfin plein de choses. Et apparemment, cela ne fonctionne absolument pas.

Voilà. Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci.

Y a-t-il encore d'autres questions?

Madame Collard.

Mme C. Collard, Conseillère communale PS:

Merci.

Donc moi, je voudrais un peu parler de la prévention que l'on pourrait apporter plus en matière de santé. Une personne sur cinq reporte ou renonce à ses soins de santé pour des raisons financières alors qu'elle en aurait eu besoin. Il faut renforcer à toutes les étapes de la vie les actions de prévention et d'éducation à la santé. Il faudrait aussi des mesures renforcées pour ancrer une alimentation correcte, des activités physiques et intellectuelles tout au long de la vie. Parce qu'au fait, on peut enrayer pas mal de problèmes de santé si dès le départ de la vie, on inculque tous ces éléments aux enfants.

Alors, il faut également plus de prévention en matière de dépistage. Des études montrent que les publics précaires recourent peu à ces services. Il faudrait donc développer des stratégies d'approche de ces publics cibles. Amplifier le programme qui permet les dépistages gratuits et de qualité. Donc, il est primordial que les citoyens disposent d'un médecin généraliste afin d'avoir une vision globale de l'évolution de l'état de santé de la personne. Ce qui lui permet d'envisager des démarches de prévention. Or, de plus en plus de personnes en situation de

précarité n'ont plus de médecin généraliste de référence. Les causes, la mobilité géographique pour les personnes précaires, la pénurie de médecins généralistes dans certains lieux ruraux mais surtout les problèmes d'accessibilité faute de revenu suffisant.

Donc, il faudrait également un accompagnement des patients atteints de maladie chronique afin que ces maladies ne soient pas un déclencheur ou un vecteur d'entretien de la précarisation.

Au niveau de la santé mentale, les traitements liés à la santé mentale sont trop souvent considérés comme un luxe. D'ailleurs, on voit beaucoup de personnes sans abri qui sont atteintes de maladie mentale. Donc, pour les personnes précarisées alors qu'ils ont des outils essentiels à une santé globale nécessaire à la constitution d'un équilibre psychosocial, il faudrait améliorer l'intervention des services de santé mentale au sein des réseaux et favoriser la participation des services de santé mentale aux équipes mobiles. Il faudrait pousser les services de santé mentale à travailler en collaboration directe avec les maisons médicales et les médecins généralistes. Il faudrait également développer des services de transports d'intérêt général. Car il manque, à mon avis, sur Namur, des développements de mobilité pour les personnes qui doivent passer des examens ou handicapées ou faire des courses. Il faudrait peut-être également soutenir la création d'auto-écoles solidaires pour permettre à pas mal de personnes d'obtenir les permis. Par rapport à la fraction numérique, en terme d'Internet, il y a également pas mal de personnes âgées qui ne peuvent pas être mises au courant des problèmes ou de ce qui peut se passer pour les aider et donc, il faudrait aller vers ces personnes-là plutôt que ces personnes-là ne doivent venir vers nous.

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Collard.

Monsieur Sneessens souhaitait également poser des questions ou s'exprimer.

M. T. Sneessens, Conseiller de l'Action sociale PTB:

Oui ce serait par rapport aux problèmes de l'obésité, quels sont les indices qui ont été visés dans vos études pour déterminer qui est obèse ou pas? Est-ce que vous êtes basée uniquement sur le BMI ou ce sont d'autres facteurs de dénutrition par exemple?

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Voilà, avons-nous fait le tour des questions?

Monsieur Auspert.

M. T. Auspert, Echevin:

Merci Madame la Présidente.

2 questions dans votre dernière dia. Dans votre dernière dia, dans l'indice éducation, apparemment la Ville de Namur est en deçà de la moyenne, j'ai un peu du mal à comprendre quand on connaît le degré d'équipement en termes d'éducation que la Ville détient ou la Ville et tous les autres partenaires situés sur le territoire de la Ville. Vous n'avez peut-être pas la réponse mais vous avez évoqué les flux migratoires de jeunes. Est-ce que l'on connaît ou est-ce que l'on a pu déterminer les raisons ou les motivations d'une installation à tel ou à tel endroit?

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci.

Oui, je vous en prie M. Gravy.

M. O. Gravy, Conseiller de l'Action sociale PS:

Tout d'abord, merci Madame pour votre travail, cela permet en réalité de disposer d'outils qui nous permettent d'objectiver des situations.

Il y a une chose qui m'a profondément frappé à la lecture de votre rapport, on parle régulièrement de grande précarité et je constate, à la lecture des chiffres, je suis au CPAS,

nous avons par rapport à la Province de Namur et par rapport à la Wallonie une explosion du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. 69,8 pour 1.000. La moyenne de la Wallonie, 42,4. Par rapport à ce genre de situation, est-ce qu'il y a des mesures correctrices qui sont envisagées? J'ai envie de dire que cela va de pair également avec le taux de chômage. On a un taux de chômage à Namur relativement plus conséquent qu'au sein de la Province de Namur qu'au sein de la Wallonie. Et encore un dernier élément, l'accès aux droits fondamentaux. On a pu constater tout à l'heure, dans le cadre de votre exposé, que toute une série de personnes à Namur n'ont pas accès également à ces droits fondamentaux, ou en tout cas pas assez accès à ces droits fondamentaux. Est-ce qu'à nouveau par rapport à ce genre de situation, il y a des mesures correctrices qui sont envisagées? Est-ce qu'il y a des pistes qui peuvent être effectivement mises sur la table pour nous permettre d'avancer?

Voilà, merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci.

Il y a encore d'autres questions. Monsieur Martin.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

J'ai envie de dire que le diagnostic qui est établi n'enfonce pas des portes ouvertes. Des éléments d'information nous étaient déjà parvenus. On avait déjà une série de chiffres, notamment lors de la campagne électorale où on avait pu analyser le contexte socioéconomique de Namur par rapport aux villes avoisinantes et, c'est vrai que certains chiffres que vous évoquez sont toujours naturellement utiles en termes de mise à jour. Si vous me permettez le bémol, je pense que l'ensemble des Conseillers aurait souhaité avoir la plaquette avant ce Conseil. Cela nous aurait permis d'avoir des chiffres et j'ai même envie de pousser un petit cri en disant que les autres points ne sont pas eux non plus des annexes dans l'ordre du jour. Ce qui est une première et je pense aussi qu'en termes de respect, et d'attention envers les Conseillers, il aurait été, je pense, aimable d'avoir quelques éléments sur ce qu'il y avait au menu. Voilà, je referme la parenthèse.

Les données statistiques que vous évoquez et que l'on a pu retrouver notamment dans des chiffres en comparaison l'année dernière ou ceux de l'ISADF qui ont été largement commentés notamment lors de l'élaboration du diagnostic local de Cohésion sociale et lors de l'élaboration du plan de Cohésion sociale montre en effet que la Ville de Namur a des défis majeurs qui se présentent à elle. Et bien que, la majorité sortante nous aura sans doute dit que Namur était la meilleure, attractive, une ville qui bouge qui n'est plus une belle endormie mais qui a un haut niveau de qualité de vie pour chacun. Je pense en effet que, le diagnostic qui nous est brossé aujourd'hui montre que les PST qui seront présentés demain au CPAS et ceux qui ont été présentés au niveau de la Ville devront s'appliquer à 156 % ou 158 % si je reprends les chiffres des maisons, qui est un chiffre très interpellant.

En effet, on le voit, mon collègue vient de l'évoquer, un taux de chômage très élevé avec si il fallait le rappeler un taux de taxation communale le plus élevé de la Province. Un endettement de la Ville, à long terme, élevé. Un 5^{ème} de la population bénéficiaire du BIM ? Tissus économique assez faiblement développé. Des revenus d'intégration sociaux en pleine expansion et si il le fallait pour enfoncer le clou, une population qui stagne. Même si vous le dites, les projections montrent que nous devons nous attendre à 10.000 personnes supplémentaires à long terme, on nous avait dit la même chose il y a quelques années mais on est en dégression plutôt qu'en augmentation.

Alors, en effet, on n'est pas responsable de tous les maux mais ces indicateurs montrent en effet le contraste qu'il y a entre l'image de Namur qui veut parfois nous être donnée et la réalité quotidienne des Namuroises et Namurois.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Martin. Vous en avez terminé.

Je vais d'abord passer si il n'y a plus d'autres questions, je passe alors la parole à Monsieur Prévot qui va répondre à une question bien précise et puis Madame Balfroid pour faire le tour de toutes les autres.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Madame la Présidente.

Je vais aussi partager des interrogations à des questions à l'attention de Madame Balfroid pour compléter le tour.

Je vais d'abord réagir sur le dernier propos puisqu'il était éminemment politique, celui de Monsieur Martin et en rien adressé à Madame Balfroid.

Chacun peut concevoir comme il le souhaite ce genre de débat. Soit on fait feu de tout bois, pour faire de la critique politique à bon compte, soit, c'était en tout cas la tentative qui a été proposée, on s'élève un petit peu, on regarde globalement quelle est la prise de poux de l'état socio-sanitaire dans notre commune pour pouvoir faire un débat qui soit quelque part exonéré de toute considération partisane. Parce que Monsieur Martin, je pense qu'en la matière, un peu d'humilité n'aurait pas fait de tort. Vous seriez vous-même au commande aujourd'hui, que le profil de la commune n'aurait pas été différent et vous l'avez été suffisamment hier pour justement faire preuve d'un peu de modestie pour pouvoir faire fit de ce genre de commentaire.

Moi, je ne pense pas, en tout cas ce n'était pas mon souhait, faire un débat aujourd'hui sur l'état de santé de la commune en commençant à faire aussi des comparaisons par rapport à il y a 10 ans, 15 ans ou 20 ans, chacun trouvant effectivement les chiffres qui lui plaisent. Moi, ce que je pense qui aurait été des plus judicieux, c'est de rester dans la tonalité qui a été adoptée par tous les autres Conseillers jusqu'à présent d'une sincère préoccupation par rapport à une série d'indicateurs. Tous ne sont d'ailleurs pas voués aux gémonies et, d'autre part, de voir, surtout comparativement, quelles sont les leçons que l'on peut en tirer.

S'agissant de la question de l'évolution graphique de la population, et Monsieur Warmoes disait lui-même, c'est peut-être davantage une question pour le Collège que pour Madame Balfroid, puisqu'il faut savoir si oui ou non nous disposons de ces données. Oui Monsieur Warmoes, sur la plateforme Opendata de la Ville de Namur, vous pouvez retrouver, et c'est d'ailleurs inédit dans le Royaume, l'ensemble des données démographiques par sexe et par profil socioéconomique depuis plus de 30 ans, de mémoire. C'est effectivement, et le mérite je pense en revient, à Jean-Louis Close à l'époque qui avait, avec le professeur Poulain, avait lancé un processus de relevé statistique qui s'est poursuivi, Monsieur Gavroy a veillé à amplifier aussi le mouvement à l'époque. Et aujourd'hui, on a la capacité grâce à cette compilation électronique des données et Monsieur Poulain rappelait lors d'une récente conférence de presse, que c'était unique en Belgique; la capacité, quartier par quartier, de pouvoir voir non seulement quel est le profil d'aujourd'hui mais quelle a été son évolution aussi depuis ces 30 dernières années.

Et donc, de pouvoir identifier au mieux les poches de différenciation sur notre territoire, parce qu'on le sait tous, Bomel, ce n'est pas Wépion; Saint-Servais, ce n'est pas Erpent. On a des territoires sur notre commune qui sont confrontés à des densités différentes, des réalités différentes, à des poches de précarité différentes et ça doit aussi nous aider à la décision. Ce tableau de bord de l'évolution des réalités socioéconomiques et démographiques doit aussi nous aider quand il s'agit d'assoir la pertinence d'une politique qui parfois être plus territorialement ciblée.

C'est vrai que l'on est systématiquement, en tout cas le plus régulièrement, dans des réflexions visant à dire, chaque Namurois devant être traité de la même manière dès lors qu'une politique est mise en œuvre, elle doit pouvoir l'être de manière égale sur la totalité de notre territoire et pourtant, il est noble de pratiquer aussi en matière de politique publique, un peu ce que l'on fait en matière d'enseignement avec la discrimination positive c'est-à-dire identifier des poches de notre territoire où certains types d'actions doivent pouvoir être menées et peut-être plus intensément, ou différemment.

Mais c'est une différenciation qui ne se veut pas discriminatoire, c'est une discrimination qui se veut orientée par le souci de l'égalité de traitement et de la pertinence des uns et des autres à la lumière de leur difficulté.

Pour pouvoir, peut-être compléter les propos qu'ont tenus Madame Klein, Monsieur Dupuis quand ils se sont étonnés des questions d'obésité, paradoxalement, cela ne m'a pas étonné. Quand on ouvre les yeux, quand on déambule, on regarde même notre assemblée, ce n'est pas

étonnant qu'il y ait des statistiques pareilles. Non mais c'est un échantillonnage qui a aussi dimension représentative. Je pense que c'est très bien que l'on fasse un grand travail dans les milieux scolaires visant aussi à conscientiser nos plus jeunes sur des thématiques essentielles liées à l'écologie, l'environnement, la gestion des déchets et autres. Ce n'est certainement pas quelque chose qui doit être diminué mais ce n'est pas non plus quelque chose qui doit supplanter l'impérieuse nécessité de faire un travail de sensibilisation par rapport aux questions sanitaires, aux questions de santé. Et effectivement, que ce soit la pratique du sport, l'alimentation et on revient alors à tous les enjeux aussi d'une alimentation qui soit de qualité et financièrement accessible.

C'est un des objectifs que le Collège va poursuivre à l'initiative de l'Echevin de la Transition écologique puisqu'elle a annoncé son souci d'essayer de voir si les Namurois ne pouvaient pas d'avantage être les premiers producteurs de l'alimentation pour les Namurois eux-mêmes et ce n'est certainement pas Pierre Piron qui le démentira.

On est dans une démarche aussi où l'alimentation saine doit pouvoir recouvrer toutes ses vertus. Et souvent d'ailleurs, la promotion de cette alimentation saine recoupe le premier objectif que j'ai évoqué de la sensibilisation aux enjeux environnementaux parce que très souvent l'un va de pair avec l'autre. Et donc, c'est un combat que l'on peut mener de manière conjointe. Mais moi, je suis aussi inquiet au nouveau mode de vie sociale, notamment de la jeunesse qui est de plus en plus le nez dans les écrans, qui effectivement ne communique plus comme avant, ne fait plus de sport. On prenait son vélo pour aller discuter avec le copain du village d'à côté, non seulement c'était convivial, c'était chaleureux, c'était humain mais il y avait aussi de la pratique sportive indirecte. Maintenant, on est avec son casque et on communique à l'international.

On n'a plus que jamais le devoir de soutenir l'expansion des nouvelles technologies et, Namur capitale digitale doit être au rendez-vous de ces enjeux et pouvoir stimuler nos start-up, les réflexions sur l'intelligence artificielle, le développement d'un pôle jeux vidéo, mais il faut aussi sensibiliser sur les bonnes pratiques puisque la consommation c'est un peu comme l'alcool. Le fait de consommer de l'alcool en soit n'est pas problématique, c'est l'excès de consommation d'alcool qui est problématique. Les nouvelles technologies, les jeux vidéo ce n'est pas problématique non plus, c'est à nouveau leur excès et donc avec des problèmes même d'addiction pour certains qui sont alors plus sédentaires, ce qui contribue aussi avec le problème d'alimentation à avoir une morphologie qui est peut-être alors dans la mauvaise partie des statistiques.

Peut-être que si la Province a des initiatives spécifiques sur lesquelles on peut s'appuyer par rapport à cette thématique de l'alimentation ou de la lutte contre le surpoids, ça peut être utile qu'on le sache parce que parfois on n'est pas toujours dûment informé de ce que la Province peut faire et on l'ignore.

J'avais quand même deux questions en dehors de cette réflexion.

La première, c'est qu'on a parlé, Monsieur Gravy l'a fait avec pertinence, de la question de l'accès aux droits fondamentaux.

Un de ces droits fondamentaux c'est également l'accès à la santé. De prime abord, l'on pourrait considérer que notre territoire communal est assez privilégié de ce point de vue-là vu le nombre d'hôpitaux. Trois hôpitaux généraux, deux hôpitaux psychiatriques, la garde médicale qui est organisée sur notre territoire pour plusieurs communes, un réseau déjà dense de maisons médicales, bref comparativement à d'autres communes, des outils et institutions médicales en plus grand nombre. Et donc, de prime abord, plus facilement accessible.

Mais c'est probablement biaiser la perception, et donc ce serait utile de voir si vous avez des éléments qui expliquent que nonobstant cette présence territoriale qui est plus forte que dans des communes plus reculées, il n'y ait pas nécessairement un meilleur accès à la santé. Est-ce donc à dire que l'enjeu n'est pas lié qu'à la proximité des institutions, là où dans d'autres communes rurales on se plaint de ne pas trouver de médecin, de ne pas avoir de profession médicale en suffisance? Est-ce que c'est l'enjeu lié à l'accessibilité financière ou simplement une couche de précarité aussi qui amène ceux qui pourtant pourraient être les plus enclins à devoir bénéficier de ces soins à les reporter, à ne pas frapper aux bonnes portes, à ne pas être correctement orientés? C'est un élément intéressant parce que, de prime abord, vu le réseau

dont l'on dispose sur notre territoire, cette question de l'accès aux soins devrait être presque une question marginale, or elle ne l'est pas. Donc là, ça m'intéresse d'avoir vos éléments d'analyse complémentaire.

Deux autres éléments, la question de l'addiction, sauf si j'ai été distrait et ce n'est pas exclu, je n'ai pas entendu d'éléments, maintenant vous ne pouvez pas brasser tous les enjeux de santé non plus, relative notamment aux assuétudes, à la toxicomanie. Probablement parce que je peux postuler, ce n'était pas nécessairement un axe de différenciation utile à étudier entre les différents profils de communes, la Ville de Namur ou Vresse-sur-Seumois, et donc risquant de se concentrer essentiellement dans les pôles urbains, ça réduisait l'assiette alors des communes qui pouvaient être elles concernées mais avez-vous éventuellement quelques éléments d'info à partager sur ces questions-là, de l'addiction de manière générale, des assuétudes en particulier et la toxicomanie de manière spécifique? Un autre élément, qui moi m'a toujours historiquement interpellé depuis que je me suis engagé en politique, et mon passage par la Cohésion sociale a été pour moi un grand révélateur à cet égard, c'est la question de la santé mentale et l'explosion des difficultés du quotidien qu'elles soient sanitaires, qu'elles soient même de voisinage, et donc de tissu social lié à l'accroissement des troubles de la santé mentale. Pas uniquement pour le public le plus précarisé marginalisé comme on peut le penser, quand on évoque la population des SDF ou autres, etc. même si c'est un phénomène que l'on rencontre beaucoup aussi auprès de cette population mais de manière générale, les problématiques de santé mentale, je trouve, deviennent de plus en plus prégnantes sans que le rythme des capacités d'accompagnement de prise en charge, que ce soit en institution ou à travers le secteur associatif, ne m'apparaissent suffisamment rapide que pour accompagner le mouvement.

Et là aussi, je pense qu'en matière de santé mentale, si je ne m'abuse, la Province a des leviers d'actions. Qu'est-il possible de faire ou d'envisager ce travail sur notre territoire parce que, moi je le constate en tout cas, c'est vraiment un élément de préoccupation d'un nombre croissant de nos travailleurs sociaux aussi quand ils sont confrontés à une démarche d'accompagnement ou autres?

Excusez-moi si j'ai prolongé le flot des questions mais votre exposé était intéressant et permettait de jeter pas mal de balises.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Madame Balfroid, vous pouvez tenter de répondre à toutes ces questions qui viennent de vous être posées.

Mme A. Balfroid, service de la planification, de l'observation et du développement territorial :

Je vais essayer de résumer, ou en tout cas d'être la plus complète possible et surtout d'avoir tout retenu.

Par rapport à la question de l'obésité et du surpoids, c'est qu'on a les valeurs pour la Wallonie, je ne les connais pas par cœur, maintenant, je peux vous renvoyer vers le tableau de bord de la santé qui est un travail que l'on a établi et qui est aussi un recueil, il est là si jamais. Des données de 200 pages, c'est beaucoup plus conséquent mais qui portent sur l'ensemble de la Province. Tous ces chiffres-là sont dedans, j'ai le gros défaut de ne pas avoir beaucoup de mémoire pour tout ça donc je n'ai pas le chiffre en tête pour comparer mais il est disponible.

Au niveau de la diminution, les chiffres sont issus de l'enquête nationale de santé, donc ils portent sur un échantillon et donc c'est la source que l'on a. Maintenant, c'est une diminution qui est propre à l'enquête, il faudrait peut-être aller plus loin et voir d'autres chiffres. Je le rappelle pour ces dimensions, comportement soins de santé, obésité tout ça ce sont des chiffres qui portent sur l'ensemble de la Province, pas au niveau de la commune. C'est bien de remettre les balises.

Maintenant, pour compléter et c'est vrai que je peux faire le parallèle avec d'autres thématiques, je citais en introduction, on mène une enquête sur la santé des jeunes et je pense que, même si les analyses ne sont pas encore prêtes d'être fournies puisque l'on est en pleine récolte des données, elles permettront aussi de fournir pas mal d'éléments. On sait que les jeunes d'aujourd'hui seront les adultes de demain.

Donc, je pense que ce sera une source assez importante pour voir toutes ces données que ce soit en termes de mesure biométrique, en termes d'obésité et je fais le parallèle aussi avec tout ce qui concerne les enjeux au surpoids quand on fait le lien avec les activités physiques. En tout cas, en diminution, tout ce qui est comportement face aux écrans, sédentarité. Tout ça est lié, donc là on pourra peut-être avoir des réponses un peu plus précises même si ça portera sur les jeunes en particulier.

Au niveau des médecins généralistes, et de tout ce qui concerne la pénurie de médecins généralistes, on est bien conscient d'une certaine pénurie dans certaines zones rurales et on a déjà été interpellé par plusieurs communes. On a d'ailleurs fait un travail, il y a quelques années d'ici, qui faisait l'objet d'une demande de la commune de Vresse justement et qui portait sur les besoins en matière d'accès aux soins de santé de première ligne qui permettaient en tout cas de dresser un constat et de voir qu'elles étaient les actions et les leviers possibles par la commune. Donc, c'est une chose à laquelle on est attentif, on a encore été sollicité par une autre commune par rapport à l'éventuelle possibilité de créer une maison médicale.

Nous, en tout cas au sein de notre service, on dresse des constats et des observations et après on essaye justement de permettre aux acteurs de prendre le relais.

Au niveau, je fais peut-être des sauts entre les thèmes, de la mortalité prématurée des femmes, qui est plus importante en effet, on n'a pas d'explication claire et précise parce qu'on n'a tout simplement pas été plus loin. Cela pourrait faire l'objet d'une enquête spécifique ou d'une étude ciblée de l'ordre plus que qualitatif. Maintenant, c'est vrai qu'en discutant avec mes autres collègues, notamment des autres Provinces, ils émettaient l'hypothèse de peut-être une consommation plus élevée chez les femmes qui est à mettre en avant aussi. Donc, ce serait à mettre en lien avec les comportements de santé. Maintenant, il faudrait peut-être voir l'évolution de cette mortalité. Est-ce qu'elle se renforce cette mortalité prématurée chez les femmes? Est-ce qu'elle se renforce ou pas? C'est vrai que ça devrait faire l'objet d'une analyse un peu plus poussée.

Au niveau des fluides migratoires des jeunes adultes, pour répondre à la question, on n'a pas été plus loin par rapport aux raisons, je pense que c'est ça la question parce que là aussi, cela devrait faire l'objet d'une enquête beaucoup plus poussée et qui demanderait beaucoup plus de moyens mais c'est vrai que l'on est interpellé pas mal là-dessus. Par contre, on a permis d'établir, ce qui est intéressant, la proportion de jeunes qui partaient de la commune et puis qui revenaient parce que c'était une chose qui était posée, qui interpellait pas mal d'acteurs sur le territoire. Donc là, on a aussi les chiffres disponibles par commune.

Au niveau de l'indice synthétique d'accès aux droits fondamentaux, donc le dernier indicateur qui a été présenté, je l'ai présenté assez rapidement, c'est vrai. Maintenant, je pense qu'il est intéressant d'aller voir les indicateurs qui sont derrière. Je ne dis pas ça pour émettre une critique ou autre parce que l'IWEP a fait tout ce qu'elle pouvait en termes de ce qu'il y avait de disponible à nouveau, on revient sur cette question-là. Mais c'est vrai, que si l'on prend, ça porte à sourire, mais si on prend l'indice qui porte sur le droit à l'éducation et à l'enseignement, il y a deux indicateurs qui sont repris et qui ne reflètent pas forcément ce qu'on peut entendre par l'accès à l'éducation, c'est-à-dire que ce sont des indicateurs qui portent sur le pourcentage d'élèves qui arrivent à l'heure dans le secondaire et le pourcentage d'élèves qui ont un retard scolaire depuis plus d'un an.

Donc, il faut nuancer ces indicateurs. Je suis la première à le souligner. Il faut les mettre en contexte.

Je prends d'ailleurs le parallèle avec la santé. Si je prends les indicateurs qui sont repris dans cette dimension, en effet, on pourrait croire qu'à Namur on a beaucoup plus facilement accès à tout ce qui est soin de santé, de manière géographique en tout cas. Maintenant, les indicateurs qui sont repris portent sur les taux de mortalité, les personnes en incapacité de travail de longue durée, les personnes qui sont atteintes de maladie chronique, les personnes reconnues comme handicapées, les personnes qui ne bénéficient pas de soins bucco dentaires préventifs. On a à nouveau ici la proportion de femmes de 50 à 69 ans qui n'ont pas eu d'examen de dépistage du cancer, et la proportion de mères fumeuses à l'accouchement. Donc, à nouveau, c'est intéressant d'aller voir les indicateurs qui reflètent en tout cas ce que l'IWEP a tenté de traduire

par des dimensions.

Maintenant voilà, je reprends l'exemple de la mobilité, on en parlait, ça va de soi et je ne vous apprend rien mais en termes d'accès on a ici ce qui est repris, c'est notamment l'accès aux transports en commun, etc. Donc là, forcément, ça peut refléter davantage ce qu'il y a derrière. Donc, je pense que c'est intéressant d'aller voir plus loin au niveau de ces indicateurs.

Au niveau des addictions assuétudes, en effet on n'a pas repris d'indicateurs. Vous avez notamment répondu à la question en la posant parce que je pense que ce sont des chiffres qui ne sont pas représentatifs à mon avis. En tout cas pour la plupart des communes et donc ici, on avait le choix de ne pas le reprendre. Je pense qu'il y a aussi une question d'échantillon trop insuffisant. On n'a pas de données suffisamment représentatives que pour pouvoir les présenter.

Au niveau de la vaccination, je vais peut-être passer la parole à Madame Lazon.

Mme G. Lazon, Députée provinciale en charge de la Santé et de l'Action sociale et culturelle:

Je ne sais pas si vous le permettez.

Simplement préciser qu'Alice Balfroid est démographe au niveau d'une cellule et dans tout ce qui a été posé comme questions, très intéressantes certainement, mais cela concerne la compétence de la Santé et donc, bravo déjà pour tout ce qu'elle a pu dire.

Si on reprend la vaccination, cela va en lien aussi avec la pénurie de médecins – vous êtes plusieurs médecins ici dans l'assemblée – ce n'est qu'à l'état de projet. C'est vraiment pour être concerté, après, avec les médecins mais il y a un modèle français qui nous plaît bien et qui vaudrait la peine d'être approfondi, c'est de donner la possibilité aux pharmaciens, moyennant une formation, de pouvoir vacciner les personnes. En France, cela vient de se faire et particulièrement dans les zones à pénurie de médecins. Les pharmaciens le disaient, il y a un tiers de la population qui ne se serait pas fait vacciner, qui ne serait pas passée chez son médecin parce que cela coûte cher, ne fut-ce que la visite, certains font payer la visite pour aller chercher le vaccin, et ainsi de suite. Donc, il y a vraiment une grande attention qui est liée à la pénurie de médecins généralistes en zone rurale où là, nous avons déjà organisé des colloques, même transfrontaliers parce que l'on voit que toute une zone de la Province de Namur a un contact avec les hôpitaux tels que ceux de Givet, Charleville Mézières et l'inverse aussi, les Français viennent dans les hôpitaux à Dinant, par exemple. Je crois qu'il y a quelqu'un qui pourra le confirmer ici.

Un des projets dans lesquels nous sommes rentrés – et pour l'instant, c'est à l'état de projet, c'est un Interreg fonds FEDER – et qui pourrait s'étendre après, notamment par rapport aux pénuries en milieu rural, c'est le suivi de patients avec l'aide de la nouvelle technologie, avec des tablettes avec un programme adapté (pas la tablette sur laquelle on va voir nos mails). C'est une tablette avec vraiment le tableau de bord du patient qui a, à sa disposition, un tensiomètre, un thermomètre, tout ce qu'il faut pour indiquer ses données, qui sont envoyées et reçues via la tablette et qui sont surveillées par une des personnes choisies dans la ligne de soins, par exemple l'infirmier qui passe tous les 2 ou 3 jours peut-être ou l'infirmière qui vient faire certains soins.

Ici, évidemment, on a commencé par des maladies chroniques du cœur ou des maladies respiratoires mais cela peut s'étendre. On travaille aussi avec les universités, dans un autre domaine, pour sensibiliser – les Provinces étaient même d'accord d'inciter via une prime – les jeunes stagiaires, en leur payant le logement pour aller à Vresse ou à Couvin, c'est une problématique que l'on ne rencontre pas à Namur.

Pour compléter aussi et par rapport aux questions de Monsieur le Bourgmestre, par rapport aux assuétudes, nous avons un autre service qui s'appelle le SACER (le service de santé affective et réduction des risques) qui est vraiment impliqué dans tout ce qui est assuétudes et même un champ plus large avec tous les problèmes liés au sida. Nous travaillons avec Namur Entraide Sida mais nous avons nos propres applications. Là, nous ne sommes pas uniquement dans la prévention puisque nous avons une convention avec un hôpital namurois, le CHR, pour le suivi de patients en termes, notamment, de maladies liées au sida mais également aussi aux

assuétudes.

Il faut les moyens aussi. Au niveau de la santé mentale – et ce n'est pas une des Conseillères de l'Action sociale qui me démentira parce qu'elle est également agent provincial et particulièrement impliquée dans la santé mentale et qui nous en parlait encore avant le début de cette séance – un gros 60% est pris en charge par la Province, le reste par la Région en particulier mais ce que nous aimerions bien, c'est d'avoir un peu plus de reconnaissance et d'agrément pour pouvoir amplifier toute cette action, en tout cas en ce qui concerne la santé mentale.

Je le rappelle, la santé mentale, il y a le classique qui concerne aussi bien les enfants et les adultes donc les psychologues et psychiatres, pédopsychiatres quand c'est pour les enfants et puis aussi les actions spécifiques comme ANA (Avec Nos Aînés), la problématique de la personne âgée ou du public migrant avec la Clinique de l'Exil.

Nous travaillons à des prix planchers – tickets modérateurs – mais avec une analyse, grâce à l'assistante sociale qui fait partie de l'équipe aussi, nous arrivons aussi à faire la gratuité des soins quand c'est nécessaire parce que nous sommes un service public.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci. Monsieur Noël, vous avez souhaité prendre la parole?

M. P. Noël, Président du CPAS en charge de la Cohésion sociale, du Logement et de l'Egalités des chances:

Oui, Madame la Présidente.

Juste pour amener encore quelques éléments par rapport à des questionnements qui ont notamment été évoqués par Madame Collard.

Vous le savez, il y a une plateforme namuroise du social qui se réunit régulièrement et qui travaille de manière intensive. La réflexion notamment du groupe de travail sur la réinsertion socio-professionnelle porte justement sur ce que vous évoquiez tout à l'heure, un système d'auto-école on pourrait dire solidaire. Il y a une convergence d'un grand nombre d'opérateurs, que ce soit publics ou associatifs, d'essayer de créer une dynamique similaire sur le territoire communal et c'est bel et bien le groupe de travail qui vise à l'insertion socio-professionnelle, puisque c'est dans ce cadre-là que les choses se font, qui travaille de manière assez acharnée pour arriver à construire ce projet, sur un modèle qui existe d'ailleurs à Charleroi.

En ce qui concerne la fracture numérique, j'entends votre expression d'aller vers les gens. La fracture existe bel et bien et il y a donc lieu de mettre en place des choses. De là à aller jusqu'au domicile des personnes, je pense que c'est une démarche qui est probablement idéale mais qui, sincèrement, est probablement irréaliste dans la pratique. Mais il y a lieu de mettre en œuvre des éléments et nous y travaillons également.

Concernant la santé mentale, Monsieur le Bourgmestre a évoqué toute une série de questions, je voudrais juste relayer le fait que, dans le cadre des événements que nous organisons dans notre "Automne social", nous avons organisé il y a une dizaine de jours une journée de travail entre les acteurs de la santé mentale et les acteurs du social; avec un constat évident d'une nécessité absolue de se parler.

Je retiendrai deux choses par rapport à ces rencontres, cette journée qui a été, je pense, particulièrement efficace.

D'une part, la notion d'urgence ressentie, notamment par rapport à ceux qui travaillent dans l'espace public de manière générale, est tout à fait différente de la notion d'urgence pour les opérateurs de la santé mentale. C'est assez frappant de dire à quel point l'attente des opérateurs qui rencontrent au quotidien un public qui souffre de santé mentale, concerne des réactions qui sont à l'opposé de la perception des acteurs de la santé mentale, en termes d'urgence. Cette dualité est en tout cas un élément sur lequel on doit absolument travailler parce qu'il y a forcément des attentes respectives qui ne sont pas rencontrées.

L'autre élément, c'est l'expression des acteurs de la santé mentale, dans le fait qu'on les voit comme étant les sauveurs de situation. Les attentes sont en tout cas très importantes à leur égard et cela leur a été exprimé d'ailleurs durant toute la journée. Ils ont manifesté l'expression

de dire qu'eux aussi avaient des moyens limités et des capacités de réaction qui étaient probablement différentes des attentes espérées.

On veut poursuivre ce travail de relation entre les acteurs de la santé mentale et les acteurs du social pour justement continuer à se comprendre, trouver des postes et des manières de travailler. Dans l'inventaire des freins qui ont été exprimés, la toute grande majorité ne nécessite pas de moyens financiers supplémentaires mais simplement – simplement, c'est peut-être rapidement dit – une optimisation des synergies et des lieux de rencontres.

Cela me paraissait tout à fait opportun de le rappeler.

Pour conclure, Madame Balfroid est venue avec des exemplaires en suffisance de la plaquette du profil local de santé – pour ceux qui ont participé à la Commission de la semaine dernière, vous en disposez déjà – mais il est bel et bien prévu que chacun puisse avoir ce support qui, je pense, peut-être consultable en ligne également.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci.

Nous pouvons clore ce débat sur la santé concernant notre ville? Oui, Monsieur Warmoes.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Je pense que Madame Balfroid n'avait pas fini. En tout cas, moi je n'ai pas eu de réponse à mes questions. Je pense qu'elle n'avait pas fini de répondre.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Vous pouvez peut-être rappeler brièvement les questions auxquelles vous n'avez pas eu de réponse.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

C'était, pour rappel, pourquoi on relève moins de boissons pour les femmes?

Deuxièmement, si on prend en compte le fait que certaines communes, quand on compare, ont plus d'infrastructures, cela a été évoqué par rapport aux hôpitaux.

Troisièmement, vous pouvez peut-être le dire: quand on compare des communes, l'hétérogénéité interne des communes, en statistiques il existe des instruments comme les écarts-types, je pense à l'indice de Gini aussi par rapport aux inégalités de revenus et de patrimoine.

Je sais que votre travail est aussi d'être à un niveau suffisamment compréhensible par tout le monde mais cela pourrait être une plus-value parce qu'une moyenne n'est qu'une moyenne et ceux qui sont mieux vont compenser ceux qui sont moins bien.

Il peut y avoir des indices qui expriment aussi ces inégalités, qui ne sont pas égales entre les communes.

C'était mes 3 questions mais il y en a peut-être d'autres. Je ne sais pas, j'ai l'impression que Madame Balfroid n'avait pas fini.

Mme A. Balfroid, service de la planification, de l'observation et du développement territorial :

Par rapport aux verres d'alcool considérés, ils sont de 14 pour les femmes et de 21 pour les hommes. Cela a été décidé, pas de manière arbitraire mais on sait qu'une femme a un organisme différent en termes d'absorption et donc cela a été défini.

Après, tous les détails par rapport au type de verre, parce que l'on m'a déjà posé la question: quel type d'alcool, si on boit une bière ou un verre de whisky, on est bien d'accord que ce n'est pas la même chose. Tout cela est détaillé dans le protocole d'enquête. Je n'ai pas été dans tous ces détails mais tout cela est expliqué. Lors de l'enquête, l'enquêteur l'explique ou le questionnaire le détaille de manière bien complète.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Les femmes c'est peut-être plus le peket et les hommes, plus de la bière alors.

Mme A. Balfroid, service de la planification, de l'observation et du développement territorial :

Cela, je vous laisse le loisir d'interpréter.

M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal DÉFI:

Comme vous l'avez dit, c'est tout à fait physiologique. C'est une question d'enzymes hépatiques. Les femmes ont moins d'enzymes hépatiques pour métaboliser l'alcool et donc deux verres d'alcool chez une femme auront le même effet que trois verres d'alcool chez un homme. C'est tout à fait physiologique, c'est tout à fait métabolique. C'est une étude française qui est basée là-dessus.

Mme A. Balfroid, service de la planification, de l'observation et du développement territorial :

Par rapport aux différences que l'on peut observer au sein de la commune, le travail aurait été beaucoup trop compliqué pour nous d'aller plus loin, en termes d'entités. Monsieur Prévot l'a dit, la Ville a la chance finalement d'avoir cet Open Data qui est destiné, je pense, à être amélioré et complété. C'est un outil qui est indispensable mais qui n'existe pas dans les autres communes. Je pense qu'il ne le sera pas demain. C'est difficile. Il est vrai que la commune de Namur a cette particularité territoriale. Cela devrait faire l'objet d'un travail supplémentaire mais auquel on n'a pas pu s'atteler.

Vous aviez une troisième question plus précise?

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Dans quelles mesures on prend en compte les infrastructures présentes sur la commune quand on compare; ce que l'on peut attendre de chaque commune vu l'infrastructure dont elle dispose qui n'est pas égale. Ce sont des complications que j'ajoute, je le comprends bien.

Mme A. Balfroid, service de la planification, de l'observation et du développement territorial :

Je ne sais pas si je vais répondre correctement mais je pense que, du coup, c'est intéressant de regarder le profil dans son ensemble quand on observe une donnée. Moi, j'aime bien de ne pas stigmatiser les communes. Je pense qu'il faut voir tout ce qu'il y a. En effet, en termes d'infrastructures, les communes sont très différentes mais c'est pour cela qu'il est également indiqué tout ce qui concerne l'offre de soins. Je ne sais pas si c'est cela que vous évoquez mais, dans le document, c'est indiqué et c'est à mettre en parallèle avec les autres données.

Maintenant, le lien n'est pas explicite. Il n'y a pas de travail de corrélation d'une donnée à l'autre dans ce document mais pourquoi ne pas faire l'objet d'une étude plus approfondie.

Je ne suis pas sûre d'avoir répondu correctement.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Balfroid. Je crois que nous allons en rester là car vous avez déjà eu pas mal de pain sur la planche, vous avez répondu à beaucoup de questions et vous nous avez bien éclairés. S'il y en a encore qui souhaitent vous poser des questions, je suppose que vous êtes toujours atteignable au moins par mail.

Mme A. Balfroid, service de la planification, de l'observation et du développement territorial :

Oui, tout à fait. Je pense que les coordonnées du service sont indiquées sur le document, comme Monsieur Noël l'a dit. N'hésitez pas à les prendre, sinon c'est aussi disponible sur le site Internet de la Province. Dans la partie territoire, l'ensemble des profils locaux est aussi disponible sur la carte de la province.

Sinon, un petit mail ou un coup de téléphone, on est joignable.

Merci beaucoup.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Encore un tout grand merci en tout cas.

3. Politique du Logement (présentation par M. P. Noël, Président du CPAS en charge de la Cohésion sociale, du Logement et de l'Égalité des chances ainsi que par les représentants des sociétés de logements sociaux, du fonds du logement, de GLN et de la régie foncière)

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Nous allons maintenant passer au point 3. Il va être question du logement.

Je vais d'abord céder la parole à Monsieur Philippe Noël.

M. P. Noël, Président du CPAS en charge de la Cohésion sociale, du Logement et de l'Égalités des chances:

Merci Madame la Présidente.

Juste en introduction par rapport à ce point, la réunion conjointe ne peut pas être une réunion décisionnelle. C'est la raison pour laquelle – cela est peut-être pour faire écho à ce que Monsieur Martin évoquait tout à l'heure – la Déclaration de Politique du Logement (DPL) sera soumise au Conseil lors de la séance du 12 novembre.

Mais pour permettre de construire la réflexion, l'objectif était bien de poser un certain nombre de jalons. Nous avons demandé aux opérateurs de logements publics de venir présenter les éléments pour pouvoir alimenter cette discussion et, au sortir des débats que nous aurons aujourd'hui, de pouvoir continuer à alimenter aussi cette DPL.

On a volontairement voulu construire la réunion conjointe en début de législature avec toute une série d'éléments qui permettent – vous l'avez évoqué tout à l'heure Monsieur Martin, même s'il y a des constats qui sont peut-être évidents – d'objectiver un certain nombre d'éléments. Ces éléments servent à justifier, à prioriser et à cibler les actions que l'on peut mener, notamment en termes de logement.

Un PowerPoint est diffusé en séance pour l'entièreté du point 3.

Comme je l'ai évoqué, lors de la Commission préparatoire, la proposition qui est faite ici est de faire parler les 7 principaux opérateurs de logements publics qui sont présents sur le territoire communal et qui ont été à la source des informations pour pouvoir établir ce relevé.

Ce relevé émane du service du Logement de la Ville, avec un taux de calcul de logements publics qui avoisine 7% sur le territoire communal et pour lequel il est fort à constater que l'attractivité communale permet une création de logements privés d'une rapidité relativement conséquente et donc il est important que les opérateurs publics puissent également embrayer le pas.

L'objectif de cette soirée est de permettre à chacun des opérateurs de présenter son patrimoine actuel et les projets qui sont connus à l'heure actuelle, pour les 5 prochaines années et qui devraient se réaliser en vue de créer un certain nombre de logements supplémentaires.

On va avoir l'occasion d'entendre chacun des opérateurs qui interviennent par ordre décroissant d'importance en termes de nombre de logements sur le territoire communal.

Ce qui me permet de céder la parole, directement au Président du Foyer Namurois, Monsieur Baudouin Sohier.

M. B. Sohier, Echevin et Président du Foyer Namurois:

Merci Monsieur le Président.

Permettez-moi d'abord de vous dire merci parce que je crois que c'est la première fois, depuis bien longtemps, que les sociétés de logements ont l'occasion de se présenter devant le Conseil communal et en particulier devant le Conseil de l'Aide sociale.

Nous avons, je crois, 10 minutes chacun pour nous présenter et présenter le patrimoine existant ainsi que les nouveaux projets.

Avant de pouvoir vous présenter ce patrimoine, je tenais néanmoins à faire un bref état des lieux de la situation du Foyer Namurois.

Jusqu'en 2012, la société a rencontré d'énormes difficultés financières, avec un mali cumulé

assez important.

Nous n'avions plus l'occasion de rénover des logements, ce qui veut dire que nous avons enregistré jusqu'à 7,60 % de taux de logements inoccupés et nous avons dû, à un certain moment, arrêter l'ensemble de tous les projets, dans les différents ancrages communaux, comme les constructions, rénovations, etc.

Depuis quelques années nous nous sommes attelé, avec la nouvelle direction du Foyer Namurois, à remettre en ordre cette société. Nous avons bien sûr travaillé en priorité sur les logements inoccupés en engageant du personnel, en lui mettant des tâches bien prioritaires, ce qui nous a permis de relancer une dynamique, de récupérer des loyers, d'atteindre un équilibre budgétaire, tout en ayant aussi effectué un travail important sur le contentieux.

C'est ce qui nous a permis de lancer de nouveaux projets dans le cadre des rénovations et des constructions et ce, suite aux différents ancrages éventuels sollicités par les différentes communes.

Le Foyer Namurois, vous le savez, est partenaire de 5 communes différentes dont Namur bien sûr – la principale – et Fernelmont, Floreffe, Fosses-la-Ville et Profondeville. Les autres sociétés de logements ont également des communes partenaires mais peut-être pas aussi nombreuses. Le nombre de logements à Namur, que nous avons sur le territoire, est de 1.081 logements. Les 1.081 logements, que le Foyer Namurois développe ou a développés sur le territoire, sont répartis en 1.028 appartements et 53 maisons. Vous avez la répartition sur les slides, reprenant le nombre de maisons avec 3, 4 et 5 chambres. Ce n'est pas le principal du patrimoine du Foyer Namurois. Le principal, c'est bien sûr les appartements et les studios, où nous avons 1.028 appartements sur le territoire de la Ville de Namur. Vous avez également le détail du nombre de chambres dans les différents appartements, tout en sachant que nous avons un grand nombre d'appartements d'1 et 2 chambres. C'est ce qui est d'ailleurs le plus demandé à l'heure actuelle.

La répartition géographique sur le territoire de la ville de Namur, vous le verrez, certains l'appellent parfois la Courgette et d'autres non. En ce qui concerne l'implantation des bâtiments du Foyer Namurois, on part de l'ancienne commune de Gelbressée pour revenir le long de la Meuse, sur le centre-ville par Plomcot, par Bomel, le centre de Namur, les Balances. C'est là que se situe le plus grand nombre d'appartements du Foyer Namurois.

Il est vrai que, pour les personnes qui ne le savent pas, nous avons sur le territoire de la ville, 3 sociétés de logements. Le Foyer Jambois est bien sûr de l'autre côté de la Meuse et il est plus difficile de faire la distinction entre la Joie du Foyer et le Foyer Namurois.

En tout cas, en ce qui concerne Namur, nous restons sur Bomel, Herbatte, etc.

L'ensemble des bâtiments sont bien sûr concentrés sur le centre de la Ville de Namur. Ce qui implique aussi un problème pour le Foyer Namurois, c'est que nous n'avons plus ou très peu de réserves foncières, contrairement à certaines sociétés de logement qui ont encore du patrimoine.

Au niveau du patrimoine existant, nous avons eu la chance aussi, comme toute autre société, de pouvoir bénéficier des Plans Exceptionnels d'Investissement (PEI) qui nous ont permis de refaire les 6 tours de Plomcot. C'est-à-dire que nous avons pu, à ce niveau-là, refaire l'ensemble des tours avec remplacement de châssis, isolation extérieure, tout ce qui est technique spéciale à l'intérieur et tout cela a été fait il y a 3/4 ans maintenant.

Nous avons pu bénéficier d'un financement ou de plusieurs financements PIVERT qui nous ont permis de refaire également les appartements de Bel Horizon, au-dessus de Namur.

Nous avons eu l'occasion également de pouvoir refaire 5 appartements rue des Brasseurs, dans le bâtiment que l'on appelle Le Vieux Brasseur. Nous avons mis en rez-de-chaussée 4 commerces.

Et nous avons, dernièrement, reçu un aval pour pouvoir réaliser un réseau de chaleur qui nous a permis de refaire l'ensemble du réseau de chauffage sur les 171 logements des Balances.

Au niveau des rénovations en cours, nous avons, pour l'instant, effectivement toute une série de

rénovations qui nous ont obligés à dégager malheureusement les locataires des maisons et des appartements rue Del Marmol, que nous relogerons bien sûr. Ils ont été relogés mais ils reviendront, s'ils le souhaitent, dans cette rue où nous avons été dans l'obligation de refaire les 28 logements qui dataient de 1935, de les refaire dans leur entièreté avec une isolation intérieure et toutes les techniques spéciales. Les travaux sont en phase de réalisation. Nous espérons pouvoir remettre en location début de l'année prochaine.

Nous venons également de recevoir des subsides qui nous permettent de rénover les 8 appartements de la rue Del Marmol, juste en face des 28, qui n'avaient pas été prévus dans un premier investissement.

Et nous avons reçu une information de subsides pour réfectionner les tours des Balances, le numéro 20 et le numéro 30. Nous avons la possibilité de refaire les façades, l'isolation, le bardage, la réparation de béton etc. Malheureusement, il nous manque un subside pour pouvoir réaliser la tour du numéro 24. Nous sommes, pour l'instant, en discussion avec la Région wallonne pour nous permettre d'obtenir, on l'espère, un subside complémentaire.

C'est en ce qui concerne les rénovations, tout en sachant, également, que lorsque l'on reçoit un subside de la part de la Région wallonne, nous n'avons pas nécessairement l'entièreté du subside par rapport à la dépense. Il y a toujours une part à charge de la société.

Malheureusement, lorsque nous rénovons des appartements ou maisons, que ce soit dans le cadre de l'isolation, le calcul du loyer ne tient pas compte des travaux effectués. Ce qui veut dire que la société ne perçoit pas de montant complémentaire lorsque l'on a injecté un montant important dans le cadre des rénovations. Tout est profit pour les locataires. Cela n'empêche que, par après, cela peut apporter des difficultés financières à la société.

Dans le cadre des nouveaux logements, nous avons eu l'occasion de faire construire 5 appartements dont 2 PMR, rue Nanon. L'inauguration a eu lieu fin de l'année passée. Comme nous n'avons plus de capacité de terrains pour pouvoir construire, en tout cas, pour l'instant, sur une certaine partie de Namur, nous avons pris la décision au Conseil d'administration d'investir dans l'achat d'appartements lorsque l'occasion se propose. C'est ainsi que nous avons fait l'acquisition, sans solliciter de subsides, de 10 appartements rue Piret Pochet. Nous avons fait l'acquisition d'une maison dans laquelle on devrait pouvoir accueillir 3 appartements rue d'Arquet.

Dans le cadre des constructions en cours, nous avons obtenu un encrage qui nous a permis de commencer les travaux de 9 appartements à la rue Herbatte-Verriers, dont 2 sont considérés ou seront mis au niveau du transit.

Les constructions futures et ce sont des projets qui ont déjà fait l'objet de dossiers importants pour lesquels nous avons obtenu des subventions de la part de la Région wallonne. En ce qui concerne Coquelet-Bel Horizon, c'est la construction de 20 appartements. Le dossier est finalisé. Nous avons reçu le permis d'urbanisme. Nous recherchons maintenant la société qui nous permettrait, je l'espère, de démarrer les travaux dans le courant de l'année 2020.

Nous avons obtenu des interventions pour nous permettre de réaliser 20 appartements dont 1 de transit à la rue Fontaine des Prés. Là, l'ensemble du dossier est en cours. Le permis d'urbanisme sera déposé dans le courant du mois prochain.

Dans différents projets où le Foyer Namurois est partie prenante, vous savez qu'il reste encore un terrain aux Balances. Nous avons un projet de pouvoir réaliser la construction d'une quarantaine de logements et en partenariat, éventuellement avec d'autres partenaires, ici, en l'occurrence, peut-être la Sonefa pour la construction d'une crèche, qui nous permettrait d'avoir un espace convivial avec l'espace public et tout cela pourrait se réaliser en 2 phases. Une phase assez rapide et une autre phase qui nous permettrait de solliciter des subsides complémentaires pour nous permettre de faire le 2^{ème} bâtiment. Nous avons déjà un Certificat d'Urbanisme 2 (CU2) concernant ces installations. Nous avons déjà l'auteur de projets, donc tout cela peut aller très rapidement.

Nous sommes également sur le dossier de Rogier 2 où vous savez qu'il y a une volonté d'y installer la Cité des Métiers. Le Foyer Namurois est partenaire avec la Ville pour la construction - je crois - de 27 logement publics.

Nous avons aussi des volontés de pouvoir acquérir des bâtiments dans le quartier des Casernes lorsque les travaux ou les bâtiments seront réalisés.

Nous ne chômons pas.

En conclusion, pour permettre à mes collègues de pouvoir aussi intervenir, je terminerai en précisant que:

- *le Foyer Namurois continue à se renforcer;*
- *l'ensemble des projets mis sur la table actuelle représentent grosso modo 120 nouveaux logements futurs;*
- *nous pouvons maintenant mener une politique d'expansion tout en étant, bien sûr, vigilants par rapport aux finances;*
- *nous attendons avec impatience les appels de la Wallonie par rapport à de nouveaux encrages et éventuellement des diverses opportunités de la Ville, Province et autres.*

Nous espérons obtenir une réforme du calcul du loyer qui permettrait de faire – puisqu'il faut savoir que la plupart des locataires sont limités à 20% de leur revenu – augmenter cette limitation pour permettre, lorsqu'il y a des investissements importants dans le cadre de l'énergie, aux sociétés de logements de pouvoir bénéficier d'un plus.

Puisque nous n'avons pas beaucoup parlé du social, sachez que le Foyer Namurois est très soucieux de la qualité de vie dans les quartiers. C'est pour cette raison que nous y avons installé des délégués, qui sont très proches des locataires, afin de faire remonter l'ensemble des situations problématiques.

Nous avons également un encadrement important des candidats locataires qui nécessitent énormément d'investissement en personnel. Il faut savoir que le Foyer Namurois, par sa présence au centre-ville, est la société de logements qui enregistre le plus de demandes de locataires.

J'en terminerai là. Je laisse la parole maintenant, je crois, à mon collègue.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Avant de céder la parole à Monsieur Defeyt, y a-t-il des questions particulières à poser à Monsieur Sohier pour le Foyer Namurois?

Alors je passe directement la parole à Monsieur Defeyt.

Pardon, Je vous en prie.

Mme C. Quintero P, Conseillère communale Ecolo:

J'avais juste une petite question concernant le nombre de logements. Vous aviez dit qu'il y en avait 1.028 ou 1.128 mais je ne sais pas si cela comprenait ceux qui avaient été construits récemment?

M. B. Sohier, Echevin et Président du Foyer Namurois:

Un seul existant. Ce qui devra être construit, viendra en plus bien sûr.

Mme C. Quintero P, Conseillère communale Ecolo:

Et dans les projets terminés, ils étaient déjà inclus?

M. B. Sohier, Echevin et Président du Foyer Namurois:

Oui, dans les projets terminés.

Ce que nous avons à l'heure actuelle.

Mme C. Quintero P., Conseillère communale Ecolo:

Ok c'était juste pour être bien sûre d'avoir bien compris ces chiffres-là.

Merci beaucoup.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci

Donc, maintenant, Monsieur Defeyt.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Pardon, Madame Oger, je voulais aussi poser une question.

Peut-être par rapport aux projets en cours. D'une part, les constructions en cours et d'autre part, les projets. Ce n'est pas sur les dias mais je suppose qu'il doit y avoir des tableaux qui existent sur les 120 logements. Dans quel délai seront-ils réalisés? Quelles sont les dates? Ce sont peut-être des précisions qui peuvent être intéressantes.

Par rapport aux rénovations, pour avoir été personnellement, par exemple à Plomcot, c'est vrai que de l'extérieur, c'est très beau. Mais l'intérieur, il reste encore beaucoup à faire. C'est juste une nuance à apporter. Il y en a plus en profondeur et d'autres moins.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur Sohier.

M. B. Sohier, Echevin et Président du Foyer Namurois:

Oui, pour répondre sur Plomcot, Effectivement, les intérieurs sont faits au fur et à mesure. Il faut dire aussi qu'il y a beaucoup de vandalisme de la part, soit des personnes extérieures, soit de la part des locataires. C'est vrai que l'extérieur a une enveloppe, je dirais, visuelle importante, qui a d'ailleurs permis la meilleure propreté du quartier. En ce qui concerne l'intérieur, nous avons effectivement, comme je l'ai dit, des délégués. S'il y a des soucis, il faut nous le préciser et on en fera des priorités par rapport à cela.

En ce qui concerne l'évolution des différents dossiers, certains sont en cours. Ceux-là, s'il n'y a pas de problèmes, cela pourrait se réaliser rapidement. Les autres, cela dépendra – vous connaissez, comme moi, la problématique des marchés publics, des sociétés. Nous avons des mauvais dossiers par rapport à des constructions où nous avons subi plusieurs faillites. S'il n'y a pas de problèmes dans les 5 ou 6 ans, on devrait avoir fait l'ensemble des bâtiments.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci

M. T. Warmoes, Chef d groupe PTB:

Peut-être, si je peux encore me permettre.

C'est plus en général. J'ai aussi été aux Balances plusieurs fois. Je ne sais pas si c'est prévu mais, en tout cas, pour les administrateurs des sociétés de logements, je pense même pour tous les Conseillers communaux, ce serait intéressant de voir dans quelles conditions les gens doivent vivre. Et je ne jette pas une pierre à Monsieur Sohier mais les conditions de vie sont quand même - j'étais quand même assez étonné quand on va dans ces logements sociaux voir comment les gens doivent vivre - assez précaires aussi, même dans les sociétés de logements.

Je voulais juste dire cela. En tout cas, dans ces grands blocs - ils sont là depuis des années – souvent, on ne connaît pas ces réalités sociales.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci, nous prenons acte de vos remarques et maintenant Monsieur Defeyt va donc s'exprimer sans PowerPoint.

M. P. Defeyt, Président de la Joie du Foyer:

Bonsoir Madame la Présidente et merci.

Bonsoir à tous ceux et toutes celles que je retrouve avec plaisir ce soir.

Merci d'abord pour l'initiative, je rejoins aussi ce que Baudouin vient de dire.

Et je signale que les 3 Directeurs Gérants ont préparé un document qui reprend toutes les statistiques sous forme d'un triptyque. C'est disponible ici. Ce qui nous permettra, à chacun d'entre nous, d'aller à l'essentiel. Voilà pour l'introduction.

L'état des lieux de la Joie du Foyer, vous savez que cette Société de Logement de Service Public de Wallonie (SLSP) est passée par quelques turbulences. Je ne souhaite en rien revenir sur ces difficultés. Parce que, manifestement, il souffle, à la Joie du Foyer, un esprit nouveau. A la fois un Conseil d'administration qui souhaite vraiment se tourner, se projeter vers l'avenir. Même si nous savons que, pendant un certain temps, nous devons combler un passif et

répondre au passif.

D'autre part, parce que nous avons la chance d'avoir un nouveau Directeur Gérant, qui est ici présent. Il s'appelle Nicolas Grommersch et je vous invite à le saluer ou l'interpeler tout à l'heure, si vous le souhaitez. Je pense qu'il a vraiment pris, en quelques semaines, ses marques, à la fois, dans la société et dans ses contacts avec les autres acteurs namurois.

Les projets: 4 points essentiels en ce qui concerne la Joie du Foyer:

- *la poursuite de travaux de mise à niveau des logements existants. Cela peut être de s'assurer que ces logements reviennent dans le circuit locatif, cela peut bien sûr aussi souvent concerner la mise à jour énergétique.*
- *nous avons aussi des projets qui sont très avancés.*

Ce ne sont pas des projets pour lesquels on a un certain nombre d'assurances. 47 logements nouveaux. Je rappelle que l'objectif du Gouvernement wallon est d'augmenter le stock de logements sociaux de 3% au cours de cette législature. Avec ces 47 logements qui seront certainement terminés avant la fin de la législature, nous sommes bien au-delà de l'objectif d'une augmentation de 3%. Puisque l'on est à une augmentation de 4,5% du stock de logements sociaux. Puisqu'en plus, nous ne comptons pas - en tout cas, je pense dans l'immédiat - vendre des logements:

- *18 logements à la rue du Deuxième Chasseurs,*
- *20 logements à la cité Floréal + 5 logements destinés à la vente,*
- *4 logements nouveaux à la Résidence Camélia, dans le dessus du bâtiment*
- *3^{ème} projet: c'est, bien sûr, faire aboutir:*
 - *et nous sommes déjà en contact étroit avec la Ville et, en particulier, l'Echevine qui est en charge de ces questions -*
 - *le quartier en transition: Saint-Servais, Bomel, Houyoux, tous ces quartiers-là.*
 - *une rénovation et une sécurisation des logements existants. Ils sont d'ailleurs partiellement en cours, en tout cas décidés.*
 - *la création de nouveaux logements dont je viens de parler*
 - *l'aménagement des abords. Je dois vous dire ici, très honnêtement, qu'il y a quelques difficultés qui sont, notamment, liées au fait que nous devons recommencer la procédure en matière de Sites A Réaménager (SAR). Etant donné que la Région wallonne a mis un certain temps à nous répondre, je vais même dire une très longue période à nous répondre. Nous sommes à cheval sur 2 systèmes juridiques. Vous connaissez, 2 semaines dans le Code du Développement Territorial (CoDT). Nous allons régler cela au plus vite pour être sûrs de faire aboutir un projet auquel, je pense, plusieurs Echevins ou anciens Echevins tiennent beaucoup.*
- *Je serai très prudent à ce stade-ci parce qu'il n'y a encore eu aucune décision au sein de la Joie du Foyer. Le plus important, comme le soulignait Baudouin, je suppose qu'il pensait notamment à la Joie du Foyer, nous avons la chance d'avoir une magnifique réserve foncière de plus de 5 hectares avec **inaudible 00:16:56 bande 2** et je pense qu'il faut, tous ensemble, et ce ne sera pas une opération uniquement de la Joie du Foyer, faire en sorte que l'aménagement de ces 5 hectares soient exemplaire. A titre personnel, à ce stade-ci, puisqu'il n'y a pas encore eu de décisions, je pense que je proposerai, en tout cas, au Conseil d'administration d'en faire une démarche exemplaire de l'aménagement du territoire, rencontrant d'abord diverses contraintes, celles que nous connaissons:*
 - *climat et mobilité*

Cet endroit est magnifiquement bien situé en matière de mobilité
 - *la diversité des occupations*

Je pense personnellement qu'il ne faut pas que des logements au sens classique du terme: résidences services, résidences seniors, toutes sortes de possibilités qui nous sont ouvertes aujourd'hui.

*Et je souhaite en faire l'objet d'une collaboration intense entre les acteurs publics et privés. Et les deux au pluriel. Je pense bien sûr à la Commune et au CPAS mais aussi, des acteurs privés dans le cas, notamment, du nouveau Gouvernement wallon de faire des achats sur plan. Je pense vraiment et j'en ai déjà touché un mot au Bourgmestre pour que nous puissions très rapidement organiser une première rencontre entre le Collège et la Joie du Foyer pour commencer à dessiner des pistes pour aménager au mieux ces 5 hectares. Le **inaudible 00:18:25 bande 2** dans lequel nous allons tenter de réaliser tout cela, toutes les sociétés de logement sont aujourd'hui dans l'attente.*

Il y a eu des décisions dans la Déclaration de Politique Régionale mais nous ne savons pas encore où seront exactement les subsides par logement qui nous attendent. Comment fonctionneront les droits de tirages? Quel est le budget global qui sera alloué pour construire ces premiers logements? Quelle est la répartition régionale?

A titre personnel, je me réjouis que l'on ait abandonné l'objectif des 10% par commune. Non pas parce qu'il ne faut pas en construire, mais parce qu'il me semble plus pertinent de raisonner en bassin de vie en tant que commune. Nous ne connaissons pas non plus encore les autres modalités dans lesquelles on va devoir fonctionner, notamment, cette possibilité que j'évoquais à l'instant d'achat sur plan. Nous allons essayer de faire en sorte que tout cela fonctionne au mieux.

Enfin, les collaborations.

Pour la première fois, depuis très longtemps, je pense, à ma connaissance, il y a eu une rencontre des Présidents et des Directeurs Gérants des 3 sociétés. Et cela, je pense que c'est gage de bonnes collaborations d'un futur qui va nous permettre de travailler mieux ensemble.

On a évoqué au cours de cette première rencontre pas mal de projets. Mais, il y a, en tout cas, 3 retombées concrètes que je vais évoquer ici. Une rencontre avec l'Echevine et ses services de l'Environnement pour ce qui concerne la Politique Déchet avec le BEP. Nous allons devoir faire des choix importants. Est-ce qu'il faut aller vers des containers enterrés? Comment est-ce que l'on fonctionne? Comment est-ce que l'on améliore - je vais le dire très franchement - la participation effective de tout le monde, de tous les habitants de nos cités et de nos maisons en matière de collecte des déchets, de respect de l'environnement, de respect des voisins?

Nous allons faire en sorte que les Caracoleurs, qui sont aujourd'hui plutôt une initiative très heureuse du Foyer Namurois, pour que cela devienne une opération de toutes les sociétés, des 3 sociétés. Ensuite, nous allons faire le même travail avec la Régie du Quartier.

On ne va pas revenir sur l'histoire, on s'en fout. Il y a eu des tas de problèmes à un certain moment. Oui c'est comme cela, c'est la vie.

Nous allons faire en sorte que cet outil, très intéressant, soit aussi désormais au service de toutes les sociétés et puisse être même physiquement implanté aux 3 endroits différents. Cela c'est pour les collaborations entre les sociétés mais je pense que c'est notre volonté, par rapport à tous ces projets que je viens d'évoquer, de travailler en étroite collaboration avec la Ville et le CPAS.

Merci beaucoup pour votre attention.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Defeyt.

Des questions précises à Monsieur Defeyt?

Tout était très clair apparemment. Personne n'a besoin de précisions supplémentaires. Merci Monsieur Defeyt.

Voilà, Madame Klein, je vous en prie.

Mme D. Klein, Cheffe de groupe cdH:

Je n'ai peut-être pas été attentive. Les 5 hectares, c'est à Bricniot, c'est cela?

Vous avez émis une ouverture, cela veut dire que c'est un appel aux 3 sociétés de logement?

M. P. Defeyt, Président de la Joie du Foyer:

Cela, je vais laisser les 2 autres sociétés de logement...

Vous savez, moi-même, j'ai parfois un peu du mal à m'y retrouver. Il y a un accord, en tout cas, implicite, historique de partage de territoires.

Je vous avoue que je n'en ai pas encore parlé ni à mon Conseil d'administration ni aux 2 autres Présidents. Mais, peut-être qu'un jour, ces lignes devraient pouvoir évoluer et que, peut-être, dans certaines zones tampons, on pourrait imaginer des projets communs. Je parle ici à titre, tout à fait, personnel. Ces répartitions historiques, elles valent ce qu'elles valent.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci. D'autres questions?

Madame Hubinon.

Mme A. Hubinon, Cheffe de groupe Ecolo:

Je vais poser la question que l'on ne doit pas poser mais que l'on pose quand même.

Ne pourrait-on pas, éventuellement, envisager de n'avoir qu'une seule société de logement? Pourquoi faut-il...? Oui, voilà.

M. B. Guillitte, Conseiller communal MR:

J'ai mes propos du 7 mai.

Mme A. Hubinon, Cheffe de groupe Ecolo:

Je reste dubitative. Mais je n'ai pas les historiques de mon collègue Guillitte, je reste dubitative.

M. P. Defeyt, Président de la Joie du Foyer:

Je vais aussi répondre à titre personnel parce que cela n'a pas été explicitement discuté, à ma connaissance, dans aucune des 3 sociétés.

*Mon point de vue est le suivant. En ce qui concerne la Joie du Foyer, je l'ai dit, en toute transparence, **inaudible 00:23:20 bande 2** un certain nombre de mois, de rester **inaudible** pour remettre en ordre cette société. Et le nouveau Directeur Gérant avec ses équipes s'est attelé avec une grande efficacité.*

Je pense qu'une fusion, si un jour elle a lieu, elle n'a de sens que si les gens ont appris à travailler ensemble. Sinon, on a des fusions de type qui existent dans certains secteurs. C'est plutôt brutal. Je pense, à titre personnel, que si on peut déjà faire de véritables collaborations, fonctionner ensemble, je sais déjà et c'est tout à fait normal et souhaitable que les Directeurs Gérants se contactent régulièrement pour s'informer, pour se poser des questions, et puis après on verra bien. Voilà.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur Prévot souhaite aussi vous répondre Madame Hubinon.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Oui sur cette question, qui n'est pas une question qui fâche. Il est légitime de pouvoir poser la question.

Moi je voudrais simplement être beaucoup plus réservé sur l'idée-même d'une seule et unique structure mammoth. Les expériences passées, ailleurs en Wallonie, dans le Hainaut singulièrement, du côté, notamment, de La Louvière ou de Charleroi, ont pu démontrer que le fait d'avoir des mastodontes de la gestion du logement public, en général, s'accompagnait d'une déperdition dans la qualité du suivi, de l'entretien et de l'accompagnement des bénéficiaires.

Plutôt que de se dire qu'il faudrait, au motif que c'est quand même mieux d'avoir un seul et unique Conseil d'administration, avoir une seule structure sur tout le territoire namurois, je pense qu'il serait d'abord, dans une première étape, pertinent que chacune des 3 sociétés de logement fonctionne bien. Et sauf financièrement saine, aujourd'hui, ce n'est pas le cas des 3.

Je pense que Philippe Defeyt ne prendra certainement pas ombrage personnel si j'ose évoquer ce qui est un secret de polichinelle, à savoir que c'est probablement la société qu'il préside aujourd'hui, qui est en moins bonne santé de gestion que les 2 autres. Je pense que ce qui est essentiel pour assurer d'abord une qualité de services aux citoyens, c'est que les 3 sociétés puissent fonctionner de manière optimale. Il y a eu des changements et, comme le dit Philippe, ce qui est important, c'est que tout le monde apprenne à collaborer et à travailler ensemble.

Je pense que, à titre personnel, dans un 2^{ème} temps, si on peut évidemment avoir cette réflexion sur le partage territorial qui avait pour vocation historique d'éviter de se marcher sur les pieds. Si on est déjà dans une étape ultérieure de distinguer ce qui est rive gauche et rive droite de Meuse, en ayant 2 interlocuteurs plutôt que 3, cela pourrait déjà être une étape supplémentaire, à mon avis, utile, et qui pourrait, à mon sens, pertinemment répondre à l'effet d'échelle de notre territoire communal. Mais cela, c'est aussi quelque chose qui ne peut s'envisager qu'une fois que les gens, comme Philippe Defeyt l'a dit, ont appris à collaborer, à travailler ensemble. Et dès lors, que les 2 membres du couple potentiellement mariés soient tous les 2 sains et qu'ils n'aient pas donc d'appréhensions particulières. Cela me semble être une perspective qui, à moyen terme, est envisageable une fois que le processus de mise sur pied aura été réalisé.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur Guillitte.

M. B. Guillitte, Conseiller communal MR:

Oui Madame la Présidente.

Je viens d'entendre avec attention Monsieur le Bourgmestre s'exprimer sur l'éventualité d'un rapprochement entre les différentes Sociétés de Logement Public. J'entends mes propos que j'avais eus ici dans cette assemblée au mois de mai lors de la désignation des différents représentants au sein du Conseil d'administration.

J'ai eu la chance, pour ma part, de siéger dans les 3 différentes sociétés de logement à chaque législature. Je veux dire au Foyer Jambois, au Foyer Namurois et actuellement à la Joie du Foyer.

La Joie du Foyer se relève lentement mais sûrement et la nouvelle équipe et sa direction s'y attellent. Il en est que l'éventualité d'une fusion des sociétés de logement, on pourrait estimer que c'est un mammoth, cela représente aux alentours de 3.800 logements, mais peut-être pas encore quelque chose de si important, de si énorme que cela pourrait paraître en premier lieu.

Cela dit, cela représente un pourcentage non négligeable de la population. C'est quand même de l'ordre d'à peu près 7 à 8% de la population namuroise qui habite dans ces logements. Donc, on doit avoir une attention. Et un projet de rapprochement des différentes sociétés ne doit pas se faire au détriment autant des locataires que du personnel qui est employé au sein de ces 3 sociétés.

L'idée d'un rapprochement au moins de 2 sur 3. L'allusion, le partage qui était soit un partage territorial, mais qui était, il faut quand même le reconnaître, un partage politique. Ce n'est pas la famille libérale, qui n'a jamais dirigé aucune de ces 3 sociétés de logement, qui va vous le contredire. Chacun a été un peu chez soi. C'est le passé avec tout ce qui pouvait avoir comme élément cet isolement au sein des structures. Les choses ont fortement évolué. Le secteur du logement public a été bousculé. Des garanties sont apportées. C'est un des rares organismes, de société de logement qui bénéficie en son sein d'un représentant du Gouvernement régional. La tutelle siège au sein du Conseil d'administration. C'est assez rare comme organisme qui a ce contrôle immédiat dans ces instances.

Ici, il faut le reconnaître d'emblée, nous avons toujours eu des sociétés, du moins des responsables de société qui ont agi de manière la plus saine possible et avec toute l'honnêteté qu'ils ont pu avoir. Je ne vais nullement lancer d'opprobre sur les responsables des différentes sociétés de logement.

Je pense que maintenant, nous devons aller beaucoup plus loin. Il est agréable et je suis ravi qu'il y ait des rencontres entre les Présidents et Directeurs Gérants de ces 3 sociétés. Quand j'étais Echevin de l'Environnement, j'avais déjà tenu des réunions sur la problématique de la propreté comme vient de le rappeler Philippe. Il est vrai que je suis heureux que Charlotte

Deborsu ait continué ce type d'exercice parce que, je le répète, c'est une tranche importante de notre population.

Monsieur le Bourgmestre,

Chèr·e·s Collègues,

Il est vrai que nous devons aller plus loin. On n'a pas encore entendu la 3^{ème} société. Elle va peut-être s'exprimer, du moins son Président. Je sais que tous ne partagent pas mon idée mais je suis quand même heureux que celle-ci percole ici dans cette assemblée.

Je vous remercie.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Guillitte.

Merci Monsieur Defeyt.

Et je passe maintenant la parole à Monsieur Auspert pour la présentation.

Excusez-moi Monsieur Martin.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Je voulais aussi intervenir sur ce que l'on a l'impression parfois de devoir absolument faire pour être à la mode dans la fusion à tout prix pour montrer à chacun et chacune que nous faisons les efforts escomptés pour réduire le nombre d'administrateurs.

Je l'ai dit sur les plateaux d'ailleurs, je me rappelle lors de débats, j'aurais aimé entendre le Bourgmestre, aussi enclin aujourd'hui, à le dire haut et fort. Je pense, en effet, que dans la réalité namuroise, pour avoir aussi passé du temps dans les sociétés de logement, la préoccupation première et celle d'ailleurs que je rejoins Monsieur Prévot pour vous rassurer sur votre précédente remarque à mon égard, je suis fortement préoccupé. Et ma préoccupation est sincère envers les Namurois et Namuroises. Je pense qu'en l'état les sociétés de logement qui sont aujourd'hui composées le sont également.

Le service qui est accordé à la population, je ne suis pas sûr qu'il pourrait être le même si nous avions une mégastructure demain. En tout cas, si on me prouve le contraire, je serais heureux de le suivre. En tout cas, une chose est sûre, c'est qu'aujourd'hui, cela ne pourrait pas être le cas. Pourquoi?

Parce que chacun, enfin j'imagine que Tanguy le dira aussi puisque je connais un peu la maison, on est confronté aujourd'hui à des bâtiments qui sont de plus en plus vieux, qui demandent une transformation de plus en plus importante, un suivi de plus en plus proche auprès des gens.

On a augmenté, pour le Foyer Jambois, la capacité de notre accompagnement social d'une personne justement pour faire en sorte que les personnes qui sont en décrochage ou en besoin d'accompagnement, doivent le faire. Et ces équipes qui sont au plus proche des gens, qui connaissent bien les gens, pensent qu'elles ne pourraient pas le faire aussi bien qu'elles ne le font aujourd'hui que si demain, elles se retrouvent avec une société de 5.000 logements.

Je pense, en tout cas, pour l'heure - et Monsieur Sohier l'a dit tout à l'heure, en 2012 c'était le Foyer Namurois qui se relevait, la Joie du Foyer aujourd'hui - que la fragilité de la société de logement n'est pas uniquement le fait de la gestion des sociétés de logement mais également du sous-financement des pouvoirs publics. En l'occurrence, on l'a vu, cela fait 2 ans quand même que l'on sort des cadres avec un balle pour les sociétés de logement et on a dû, sur fonds propres, entamé une série de choses pour faire en sorte que justement les locataires soient logés dans la dignité.

En ce qui concerne Namur, je pense que le modèle qui est défendu par d'aucun - et on est dans une phase de débat, donc c'est bien que l'on puisse échanger sereinement là-dessus - ne soit pas le meilleur. En tout cas, c'est mon avis aussi et je rejoins l'avis de Monsieur le Bourgmestre sur la question.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci pour votre avis.

Plus personne ne souhaite ajouter quelque chose?

Monsieur Defeyt, encore une fois merci. Une bonne convalescence.

Nous allons maintenant passer la parole à Monsieur Auspert.

M. T. Auspert, Echevin et Président du Foyer Jambois:

J'attends le PowerPoint.

On va traverser la Meuse, on va changer de rive. Cela, c'est le Foyer Namurois ... Merci.

Tout d'abord, je tiens à m'associer aux 2 remerciements qui ont déjà été formulés par rapport à la démarche et à l'initiative de Monsieur Noël.

Nous allons parler maintenant du Foyer Jambois où je vais me contenter de faire la photo de l'existant.

Deux petites remarques avant, par rapport à tout ce qui a été dit.

*Petit clin d'œil à Monsieur Guillitte, mais une fois monté dans le passé, la famille libérale a bien dirigé le Foyer Jambois, **bien que cela ait été abandonné?** (00:35:40 bande 2). Je voulais quand même le rappeler. J'ai dit, c'est un petit clin d'œil.*

Et par rapport à la réflexion d'éventuellement fusionner les 3 sociétés, j'entends autour de moi les représentants des sociétés de logement qui participent à l'AWAP qui est l'association des Wallons et des Directeurs des sociétés de logement qui ont fait une mise en commun d'une série de données et qui arrivent à dire que les sociétés qui fonctionnent le mieux, en général, sont celles qui concernent ou qui occupent entre 1.500 et 2.000 logements.

A partir du moment où l'on dépasse ce chiffre, on arrive à la conclusion de dire qu'il y a une série d'effets multiplicateurs qui ralentissent la bonne gestion, la vitesse d'intervention par rapport à des soucis liés à ce genre de choses. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les gens de terrain qui régulièrement se rencontrent et qui, je pense, ont déjà fait plusieurs analyses à ce sujet-là.

Je n'irai pas plus loin à ce stade. Je vais passer au Foyer Jambois proprement dit.

Le Foyer Jambois, pour votre information, comme on a dit, c'est la plus grosse des 3 en termes nombre de logements. Nous sommes à 1.556 logements exactement:

- 1.474 qui sont des logements sociaux;
- 7 logements de transit;
- 43 logements moyens;
- 4 logements à loyer d'équilibre;
- 28 logements, et c'est une exclusivité si je puis dire, en service résidence dans le cas de l'échange que l'on a pu faire dans la législature précédente avec le CPAS de Namur et la maison de repos les Chardonnerets;
- 75 maisons, cela ne représente que 5% du patrimoine;
- 1.461 appartements, ce qui représente 95% du patrimoine.

Au total, au niveau du nombre de personnes hébergées par le Foyer Jambois, on arrive à 3.350 logements tous confondus.

Au niveau de la répartition, mes collègues vous ont parlé de leur répartition qui est une répartition plus étendue que celle du Foyer Jambois historiquement. Le foyer Jambois a 1.536 logements sur Namur mais essentiellement sur Jambes et 20 logements sur Assesse. Par le passé et jusqu'à une dizaine d'années d'ici, nous avons quelques logements sur Andenne, Vezin, que nous avons remis aux logis andennais il y a de ça une dizaine d'année. Nous nous sommes concentrés sur Jambes uniquement par rapport à mes collègues, qui sont

répartis sur 4 ou 5 communes voire plus. Nous ne nous sommes répartis que sur 2 communes. C'est quand même un point important.

Vous avez le détail au tableau suivant - les slides vous parviendront - avec la répartition en appartements et en chambres par rapport aux différentes catégories de logements que j'ai abordées juste avant.

Au niveau du taux d'occupation des logements - Baudouin en a parlé au niveau des difficultés rencontrées auparavant au Foyer Namurois - nous avons eu à Jambes une difficulté récemment qui représentait jusqu'à 3% de logements inoccupés par rapport au parc existant.

La difficulté venait essentiellement de l'origine d'habitation où nous avons pris l'habitude de rénover chacun des logements avant de le relouer. On y a pallié depuis le début de cette année-ci, depuis début 2019, avec une autre méthode et des équipes extérieures qui viennent en renfort pour nous permettre d'aller plus vite dans la rénovation des appartements principaux et nous sommes déjà descendus à 2,6% de logements inoccupés, le taux minimum des logements, qui n'ont toujours pas été réaffectés au lendemain à la date de la libération

Alors au niveau des candidats, j'arrondis les chiffres. Nous avons enregistré sur le Foyer Jambois près de 500 candidats, 80% d'entre eux sont des revenus appelés précaires et 20% d'entre eux sont eux des revenus moyens. Actuellement, nous avons un seul candidat qui ne rentre pas dans ces 2 catégories pour information.

Au niveau des projets qui s'achèvent, des projets qui ont été amorcés depuis, si je puis dire, certains 10 ans, certains 5 ans. Nous avons eu l'opportunité de rénover et d'isoler 244 appartements au Comognes de Jambes pour un coût de 4.300.000 euros. Nous avons également eu l'opportunité de rénover 12 maisons rue de l'Emprunt à Jambes pour un coût de 510.000 euros. Ce sont des chantiers qui se terminent. Nous venons d'obtenir 2 subsides conséquents qui avaient été rentrés préalablement, qui sont essentiellement des subsides destinés à de l'isolation et de la rénovation de bâtiments. Ils concernent 32 maisons au Comognes de Jambes et au Petit Ry à Jambes pour un budget de 1.600.000 euros. Egalement 6x6 appartements dans la Cité du Souvenir rue Karler, rue Stévenne et rue Eloy pour un budget total de 1.800.000 euros.

Il faut savoir que l'on a toujours eu au Foyer Jambois une politique, et cela date d'il y a 30 ans, de rénovation et d'entretien réguliers. On a estimé et planifié que pour les 5 prochaines années, idéalement, pour faire face aux entretiens nécessaires et pour garder des outils en bon état, il nous faudrait quasi 16 millions d'investissement pour l'ensemble du parc immobilier du Foyer Jambois.

Cela concerne quoi? C'est comme chez vous, c'est comme à la Ville. Cela va concerner:

- le chauffage;*
- le sanitaire;*
- l'isolation des bâtiments qui n'ont pas encore l'opportunité de l'être;*
- la réfection ou le gros entretien des toitures;*
- le remplacement des châssis;*
- la remise en conformité, c'est comme partout, de l'électricité et des installations des parlophones pour tous les immeubles multiples;*
- la sécurisation incendie;*
- les abords. On dit souvent que le Foyer Jambois est une cité verte. On y tient et je pense que c'est vrai que l'on a mis quand même pas mal de moyens depuis pas mal d'années dans ce secteur.*

Il y a un projet au sein du Foyer Jambois qui date d'il y a une dizaine d'années, qui est la construction du nouveau siège social. Il faut savoir qu'actuellement le siège social est réparti au niveau administratif comme sur le site. La région ouvrière sera un 3^{ème} site, ce qui nous pose problème au niveau du fonctionnement et au niveau de la rapidité d'interventions dans certains cas.

Le dossier avait été rentré il y a une dizaine d'années. Nous avons eu un souci parce que nous avons déposé notre permis sur une portion de terrains et communes à une autre demande de permis d'Infrabel. Infrabel venant d'obtenir son permis au passage à niveau de Velaine, nous avons été libérés de la contrainte et nous venons d'obtenir le permis pour la construction de notre nouveau siège social, il y a de cela plus d'un mois. Pour rappel, c'est une construction que l'on fera sur fonds propres mais qui était planifiée.

*Il faut savoir qu'au Foyer Jambois, depuis une dizaine d'années, même plus d'une dizaine d'années, nous avons travaillé avec différents cabinets de réviseurs où nous avons imaginé avec eux de planifier toutes les dépenses sur 5 à 10 ans. En fonction des programmes d'investissement que nous avons et toujours en intégrant, selon les cas, les subsides dont nous pouvions bénéficier. Cela nous permet d'avoir une feuille de route à 5 ans et plus. **Il suffisait de le dire, c'est quand même un avantage d'avoir outil ? (00:43:10 bande 2)***

Dans les projets futurs, on a potentiellement des projets pour 74 logements pour un total de 15 millions euros. Un seul de ces projets actuellement a obtenu des subsides en conséquence:

- *le premier projet est la construction de 4 logements rue de Dave;*
- *des dossiers potentiels seront prêts pour 13 logements au Comognes de Jambes,*
- *pour 2 lots, un de 14 logements modulaires et 10 logements classiques à Mascaux;*
- *10 logements rue Stévenne à Jambes;*
- *un potentiel de 20 logements où nous ferons en collaboration avec la Ville sur un terrain qui lui appartient, et cela a déjà été discuté lors de la mise au vert, cela a été également discuté au sein du Conseil d'administration du Foyer Jambois;*
- *3 logements qui pourraient se construire rue du Pourrain à Assesse, une des communes sur laquelle nous avons des logements.*

En conclusion, je pense que le Foyer Jambois souhaite d'abord continuer ses investissements afin d'assurer la rénovation et la bonne gestion et le bon entretien de l'ensemble de son parc, qui est quand même important. Il faudrait avoir, pense-t-on, non plus des subsides au coup par coup, mais pouvoir avoir une ligne de crédit que l'on devrait confirmer chaque année. Mais je parle de la Région wallonne qui pourrait nous permettre de dire que nous avons une ligne que nous pouvons tirer de la rénovation ou pour les nouvelles constructions à faire valider manuellement.

Actuellement, dans la méthode de travail que l'on a, on doit préparer des dossiers, on peut introduire des permis, on n'est pas encore sûr d'avoir des demandes de subsides et que tout se décoinçait d'un coup, on aura parfois 2/3 ans d'attente avant de débloquent les dossiers en une seule fois.

Autre idée que les différents Directeurs, qui se sont rencontrés, l'ont quand même abordée, je rejoins les propos du Foyer Namurois d'il y a quelques instants, c'est qu'il y aura un problème tôt ou tard en termes de montants de loyers. Le montant des loyers ne garantit plus et n'assure plus la charge que les sociétés de logement ont. Dans la planification pluriannuelle que l'on a faite au Foyer Jambois, compte tenu des investissements que nous serions tenus de faire, il y aura un problème de liquidité, je vais dire, à 4 ou 5 ans.

Je pense que si toutes les sociétés garantissent le taux de renouvellement de rénovation qu'elles devraient faire, elles vont toutes avoir ce problème de liquidité, peut-être certaines même avant 4 ou 5 ans.

Et là, il me semble qu'au niveau de la Région wallonne, il devrait y avoir soit une aide supplémentaire ou une aide garantie de manière pluriannuelle auprès des sociétés de logement

pour pouvoir y pallier. D'abord leur permettre de travailler de manière régulière et deuxièmement, pallier à ce problème de liquidité qui risque d'avoir des répercussions sur tout le reste du mécanisme et de gestion de société de logement.

Voilà, je ne serai pas plus long et je suis disponible pour vos questions.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Voilà. Y-a-t-il quelqu'un?

Oui Monsieur Maillen.

M. V. Maillen, Conseiller communal cdH:

J'avais une question, enfin une question qui se poserait même aux autres.

Je n'y avais pas pensé tout à l'heure mais entendre parler Tanguy. Avec ces 16 millions, c'est bien pour la case de 50 logements que vous avez?

M. V. Maillen, Conseiller communal cdH:

C'est 1.550 logements au total? Le nombre de logements que vous avez?

Inaudible (00:46:50 bande 2)

Cela fait à peu près 10.000 euros par logement sur 5 ans, cela fait 2.000 euros par an par logement. Ce qui me paraît complètement normal. Mais donc, ce que je voulais savoir c'est "Est-ce que les autres sociétés ont aussi un plan?"

On sait que si on n'entretient pas sa maison ou son logement de manière annuelle, en tout cas, régulière, ils se détériorent. Et donc, je pense que cette idée-là de prévoir est quelque chose de vraiment important et très bien.

M. T. Auspert, Echevin et Président du Foyer Jambois:

Il faut savoir que prévoir c'est pouvoir garantir le bon état des outils, comme je dis toujours, je vais dire dans le mandat précédent, et Fabian en est témoin, on a dû à un certain moment imaginé les pannes d'ascenseur et les réfections de tous les ascenseurs de mémoire 78, on était à plus de 2 millions pour des ascenseurs. Et donc ils sont obligés de les faire sur fonds propres.

Le siège social va devoir le faire à titre personnel, la société grandit avec le temps, les besoins que l'on a rencontrés et que l'on rencontre aujourd'hui, de nouveau, c'est sur fonds propres.

Il y a un moment où les sociétés, si on ne les alimente pas de manière régulière, il ne faudrait pas leur reprocher demain, quelle qu'elle soit, de ne pas savoir faire face à leurs entretiens pour, comme disait Monsieur Warmoes tantôt, l'entretien de certains logements que lui a trouvé précaire ou pas en bon état à certains endroits, je ne vise personne et je ne juge personne. Mais c'est la réalité. Récemment, les sociétés ne vont plus se suffire par rapport au peu d'argent qu'elles génèrent.

Il faut savoir qu'un loyer moyen au Foyer Jambois tourne entre 280 et 300 euros. Le loyer du marché, si c'est un appartement d'une chambre ou une maison, va varier au minimum entre 400 et 600 euros.

Et là-dedans, on doit quand même rembourser tous nos emprunts. Parce que contrairement à ce que l'on pense, si on nous donne 75% de subsides, on doit quand même en sortir 25% sur fonds propres et tous les suppléments ne sont pas pris en charge. C'est comme pour beaucoup de subsides. Cela veut dire qu'au bout de l'opération, on arrive réellement avec 35% à charge de la société, 65% garantis par un subside la Région wallonne. Ce pourcentage, pour moi, aujourd'hui, est devenu insuffisant.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Madame Klein.

M. D. Klein, Cheffe de groupe cdH:

Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris.

Vous avez parlé de 491 candidats. C'est sur la liste d'attente cela?

Pour le Foyer Namurois, on a parlé de 900. Est-ce que l'on sait si les 400 sont repris dans les 900? Je ne sais pas au niveau du Foyer. Est-ce que c'est 900 + 400?

M. T. Auspert, Echevin et Président du Foyer Jambois:

Oui.

En fait, l'idée est qu'un locataire peut s'inscrire dans n'importe quelle société et est écarté des autres sociétés

Quand il vient du Foyer Jambois, il sera comptabilisé comme inscrit au Foyer Jambois mais cela n'empêche pas de pointer un quartier de la Joie du Foyer ou un quartier du Foyer Namurois.

Mais il sera comptabilisé une fois comme inscription faite au Foyer Jambois.

Ah oui, c'est cela + cela + cela.

Maintenant, on n'a pas dit qu'ils étaient tous namurois. Cela, c'est encore un autre chiffre à analyser.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur Guillitte.

M. B. Guillitte, Conseiller communal MR:

Oui c'est toujours très intéressant d'entendre les points de vue par rapport à l'aspect gestionnaire des sociétés de logement et je dirais de la dignité de ces sociétés, la garantie par la gestion et savoir de les faire vivre.

Il n'empêche quand même - je prolonge la question, la réflexion – que cela veut dire qu'il y a plus de 5.800 candidats locataires cumulés et cela fait 1.680, de mémoire, candidats locataires uniques. C'est énorme par rapport aux besoins. Il y avait de l'ordre de 250 rentrées de nouveaux logements en 2018 pour les 3 sociétés de logement. Donc, on est très loin du compte.

Il faut se rappeler que le 1^{er} besoin sur le territoire, c'est de créer des logements sur toutes gammes de prix et de loyers. C'est plutôt cet aspect-là pour les 3 sociétés. Et l'idée d'une synergie poussée entre les 3 sociétés. Parce que l'on vient d'entendre Monsieur Sohier dire que le Foyer Namurois ne possédait plus d'espace pour pouvoir construire, il devait sur fonds propres – quand on parle de fonds propres, ce sont les revenus locatifs des locataires, rappelons-le – acheter des bâtiments pour pouvoir créer du logement. C'est tout l'enjeu des 3 sociétés namuroises. Après, également des autres partenaires comme le Fonds du Logement, la Régie foncière dont on va bientôt entendre les représentants.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Encore d'autres questions? D'autres réactions?

Si vous en avez fini de poser des questions à Monsieur Auspert. Nous allons donner la parole à Monsieur Joël Schallenbergh qui est Directeur de Gestion Logement Namur (GLN). Je vous en prie Monsieur.

M. J. Schallenbergh, Directeur de Gestion Logement Namur:

Bonjour à tous.

Je vous prie d'excuser mon Président, Jean-Paul Declairfayt, qui n'a pas pu venir aujourd'hui nous représenter.

Je m'associerai aux remerciements qui ont déjà été énoncés. Et je vous précise tout de suite que vous avez devant vous un acteur qui est bien plus petit que ceux que l'on vous a présentés jusqu'à présent.

Puisque, actuellement, notre agence immobilière sociale (AIS) gérait, au 31 décembre 2018, 311 logements. Nous sommes, actuellement, au cours de cette année à 326 logements. Et nous devrions atteindre les 330 logements, nous l'espérons aussi, le 31 décembre.

Ces logements sont répartis, comme vous avez pu le voir, essentiellement pour des appartements 2 chambres et seuls 17% de nos logements sont des logements 3 chambres.

Principalement, des logements à 1 et 2 chambres constituent notre principal patrimoine.

Nous recherchons plus activement des logements de grandes tailles. Mais le différentiel que nous avons à proposer au niveau du loyer et ce qui est sur le marché privé, fait que nous avons beaucoup de mal à décider certains propriétaires à nous confier ce type de logements. C'est-à-dire que le loyer que l'on propose est beaucoup trop bas par rapport à ce qu'ils peuvent obtenir sur le marché locatif privé pour l'instant.

Nos logements, en répartition géographique, sont essentiellement dans le centre de Namur. Il y a même une série de communes dans lesquelles nous n'avons pas de logements. Enfin, pardon, de zones, d'anciennes communes de Namur où nous n'avons pas de logements, sont essentiellement réparties ou qui sont plus rurales. Et cela tient au caractère des types de logements qui s'y trouvent, qui sont généralement des maisons unifamiliales. Je vous l'ai dit, ces maisons sont plus chères et donc, les loyers que nous pouvons proposer pour prendre ces logements en gestion, le différentiel est tel que nous avons du mal aussi à nous implanter dans ce type de zone.

Tout à l'heure, je parlerai de l'effet engagement logement. Je peux vous dire que c'est une chose qui est en train d'évoluer grâce à l'engagement logement et au fait que des promoteurs soient amenés à nous confier des parties de leurs nouvelles promotions, même dans ces parties de Namur que nous n'arrivons pas à atteindre, sont en train de s'ouvrir pour nous. Et c'est évidemment avec une joie certaine que nous pourrions prendre des logements dans des parties de territoire que nous ne couvrons pas encore.

L'origine des propriétés, elle vient de la vocation d'une agence immobilière sociale, c'est bien évidemment de travailler principalement avec des acteurs privés. Et c'est bien le cas à Namur. Qu'entendons-nous par propriétaires privés? Si dans le passé, nous avons rencontré essentiellement des propriétaires qui étaient propriétaires de quelques logements qui confiaient ses logements à l'agence immobilière sociale. Parce que, finalement, ils étaient dans un parcours de propriétaires plutôt âgés. Ils recherchaient surtout la tranquillité de la gestion et une certaine garantie mais ils ne recherchaient pas forcément une rentabilité. Nous sommes, maintenant, de plus en plus appelés et courtisés par d'autres types de propriétaires, qui sont des promoteurs. Et une des raisons est que – je ne vous ferai pas le dessin économique – le logement devient une matière refuge en termes de placement. Puisque nous garantissons les loyers, cela garantit aussi un retour sur l'investissement.

L'occupation du parc locatif, notre parc est très fortement occupé. Vous voyez, 98% de notre parc, en sachant que j'ai extrait de ce pourcentage des logements qui sont en rénovation lourde ou en création. Je ne parle ici que des logements qui étaient occupables au 31 décembre et qui étaient donc tous quasiment occupés. Même s'ils étaient en cours d'attribution.

Actuellement, nous avons, pour que les choses soient claires, 37 logements qui sont en rénovation lourde ou en construction. En construction par le biais de la collaboration engagement logement, en rénovation lourde parce que nous activons une série d'outils qui sont mis à disposition par la Région wallonne via le Fonds du Logement sous forme de prêt et de subsides pour la rénovation de logements inoccupés. Egalement le Bureau Economique de la Province qui fait les prêts, qui nous aide plutôt à améliorer la qualité énergétique de nos logements.

Il est bien évident que notre objectif est de limiter au maximum les périodes de vides locatifs puisque pendant ces périodes, nous continuons à payer le loyer aux propriétaires. C'était dans le slide précédent mais comme cela vous comprenez notre mode de fonctionnement.

Au niveau des loyers, nous avons parlé tout à l'heure des loyers pratiqués par les sociétés de service public. Nous ne pouvons pas égaliser avec ces loyers. Parce que, tout simplement, alors aucun propriétaire ne nous confierait son logement. Cependant, nous essayons de limiter les loyers que nous proposons grâce à une grille que nous établissons sur base du recensement des moyens de nos candidats locataires. En sachant qu'une agence immobilière sociale doit travailler pour 95% ou 90%, en tout cas, avec des personnes qui sont, ce que l'on appelle, en catégorie 1, ce sont les personnes qui ont des revenus les plus faibles. Nous ne pouvons avoir que 5% des locataires en revenus de catégorie 2, c'est-à-dire, modestes et 5% éventuellement en catégorie 3, moyens.

Actuellement, nous n'avons aucun locataire se trouvant en catégorie 3. Puisque le délai d'attente qu'il faut pour obtenir un logement chez nous est de plusieurs mois. Et que ces personnes ont des revenus suffisants pour trouver rapidement ce logement locatif privé. Pour ces personnes, nous ne sommes pas encore une alternative.

Vous voyez que nous prélevons une marge d'intermédiation entre les loyers payés par le locataire et le loyer que le propriétaire reçoit réellement. A quoi sert cette marge d'intermédiation? Elle sert à couvrir 3 risques que nous garantissons aux propriétaires:

- le loyer (si le locataire ne paie pas, nous le paierons);*
- les vides locatifs (entre 2 changements de locataires, à l'exception du 1^{er} mois);*
- la remise en état (elle ne serait pas prise en charge par le propriétaire, il ne pourrait pas le faire parce qu'il ne sait pas le faire ou parce qu'il ne veut pas le faire);*

Au niveau du profil des locataires, puisqu'on en a parlé beaucoup, il faut savoir quand même qui sont les occupants de ces logements. Nous avons essentiellement:

- des personnes seules avec ou sans enfants;*
- des personnes qui ont des revenus de catégorie 1 et 2 mais pas 3;*
- des personnes qui ont du mal à réunir elles-mêmes leur garantie locative.*

Elles dépendent toujours du CPAS pour obtenir cette garantie locative. Evidemment, sur le marché locatif privé, cela reste encore une espèce de stigmate malgré tout l'effort que le CPAS déploie pour montrer que ce n'est pas une tare d'avoir une garantie venant du CPAS. Mais ces personnes, petit à petit, constituent elles-mêmes, remboursent leur garantie au CPAS et cet argent est alors placé sur un compte spécifique pour garantie locative.

Actuellement, nos locataires étant des personnes qui restent assez longtemps dans leur logement, les choses s'équilibrent. On commence à voir beaucoup de locataires qui, finalement, sont maintenant propriétaires de leur propre garantie locative.

Au niveau de l'évolution de l'agence immobilière sociale, il est difficile de pouvoir présenter des projets comme les seuls d'aides des services publics. Puisque nous ne créons pas de logements, nous prenons en gestion des logements qui sont créés. Nous n'avons pas un plan à 5 ans pour dire "nous allons créer dans tel secteur ou dans telle commune tel et tel immeuble".

Je vous ai dit, actuellement, il y a 34 logements qui sont en rénovation ou en construction. Pour l'avenir, l'activité d'une agence immobilière sociale, c'est d'être réactive et d'être prospective.

Notre action est plutôt, je dois l'avouer, sur une action réactive. C'est-à-dire que nous avons des candidats propriétaires qui nous proposent leurs logements. Et malheureusement, sur 8 logements que nous visitons, nous en prenons 1. Cela tient à la qualité des logements qui nous sont proposés ou au prix des logements. Nous devons travailler sur la manière d'arriver à décider ces propriétaires à faire les travaux nécessaires pour mettre leur bien à niveau pour que nous puissions le prendre en gestion.

Il faut savoir qu'une agence immobilière sociale doit faire labelliser automatiquement ses logements par la Région wallonne lorsqu'elle est prise en gestion. Ils doivent répondre aux normes d'habitabilité. Il y a une série de propriétaires qui nous proposent des logements qui malheureusement nécessitent un investissement plus ou moins conséquent. Malgré les avantages que l'on peut leur proposer, en termes de financement, ils trouvent l'effort trop lourd et ils essaient de louer le logement tel qu'il est ou tel qu'il sera s'ils veulent bien faire quelques petits travaux dedans.

En termes de révision de la grille des loyers, nous nous sommes aperçus que depuis plusieurs années, nous n'avons pas indexé. Je dois dire que nous ne nous étions pas non plus préparés à gérer des logements neufs. On avait très rarement la proposition d'un logement neuf. Donc, nous avons pu faire évoluer notre grille à la fois pour l'indexer quand même un minimum, et pour faire face aussi à la différence qu'il y a entre un logement avec un PEB A, nouvelle construction, et un logement qui a un PEB un peu moins intéressant, qui est un peu plus âgé.

Ceci nous a permis d'accélérer un petit peu les prises en gestion. Mais le risque, si nous continuons à tirer sur cette grille de loyers, c'est que nos locataires ne s'y retrouvent plus. On reprendra beaucoup plus de logements en gestion mais cela ne correspondra plus à notre mission sociale. Nous y perdrons le caractère pour lequel nous sommes financés.

L'engagement logement a certainement été un moteur ces 2 dernières années dans le cadre de la prise en gestion. Il faut savoir que pour l'instant, le redémarrage, le fait d'avoir revu cette grille de loyers fait que cette année l'accroissement du parc est essentiellement de logements appartenant aux propriétaires privés que l'on nous confie sont uniquement louables. Ici, pour cette année, l'accroissement ne sera pas le résultat d'un engagement logement mais bien du fait que c'est aux propriétaires à maintenant s'y retrouver par rapport à la grille qu'on leur propose.

Je m'étais dit que dans une activité qui est plutôt réactive et nous voulons continuer à augmenter le nombre de logements gérés. Nous avons décidé de passer un peu à l'offensive et d'essayer, dès l'année prochaine, d'avoir une activité prospective. Ce qui veut dire que nous allons, au sein de notre équipe, avoir une personne dont la mission sera de chasser du logement, si je peux m'exprimer ainsi, ce qui actuellement n'est pas tout à fait le cas. Puisque ce sont les techniciens qui font des visites de logements qu'on leur propose mais il n'y a pas d'action prospective vers les propriétaires qui ne se sont pas annoncés comme étant des acteurs potentiels, des partenaires potentiels de l' AIS. Ce qui, je l'espère, nous permettra de prendre un peu plus de logements en gestion.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur Maillen aimerait vous adresser une question.

M. V. Maillen, Conseiller communal cdH:

Oui, merci Madame la Présidente.

Bonjour Monsieur Schallenbergh.

J'avais deux questions.

La première c'est comment se passe l'attribution des logements dans votre schéma à vous? C'est géré différemment. C'était ma 1^{ère} question.

Et la seconde, je voulais savoir, de votre côté, la proportion de loyers impayés?

M. J. Schallenbergh, Directeur de Gestion Logement Namur:

En termes d'attribution, nous avons des règles d'attribution, rassurez-vous. Nous avons même des critères d'attribution qui sont sensiblement les mêmes que ceux d'une société de service public. Si ce n'est que nous n'expliquons pas les grilles à points. Et cela s'explique.

*Le patrimoine géré par une AIS est un patrimoine constitué de logements qui sont négociés un à un avec les propriétaires et qui donc, pour des caractéristiques et pourraient sembler similaires, n'ont pas du tout des prix similaires. Nous avons parfois des **inaudible (01:06:20 bande 2)** mieux que certains logements que d'autres. Nous devons tenir compte également de la qualité du logement et de la qualité qui n'est pas uniforme. Nous devons tenir également compte des frais communs. Puisque nos logements sont essentiellement en centre-ville. Nous sommes dans un habitat où il y a des frais communs, comme la copropriété qui fait que l'on vient tondre les pelouses, le fait qu'il y ait un ramassage privé de poubelles ou le fait qu'il y ait des ascenseurs, extincteurs dans l'immeuble etc.*

C'est l'ensemble de ces charges et l'ensemble de ces éléments qui font que nous pouvons négocier un loyer. Plus il y a de charges communes par exemple, plus on va être radin en termes de loyers. C'est l'ensemble que l'on doit considérer pour pouvoir atteindre l'objectif qui nous est donné par nos candidats locataires.

L'attribution ne se fait pas sur une grille à points parce que, parfois, tout simplement, la personne qui aurait le plus de points ne pourrait pas prendre ce logement en gestion car elle n'arriverait pas à le payer.

Faire des attributions pour les rayer après, pour les remettre après, parce que, finalement, ce n'est pas de leur faute. Ils ont annoncé dès le départ que pour ce type de logement, eux

pouvaient mettre charges comprises autant, il faut tenir compte de cela.

D'autre part, nous avons certains logements qui sont plus éloignés du centre-ville où il faut un véhicule. Vous me direz "est-ce que c'est un critère d'attribution?" Les candidats locataires, c'est en tout cas ce qu'ils déclarent comme étant un de leurs critères.

Moi je veux être dans le centre-ville et je dois pouvoir être un peu être plus proches des quartiers. Ils ont peut-être la possibilité de définir encore un peu plus les attentes qu'ils ont par rapport à leur logement et faire une réconciliation avec un ordinateur plutôt que par des professionnels qui analysent la demande de la personne. En clair, nous essayons de réconcilier la demande du locataire et du logement qui se libère. Mais tout en tenant compte d'une série de critères. Un de ces critères, c'est le revenu. L'autre, c'est la composition familiale qui doit être en adéquation avec le logement proposé. Et puis, évidemment le critère d'ancienneté, le critère de choix de logement. Certains vous diront "moi je ne veux qu'une maison". On ne va pas leur proposer un appartement. Certains diront "je veux un appartement, je ne veux pas de maison parce que je ne veux pas de jardin etc." Nous en tenons compte également.

Cela, c'est en termes d'attribution.

M. V. Maillen, Conseiller communal cdH:

Excusez-moi, juste pour rebondir. Donc, si par exemple, vous avez 2 candidats qui sont au même stade. C'est le critère du 1^{er} arrivé, 1^{er} servi? Si vous avez les deux mêmes.

Oui?

M. J. Schallenbergh, Directeur de Gestion Logement Namur:

Oui, c'est en partie cela. Peut-être aussi l'âge des enfants. Vous savez c'est très complexe une attribution.

L'âge des enfants. Si vous savez qu'il y a un logement qui a 3 chambres, qu'il y a plusieurs enfants et qui sont de sexes différents. Que dans un an, il y en a un qui devra avoir sa chambre individuel. Vous allez proposer le logement à une famille qui pourra rester qu'un an dans ce logement-là.

Il y a toute une série de critères qui interviennent qui sont calculés d'une certaine manière par l'ordinateur, qui soient appréciés par nos collègues de la même manière. Mais, il n'y a pas de grille à points pour l'instant au sein des AIS.

Alors pour ce qui représentent les arriérés locatifs, nous sommes à un peu moins de 3%, je pense, pour l'instant. Il faut savoir qu'une AIS comme la nôtre, c'est un million d'euros par an de loyers auquel on ajoute également les charges. Donc, vous pourrez voir ce que fait à peu près 3%. Cet arriéré est essentiellement constitué par quelques personnes. Malheureusement, lorsqu'une personne dysfonctionne jusqu'au fait que nous allions en renonciation du bail et parfois jusqu'à l'expulsion, les choses sont tellement lentes en justice de paix que l'arriéré s'accumule. Et que pour quelques personnes, malheureusement, on arrive à ce pourcentage.

Sinon, il faut être très clair, plus de 95% de nos locataires paient régulièrement leurs loyers, ils ont parfois des difficultés au moment des régularisations de charges. Et pour cela, nous pouvons compter sur l'appui du CPAS, qui les aide régulièrement.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

D'autres questions vont encore vous être posées.

Tout d'abord, par Monsieur Prévot.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Oui merci Monsieur Schallenbergh.

Une remarque, une question.

La remarque d'abord. Vous remercier d'avoir souligné publiquement le bien fondé et l'aide utile, la démarche de l'engagement logement initié par la Ville et singulièrement par Stéphanie Scailquin à l'époque.

Je n'ai pas pu procurer sa valeur ajoutée. On s'est singularisé dans le paysage wallon à tout le moins peut-être au-delà davantage incitativement partenarial plutôt que d'être dans une

démarche d'obligation sanction. Et on voit que cela peut produire aussi ces effets. Donc, tant mieux, c'est une bonne chose.

Je voudrais vous adresser une question mais réflexion faite, elle s'adresse également aux Présidents des sociétés de logement. On sait, vous venez de le rappeler en répondant à Monsieur Maillen, toute la délicatesse de l'octroi d'un logement en fonction de la situation familiale à un moment donné. Mais cette autographie instantanée de la famille et de sa situation évolue par nature au fil du temps. Tantôt hélas au gré de ses séparations, tantôt positivement, si quelqu'un trouve un boulot qu'il n'avait pas avant. Donc, une rémunération plus importante qu'antérieurement. Parfois, la précarité est toujours présente mais la situation familiale évolue avec les enfants qui quittent le nid. Et donc, se pose souvent cette question qui n'est jamais simple à trancher, on le sait, de devoir à la fois respecter le locataire qui a développé son histoire de vie dans un lieu où il a pu finalement déposé ses valises et d'un autre côté, se dire que la chance que ce même locataire a pu avoir à un moment donné dans son parcours de vie, des centaines d'autres familles sont aussi en attente de l'avoir.

Et que si vous vous étiez vus attribuer un logement avec 3 ou 4 chambres, 3 chambres, parce que 4 cela devient tellement rare, parce que c'était le besoin familial du moment, quelques années plus tard, une fois que vous vous retrouvez uniquement en couple ou seul et que les enfants sont partis, le logement est de facto devenu surdimensionné. Mais par contre, il conviendrait parfaitement à certaines familles qui sont sur liste d'attente.

Comment alors gérez-vous cette tension? Parce que c'est vrai, qu'intellectuellement, un logement singulièrement public mais par extension, j'imagine que la démarche est similaire en ce qui concerne la gestion de logement à Namur, à vocation à ne pas être une aide indéterminée ou plutôt dire indéfinie mais être un appui. Et la dimension transitoire peut parfois prendre 15/20 ans mais à une situation familiale particulière, qui évoluant par la suite, doit permettre de rebattre les cartes et donc, de contraindre aussi quelqu'un éventuellement à déménager. Je dis bien contraindre et pas juste y être incité.

Le Gouvernement précédent, je trouve, a pris le mauvais pli. Et je n'incrimine personne. Mais à un moment, permettre aux sociétés de logement en contrepartie du fait que des chambres étaient libérées et que, finalement, le profil de l'appartement occupé n'était plus conforme au profil du ménage, de laisser à chacun le loisir de rester dans le bien moyennant une augmentation du loyer.

Alors, cela peut s'expliquer, cela peut se justifier. Mais, en même temps, ce n'est pas juste non plus par rapport à la vocation sociale qui est poursuivie de dire que si vous avez la capacité de rajouter 50 euros ou 80 euros ou 100 euros, vous pouvez continuer d'occuper un bien qui reste, malgré tout, surdimensionné par rapport à votre taille de ménage. Alors que les besoins familiaux sont criants, et on l'a rappelé, on a des centaines de familles qui attendent.

Quelle est la politique que vous menez par rapport à cela? A la fois cette nécessité d'être respectueux par rapport à chacun des ménages mais aussi de rappeler que s'il y a une dimension sociale qui accompagne le ménage, c'est aussi, et d'abord et avant tout, pour répondre à des besoins exprimés à un temps t qui peuvent évoluer au temps $t + 5$, $t + 10$, $t + 15$.

Quelqu'un qui a eu une fois de la chance doit accepter l'idée que d'autres puissent avoir la même chose, la même chance y compris peut-être à son détriment.

Ma question est similaire pour les 3 autres Présidents de logement pour voir un peu quelle est la pratique en la matière?

M. J. Schallenbergh, Directeur de Gestion Logement Namur:

Pour une AIS, il faut savoir que le locataire, lorsqu'il entre chez nous, a un contrat de bail qui est similaire à celui que vous pouvez signer en tant que locataire avec un propriétaire. Si ce n'est, qu'au moment de la signature, nous représentons le propriétaire réel.

Mais il a un contrat de bail qui est régi par la loi sur les baux à loyer. Donc, la reconduction du contrat, lorsque nous commençons une location, nous commençons par un bail d'un an, renouvelable 2 ans, pour entrer ensuite dans le 9 ans. Ce qui respecte la loi sur les baux à loyer, qui pourrait même maintenant s'étendre à 1 an / 1 an / 1 an. Mais nous avons laissé cette perspective de progression parce que notre volonté, c'est quand même de couper aussi, ce qui

était quand même constaté depuis des années, le cercle, par vertueux, pas du tout, où les gens, finalement, accédaient à un logement, le perdaient parfois faute d'accompagnement, faute de moyens et puis refaisait tout le tour. Notre but, c'était quand même d'ancrer les personnes dans leur logement et de leur permettre une certaine stabilité et d'enfin déposer leurs valises et singulièrement pour les familles.

Néanmoins, à chacune reconduction de contrat - et donc, après 9 ans, c'est tous les 3 ans - nous questionnons nos locataires sur ses revenus. Parce que s'il sort des catégories de revenus, nous ne renouvelerons pas son contrat.

Même chose, si à un moment donné, la composition familiale n'est plus adaptée au logement qui est prévu, en sachant que, bien souvent, c'est l'inverse qui se passe. C'est-à-dire que ce sont les recompositions familiales qui font que ces logements sont sur-occupés. C'est là que nous agissons le plus. Il est rare. Parce que je vous l'ai dit, les loyers sont négociés avec les propriétaires, les logements plus grands et donc plus rares, sont plus élevés, vous l'avez vu dans la grille. Ces personnes, malgré tout, lorsqu'elles se retrouvent à 2 pour payer un loyer de 3 chambres, elles nous demandent d'elles-mêmes un transfert pour payer un loyer moins cher, avoir moins d'entretien, moins de chauffage. Parce qu'évidemment, à côté du loyer, il y a les charges énergétiques.

Cela se fait, pour l'instant, naturellement, je dirais, pour les personnes qui sous-occupent un logement. Cela se fait de manière, je dirais, plus obligatoire pour les personnes qui sur-occupent. Même si, dans les faits, quand nous le pouvons, nous organisons plutôt des transferts internes. Et, il faut savoir qu'une bonne partie des personnes qui quittent un logement chez nous, le font pour entrer dans un logement social.

C'est une autre dynamique. Comme les loyers de nos logements sont quand même encore plus élevés que ceux du logement social, il y a un transfert de certaines personnes qui, à un moment donné, parce que leur logement ne répond plus, est trop petit ou trop grand, vont se tourner vers le logement social parce qu'ainsi, ils vont pouvoir bénéficier d'un loyer moins cher.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

L'un des Présidents d'une société de logement public souhaite-t-il répondre?

M. T. Auspert, Echevin et Président du Foyer Jambois:

Je vais répondre à Monsieur le Bourgmestre par rapport à sa question.

Dans ce que j'ai connu au Foyer Jambois précédemment. Soit certaines personnes acceptaient d'avoir un loyer majoré, ce que l'on ne peut plus faire. Où des gens acceptaient de payer 50 euros en plus de loyer par mois, à condition de pouvoir garder, par exemple, 2 ou 3 chambres, alors que maintenant il est isolé. Mais les sociétés ne peuvent plus faire ce genre de pratique ou de démarche. Ce que l'on fait au coup par coup, quand les locataires sont appelés une fois par an à mettre à jour leur situation familiale et notamment leur avertissement d'extrait de rôles.

A cette occasion-là, la société a l'opportunité de vérifier s'il y a toujours le même nombre de personnes habitant dans le logement, soit à charge du locataire principal, soit conjointement aux locataires. Mais alors là, c'est une augmentation du loyer qui se fait parce qu'il y a 2 revenus, même chose, 2 revenus au lieu d'un.

Mais ce que l'on fait, c'est au cas par cas. On invite la personne à bien vouloir accepter d'aller vers un logement plus petit. Comme le dit Monsieur Schallenbergh, la bonne gestion et le bon sens des locataires, devraient se dire que si je change de logement vers un plus petit, même si j'ai des désagréments d'un déménagement, j'aurai quand même demain moins de charges. Mais cela, on a beau leur dire, leur expliquer, que là où ils louent et chauffent 70m², demain ils ne vont plus en chauffer que 50m². Cela ne percute pas.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Et donc, cela veut dire, qu'aujourd'hui, les sociétés de logement n'ont plus aucun levier pour pouvoir contraindre au déménagement?

M. T. Auspert, Echevin et Président du Foyer Jambois:

Non, on donne la possibilité ou l'obligation de contraindre endéans un délai. Il faut tout dire aussi. Il y a des ménages qui fluctuent. On a aussi des ménages pour une raison X, ils sont

4 aujourd'hui, pour une raison Y, ils sont isolés 6 mois après. Puis, cela va mieux, on est de nouveau 4. Avec le même titulaire de bail. Cela arrive. Là, c'est plus délicat.

Quand la situation familiale a changé depuis au moins autant de mois, cela peut être 1 an, ou peut-être plus, là ils devraient pouvoir rentrer dans un système où ils sont obligés d'accepter une mutation pour être corrects au niveau de l'environnement social des locataires, on peut peut-être dire en restant dans le quartier.

Je peux comprendre que lorsque l'on bouge une personne, ce n'est pas facile de changer de voisins, d'amis, de bus etc. On pourrait dire à changer en quartier. Ce qu'il faudrait, c'est que la Région nous donne le moyen d'imposer ce genre de démarche.

M. B. Sohier, Echevin, Président du Foyer Namurois:

Je vais juste ajouter qu'effectivement, on n'a pas la possibilité d'obliger une personne à sortir de son logement à partir du moment où il y a un changement de situation. Mais on a un travail social important. En tout cas, au niveau du Foyer Namurois, nous avons du personnel, des assistants sociaux qui se présentent chez les personnes, qui examinent la situation annuellement pour vérifier les revenus, la situation familiale et entament alors un dialogue avec les locataires afin de leur faire comprendre qu'ils ont peut-être à gagner à changer de logement.

On n'a malheureusement pas la possibilité de les obliger.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

D'autres intervenants encore?

Je commence par Monsieur Thierry Sneessens.

M. T. Sneessens, Conseiller de l'Action social PTB:

Oui vous avez répondu facilement à mes interrogations.

La première c'était quand les locataires quittent votre structure, où vont-ils? Ils vont principalement vers des logements des Foyers.

Et la deuxième question, c'est au niveau des propriétaires. Y-at-il un gros turnover de ceux-ci? Ou, une fois qu'ils ont intégré la structure, restent-ils dans votre association?

M. J. Schallenbergh, Directeur de Gestion Logement Namur:

Non. On constate que si il y a quelques années, les propriétaires étaient très fidèles et restaient très longtemps chez nous. Il y a un turnover qui s'est accentué et qui est essentiellement lié à un moment donné à l'écart qu'il y a entre le loyer que l'on peut pratiquer, l'investissement que l'on demande aux propriétaires. On a le même souci que nos collègues du service public pour essayer que nos logements soient de la meilleure qualité possible, notamment en termes énergétique. Donc, régulièrement, on vient leur demander de faire des investissements. A un moment donné, il y a une espèce de gap qui s'installe entre ce que l'on aurait comme prétention par rapport à la qualité de logement et le loyer que l'on peut proposer.

Pour certains, c'est soit "j'arrête la collaboration et je reloue de manière tout à fait privée et normale en espérant en tirer un loyer plus élevé". Soit, ce sont des propriétaires plus âgés. Il faut savoir que notre AIS est une des plus anciennes. Nous avons 30 ans cette année. Nous avons aussi des propriétaires qui ont une collaboration avec nous depuis très longtemps et qui, maintenant, sont des personnes âgées qui ne peuvent plus investir dans leur logement. Elles vendent. Elles décèdent parfois. Leurs enfants reprennent et souhaitent réaliser le bien de ne plus le laisser à l' AIS.

Le chemin de progression pour une AIS n'est pas un chemin linéaire. Par exemple, cette année, pour prendre en gestion + 20 logements, nous en avons pris + 30 et quelques. Parce que, chaque année, nous perdons une série de logements soit par vente. Et parfois, c'est lié tout simplement à la vie de ces propriétaires. Demain, nous serons peut-être confrontés à d'autres réalités avec des promoteurs qui, eux, signent pour des engagements beaucoup plus longs.

Mais, par exemple, pour des personnes privées, nous avons un propriétaire dont les parents ont dû être placés en home. Et, il a dû réaliser sa maison pour payer tout simplement les frais liés à cet hébergement.

Voilà, ce sont des situations telles que celles-là qui font que nous avons un peu plus de

turnover qu'avant en termes de propriétaires.

Mme A. Oger, Président d'assemblée:

Monsieur Mencaccini.

M.F. Mencaccini, Conseiller communal cdH:

Merci.

Bonjour Monsieur. Merci d'abord pour la présentation. Je me posais 2 réflexions, enfin 2 questions. Vous avez partiellement répondu.

Est-ce que vous avez, comme les locataires, une grille de critères aussi pour les propriétaires, pour les investisseurs? Pour savoir, si vous avez plus tel type d'investisseurs que d'autres?

Et la deuxième réflexion, est-ce qu'il y a un lien de contrat pour les propriétaires?

Vous parliez de turnover. A partir de combien de temps ils peuvent se délier de ce contrat via quelle·s condition·s ou obligation·s?

M. J. Schallenbergh, Directeur de Gestion Logement Namur:

Donc, je vais répondre à la deuxième puis je reviendrai à la première.

La deuxième, oui nous avons un contrat avec les propriétaires, ce qui est un mandat de gestion. Ce mandat de gestion est un mandat volontaire. C'est-à-dire que nous sommes 2 partenaires qui nous associons pour gérer le logement. Cela veut dire que ce contrat a une durée déterminée, qu'il peut être reconductible. Nous avons des propriétaires qui renouvellent pour la 3^{ème} fois un mandat de 9 ans. Je vous ai dit que nous étions une des plus vieilles AIS.

Mais, nous ne pouvons pas refuser qu'un propriétaire se désengage. Nos mandats ne sont pas des mandats irrévocables pour être plus clair. D'abord, parce que la loi ne le prévoit pas. Et parce que, deuxièmement, ce serait contre-productif. C'est-à-dire qu'à un moment donné, la collaboration entre une AIS et un propriétaire est un contrat de confiance comme avec le locataire.

Si un propriétaire, pour des raisons qui peuvent se comprendre et qui sont humaines, souhaite à un moment donné mettre fin au contrat, l'obliger à rester captif de l'AIS, c'est décourager toute une série d'autres à venir confier leur logement à l'AIS.

C'est un risque de vouloir absolument verrouiller les contrats parce qu'alors, nous n'attirerons plus les propriétaires.

Ce qui fait que certains ont un contrat à durée absolument déterminée et qui ne peuvent pas réduire, c'est lorsqu'ils bénéficient d'avantages pour rénover leur bien. C'est donc lié par exemple, aux subventions, prêts, à la réduction TVA lorsque l'on achète un nouveau logement. Là, c'est imposé, il y a une durée limitée. Par exemple, lorsque l'on bénéficie d'une réduction TVA, c'est 15 ans. Parce que l'on a reçu un avantage qui permet de compenser cette durée et si la durée n'était pas respectée, il y a alors une pénalité financière mais qui est finalement exigée par le partenaire Région wallonne ou fiscal, qui accorde les avantages.

Je dois revenir à la première question mais j'ai oublié.

Oui, grille de critères. Bien évidemment, lorsque nous rencontrons un propriétaire qui nous propose un logement, je vous ai dit que ce logement sera ensuite labellisé. Il doit donc répondre aux normes d'habitabilité. Nous avons également fait une espèce de cahier de charges en quelque sorte. Par rapport à la grandeur des chambres par exemple, à l'activité énergétique. Même si nous ne pouvons pas demander à des propriétaires qui ont un bâtiment qui a 20 ans, d'avoir le même PEB, même s'ils ont rénové leur logement, que de nouvelles constructions.

Nous nous fixons des objectifs qui sont de répondre au maximum à la demande. Vous avez vu que nous rechercherions davantage d'appartements 2 et 3 chambres, c'est ce qui nous manque le plus. Oui, nous avons en quelque sorte, une grille de critères.

Maintenant, lorsque l'on nous propose un très bon studio au-delà des capacités d'un permis de location et qui est en excellent état, nous le prenons quand même car nous avons toujours des candidats pour ce type de logement.

Effectivement, nous avons fait une espèce de cahier de charges.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Madame la Présidente?

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Oui Monsieur le Bourgmestre.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Je voulais juste profiter de l'occasion de l'intervention de Monsieur Mencaccini pour saluer son sens des responsabilités de l'altruisme en partageant toute sa soirée à nos côtés en ce jour anniversaire pour lui.

Applaudissements dans l'assemblée

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

D'autant plus, je crois que c'est sa 1^{ère} intervention en public. On peut redoubler les applaudissements.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Madame la Présidente?

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

La parole maintenant est à Monsieur Martin puis à Monsieur Guillitte et ensuite à Madame Quintero.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Je voudrais revenir sur l'intervention de Monsieur le Bourgmestre, tout à l'heure, sur la problématique de l'occupation de logements pour les personnes qui n'ont plus l'utilité.

Il y a encore 2 freins.

Tout d'abord, on le sait, il y a pour les personnes les plus âgées l'enracinement dans un quartier. En effet, on a beau avoir toutes les précieuses aides sociales et accompagnatrices, ce n'est pas non plus très gai de devoir pousser le bouchon pour dire que "ce serait bien que tu partes et aller ailleurs". A un moment donné, à un certain âge, il est difficile de pouvoir les conscientiser par rapport à cette problématique-là, qui est pourtant bien réelle.

La deuxième, et là je pense qu'il faudrait pouvoir glisser cela au niveau régional, c'est que les Allocations de Déménagement et de Loyer (ADeL) ne sont pas prévues dans ces cas-là. Cela veut dire qu'à partir du moment où il faut déménager, on le sait, cela a un coût. On a beau leur dire "tu vas voir, tes charges seront beaucoup moindres que ton autre logement". Quand vous avez 85 ou 90 ans, vous ne pensez pas que vous allez pouvoir gagner, rentabiliser le logement ailleurs. Fatalement, cela a un frein aussi. Il y a le déracinement, toutes les péripéties, le fait de faire les caisses de déménagement, les coûts, etc. Et là, je pense que si l'ADeL pouvait être aussi prévue pour ce genre de déménagement, je pense que ce serait sans doute un petit plus, ce qui permettrait peut-être à certains de pousser sur cette voie-là.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Martin.

Monsieur Guillitte.

M. B. Guillitte, Conseiller communal MR:

Oui, merci Madame la Présidente.

J'ai deux réflexions et un peu une remarque.

D'abord, si on se tourne vers le bâti et le travail qui est fait par l' AIS et Monsieur Schallenbergh, que je remercie, c'est également la sauvegarde d'un bâti. C'est la sauvegarde d'immeubles qui, sans une reprise en main, parce que les propriétaires n'ont pas les moyens, sont soit défaillants ou parfois eux-mêmes âgés ou ce sont des biens des fabriques d'églises par exemple. Mes voisins, la maison à côté de chez moi, c'est un bien de fabrique d'église qui est géré par l' AIS de Namur. Je pense que c'est une qualité et cela permet cette sauvegarde.

Il est vrai que le mandat qui lie les propriétaires avec la Gestion de Logement de Namur, les

propriétaires ont quelques avantages, des avantages fiscaux, si je ne m'abuse, en premier lieu.

Ma petite remarque est qu'il est bien dommage qu'in illo tempore lors d'une réforme des Provinces, celles-ci ont perdu la possibilité d'intervenir dans le cadre du logement de manière directe. Et ce qui était intéressant à l'époque, elles intervenaient au niveau des primes pour les propriétaires. C'est un incitant supplémentaire pour les propriétaires. La réforme, qui était faite à l'époque, n'a pas été suivie des faits. Puisque la Région wallonne, reprenant cette attribution provinciale, n'a pas remis les moyens nécessaires, du moins à ce niveau-là, pour aider les locataires et les AIS.

Voilà c'est un incitant qui était très intéressant et qui est perdu suite à une réforme qui n'a pas été réfléchi, du moins l'hypothèse a été réfléchi mais qui n'a pas abouti.

M. J. Schallenbergh, Directeur de Gestion Logement Namur:

Si vous permettez, par rapport à cela, je dirais que cette petite prime – parce que ce n'était pas des sommes folles – permettait aussi de décoincer des situations dans la négociation lorsque nous demandions la révision de l'électricité, la pose d'un nouveau châssis, l'amélioration d'une chaudière ou le remplacement d'une chaudière. C'est vrai que ces petites primes avaient un effet qui faisait passer un peu la pilule, même si c'est peut-être un peu cavalier la manière dont j'en parle.

Par contre, il faut souligner aussi l'aide qui a été faite aux locataires et qui vient s'ajouter aux ADeL, qui s'appelle l'ALOC et qui – quand je parlais tout à l'heure de revoir un peu notre grille de loyers – est spécifiquement donnée aux locataires qui passent par une AIS, parce que l'on sait que les loyers sont, malheureusement, un peu plus élevés que ceux du logement du Service Public. C'est une aide que la Région wallonne a, par contre, créé dans le même temps.

Je pense les deux, cela aurait été vraiment très très bien.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Je pense que Monsieur Prévot voudrait répondre à Monsieur Guillitte.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Je souhaitais surtout apporter une petite précision.

Monsieur Guillitte regrettant le transfert de la compétence du logement, antérieurement, partiellement, dévolue à la Province vers la Région. Je tiens à souligner que, néanmoins, la Province de Namur a toujours veillé, nonobstant cette reprise de compétence, à assumer, alors qu'elle n'en n'avait plus l'obligation, sa part de dotation aux différentes AIS sur le territoire de la Province. Et cela, c'est plutôt une bonne chose.

Je ne sais pas si ce sera encore possible à l'avenir, à la lumière des choix que la Province devra opérer en compensation de la reprise du financement des Zones de Secours. Puisque là, il sera peut-être facile pour les détracteurs de souligner que c'est une aide qui, finalement, se fonde sur l'exercice d'une compétence dont elle n'a plus la jouissance. L'avenir le dira.

Mais, en tout cas, jusqu'à présent, c'est à souligner que la Province s'est distinguée en continuant d'aider les AIS, là où la question du maintien de cette aide a été tranchée par la négative dans les autres endroits.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Madame Quintero.

Mme C. Quintero P., Conseillère communale Ecolo:

Merci Madame Oger.

J'avais 2 petites questions.

Je voulais savoir s'il existait des chiffres concernant la durée moyenne d'occupation des locataires, donc dans les différentes sociétés de logement? Eventuellement, si les Directeurs pouvaient répondre à cela.

Ici, on a parlé des différentes demandes de déménagement par rapport à la composition des familles, qui soit augmentent soit diminuent. Je me posais la question, quid des personnes qui, suite à un problème de santé - donc imaginons une personne qui a un accident ou autre - se

retrouvent, par exemple, en chaise roulante? Le logement ne lui convient donc plus. Est-ce qu'il y a un système de priorisation pour cela? Et si oui, même transversale, entre les différentes sociétés de logement?

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Je ne sais pas qui peut vous répondre.

M. T. Auspert, Echevin et Président du Foyer Jambois:

Oui, Madame la Présidente.

Concernant un changement de situation "physique" de la personne ou d'une maladie ou d'une aggravation, tous les locataires ont la possibilité d'introduire une demande de mutation, auprès de la Société de Logement, qui est adaptée selon leur situation qui a été modifiée.

Je reprends votre question, si une personne se retrouve handicapée ou en chaise roulante, elle pourra être prioritaire parce que, fatalement, elle aura des reconnaissances de l'Agence wallonne pour une Vie de Qualité (AVIQ) ou d'autres organismes. Elle pourra obtenir une priorité pour soit un logement avec ascenseur, soit un logement en rez-de-chaussée. C'est par le système des mutations. Et le système des mutations tient, notamment, compte de la situation familiale qui a peut-être évolué par rapport à la situation de la personne locataire.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Vous avez eu vos éclaircissements?

Mme C. Quintero P., Conseillère communale Ecolo:

Oui.

Juste sur les chiffres en fait sur la durée moyenne d'occupation des ménages des logements sociaux? Est-ce qu'ils restent en moyenne 5 ans, 15 ans? Est-ce que ces chiffres existent? Est-ce qu'ils sont analysés?

M.T. Auspert, Echevin et Président du Foyer Jambois:

On peut sûrement trouver mais les chiffres je ne les ai pas là. Je vous le dis franchement. On peut sûrement les trouver. Pour ce que j'en connais au Foyer Jambois, la durée d'occupation, en général... Il y en a qui sont nés au Foyer Jambois et qui décèdent au Foyer Jambois. Ils déménagent peut-être entre-temps. Je peux demander les chiffres. Je ne peux pas vous les dire comme cela pour ne pas dire de bêtises.

Fatalement, quand la situation familiale de la personne évolue ou change, quelques fois, pour eux, c'est l'opportunité d'aller plus loin, d'aller dans un logement classique, d'aller acheter ou construire ou ce genre de choses. On leur souhaite.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur Martin.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Oui, donc, pour compléter ce que Tanguy vient de dire.

On peut aussi demander une mutation quand la composition de famille change. Au niveau de la moyenne, ce n'est pas du tout représentatif des sociétés. Il y en a qui restent très peu de temps et d'autres qui sont là depuis tellement longtemps, que cela ne donne pas un signal assez représentatif.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci.

S'il n'y a plus de questions, nous pouvons libérer Monsieur Schallenbergh en leur remerciant encore pour sa présence aujourd'hui et pour toutes les informations qu'il nous a fournies.

Merci.

Oui Monsieur Auspert.

M. T. Auspert, Echevin et Président du Foyer Jambois:

Excusez-moi. Juste une petite réaction par rapport à la dernière intervention de Monsieur Guillitte au niveau de la Province.

Historiquement, il y a une vingtaine d'années, le Bureau Economique de la Province (BEP) a mis à disposition des différentes sociétés de logement des prêts sans intérêt. A l'époque, je me rappelle que c'était une négociation et c'est à ce moment-là que les Administrateurs de la Province sont rentrés dans chacune des 3 sociétés.

Je pense que si demain - même si les taux sont bas, actuellement, au niveau des prêts - la Province refaisait le même type de proposition aux sociétés de logement et peut-être également à la GLN, nous serions tous intéressés pour avoir des nouveaux prêts à 0%.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Vous auriez dû parler quand la Députée provinciale était là Monsieur.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

C'était un propos d'avant-lecture de la DP d'ailleurs.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Bien, nous allons maintenant passer à la Politique du Logement de la part de la Régie foncière mais je crois que Madame l'Echevine Charlotte Mouget souhaitait introduire un peu les propos.

Mme Ch. Mouget, Echevine:

Merci Madame la Présidente.

Mesdames les Conseillères,

Messieurs les Conseillers,

Cher·e·s Collègue·s,

Vous le savez certainement, la Régie foncière (RF) joue un rôle primordial pour notre commune, tant en matière de valorisation du patrimoine et de rénovation du bâti existant que de logement.

La RF est en effet actrice du logement public lorsqu'elle met à disposition ses logements en pratiquant des loyers toujours sous le niveau du marché privé, voire de type social pour une grande partie d'entre eux. Nous participons également directement à la politique sociale en donnant en gestion des logements destinés à l'urgence, les LUTI, ou aux sans-abris, le Housing First.

Au-delà de la gestion quotidienne de son patrimoine, elle participe également à la création de nouveaux logements publics lors de ses opérations de revitalisation urbaine. Enfin, lorsqu'elle vend certains de ses biens afin de financer ses investissements, la Régie s'assure que les parcelles soient vendues à des particuliers souhaitant construire leur logement et dès lors, non sujettes à la spéculation.

C'est précisément l'état des lieux de ce patrimoine, la présentation des grands projets en cours et les perspectives d'évolution pour le moyen et le long terme qui seront l'objet de la présentation du responsable de la RF, Monsieur Dimitri Bouchat, à qui je cède immédiatement la parole.

M. D. Bouchat, Chef de service de la Régie Foncière:

Bonsoir à toutes et à tous,

La Régie foncière est certainement l'opérateur le plus petit de la soirée. Puisque notre patrimoine se compose essentiellement:

- d'une centaine d'hectares de terrains;*
- de 189 locations de tous types;*
- de 120 parkings environ;*
- du Caméo;*
- des abattoirs de Bomel;*
- du Casino de Namur.*

Nous sommes évidemment un tout petit opérateur dans le paysage immobilier namurois et particulièrement dans le logement public. Puisque notre patrimoine, en termes de logement,

s'élève à 162 logements répartis de la manière suivante:

- 11 Logements d'Urgence d'Insertion et de Transit (LUTTI);
- 2 insertions et 1 Housing First, depuis cette année, qui sont gérés par le CPAS;
- 33 logements à loyer social;
- 13 logements moyens;
- 98 logements ordinaires, pour lesquels nous pratiquons un prix inférieur au prix du marché d'environ 10% .Et dans ces 98 logements, 8 sont attribués à Tour de Table, l'ASBL Abbeyfield;
- 4 maisons ordinaires.
- La proportion de logements à loyer ou, en tout cas, à caractère social est dans notre patrimoine:
- d'environ 34% si on considère les logements Abbeyfield puisque ce sont des logements à loyers réduits
- 29% si on ne considère pas Abbeyfield.

Nous avons également 17 locations diverses qui sont des crèches, l'ONE ou encore le FIFF ou encore des bureaux.

Les projets que nous avons en perspective relèvent d'abord d'opportunités que nous avons eues en matière de sites à réaménager à Bomel, rue Bastin et rue Mottiaux. C'est un subside d'environ 1.900.000 euros que nous allons pouvoir libérer, que nous espérons libérer en premier lieu pour l'assainissement des sites puis dans une seconde phase créer des logements.

Nous continuons les rénovations de nos 2 derniers bâtiments rue des Brasseurs, au 107 et 113. Actuellement, le bâtiment 113 est en cours de rénovation. Et nous avons aussi des opérations immobilières, celles que vous connaissez tous sur le site des Casernes. Ainsi que des opérations immobilières taguées au PST, au Val St-Georges.

Nous procédons suivant 2 axes de développement:

Les investissements sur fonds propres et une partie subsidiable quand on peut obtenir les subsides. Si on tient compte des prévisions optimistes, nous pourrions créer 23 logements sur la législature:

- 3 logements rue des Brasseurs au 113;
- 3 logements au 107 avant;
- 8 logements rue Bastin;
- 9 logements rue Mottiaux.

Ces deux sites bénéficiant de subsides SOWAFINAL 3 dans le cas des SAR.

Nous pratiquons aussi des acquisitions avec les plus-values que nous obtenons dans les Renoncations au Droit d'Accession (RDA). Par exemple, sur le projet des Casernes, nous allons avoir une plus-value sur l'opération que nous allons mener et nous estimons que cette plus-value peut être affectée à l'acquisition d'une dizaine de logements.

Si nous avons des prévisions optimistes de 33 logements sur la législature il faut savoir que - et nous allons passer après au mode de financement - sans financement concret, nous ne serions qu'à 13 logements que nous pourrions construire ou acquérir de nouveau dans le patrimoine de la Régie Foncière.

Les modes de financement.

D'abord, un petit rappel, la Régie Foncière n'est pas une Société de Logement Public au sens où - on a partagé aujourd'hui avec les autres opérateurs - elle ne bénéficie pas de subsides comme les opérateurs de logements publics peuvent en bénéficier pour la construction ou la rénovation des logements. Nous n'avons pas de logements sociaux au sens logement social

que tout le monde connaît aujourd'hui. Puisqu'un jugement, d'abord, nous a condamnés et dit que nous ne pouvons pas être considérés comme Société de Logement social.

Cela veut dire que nous investissons essentiellement sur nos fonds propres. Fonds propres que nous alimentons aujourd'hui avec la vente de nos biens. Nous constituons également un fonds de réserve avec les ventes des biens pour la Ville.

Nous bénéficions de subsides mais pas de subsides en matière de création de logements mais des subsides, par exemple, en SAR comme en rénovation urbaine. Nous aimerions recourir de nouveau à l'emprunt. Il faut savoir que nous venons d'un déficit budgétaire de plus de 400.000 euros de manière récurrente. Aujourd'hui, nous sommes à l'équilibre. Et donc, nous estimons que nous pourrions de nouveau recourir à l'emprunt.

Nous avons aussi un axe de développement sur base des plus-values des renoncations aux droits d'accession. Ceci après remboursement évidemment des crédits-ponts, qui est une charge importante pour la Régie foncière.

Nous étudions également d'autres sources qui viendraient des charges d'urbanisme. Soit sur nos projets, soit sur le projet d'autres ou alors par le biais de notre cahier de charges, comme nous développons nous-mêmes des projets immobiliers sur notre patrimoine.

Les perspectives à moyen et long terme. Nous avons vu 32 logements sur la législature. il faut savoir que dans nos cartons, nous avons toujours des opérations toujours essentielles rue de Bomel. Nous espérons pouvoir d'abord terminer la 1^{ère} phase d'assainissement pour passer ensuite à la phase reconstruction. Nous avons encore des logements rue Baivy que nous pourrions mettre aussi sur le marché locatif.

Nous avons également des projets qui sont tagués au PST, qui sont les projets de Belle-Vue. Le projet au Val St-Georges, ainsi qu'un projet rue Marinus, qui jouxte un peu le projet au Val St-Georges.

Voilà j'ai exposé les perspectives de la Régie foncière.

Comme je l'ai dit auparavant, la Régie foncière agit sur fonds propres. C'est évident que la Régie foncière, aujourd'hui, n'a pas de perspectives bien établies puisqu'agir sur ses fonds propres, cela veut dire qu'elle ne peut créer son logement que dès lors, qu'elle en possède les moyens. Puisqu'elle ne peut pas emprunter aujourd'hui, elle ne bénéficie pas non plus de subsides pour l'acquisition ou la transformation des logements dans son patrimoine.

Voilà ce que je peux dire de la Régie foncière.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Bouchat.

Des questions?

Alors, tout était donc parfaitement complet et clair.

Nous vous remercions pour votre présence ce soir.

Je vais maintenant passer la parole à Madame Brigitte Fontinoy, qui est Responsable régionale du Fonds de Logement des familles nombreuses de Wallonie.

Je vous en prie Madame.

Mme B. Fontinoy, Responsable régionale du Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie:

Bonjour. Je voudrais signaler juste que je ne suis Responsable que depuis le mois d'août. Alors, soyez indulgents avec moi.

Le Fonds du Logement est un opérateur immobilier en Wallonie. Son but est d'augmenter l'offre de logements locatifs allant de 3 à 6 chambres et si possible à proximité de services et de commerces.

Il souhaite valoriser le patrimoine wallon en donnant une seconde vie aux bâtiments dégradés. Il souhaite améliorer le cadre de vie des locataires et il contribue aux politiques locales qui visent à revitaliser les quartiers.

Par exemple, à la rue St-Nicolas, nous avons loué des locaux à l'ASBL Coquelicot. Celle-ci organise une école de devoirs pour les enfants du quartier et les enfants aux alentours. Il y a également un potager à l'arrière du bâtiment où les gens du quartier sont invités à venir participer à l'entretien du jardin, à planter et en échange, ils peuvent bénéficier des légumes pour leur famille.

Ici, c'est un exemple d'un bâtiment que l'on a justement réhabilité. C'est l'ancienne poste qui se trouvait à Salzennes. Dans ce bâtiment, nous avons fait un logement de 4 chambres, un logement de 3 chambres et un logement de 2 chambres.

Le Fonds du Logement compte un parc locatif sur l'entité de Namur de 248 logements. Il y a des maisons unifamiliales et des appartements:

- 182 logements de 3 chambres et +;
- 66 logements de 1 ou 2 chambre-s.

Concernant nos petits logements, lorsqu'ils sont adéquats, nous essayons de les utiliser pour les proposer aux familles qui sont dans nos logements pour familles nombreuses dont les enfants sont progressivement partis. Nous proposons de muter ces familles dans les petits logements.

Lorsque les logements ne sont pas adéquats - et quand je parle pas adéquats, c'est parce que le but du Fonds du Logement n'est pas de faire des petits logements, et souvent ils se trouvent au dernier étage d'un immeuble et comme le Fonds du Logement n'a pas d'ascenseur, lorsque les appartements se trouvent au 4^{ème} étage, ils ne sont pas adaptés pour des personnes vieillissantes - nous travaillons en collaboration avec l'AIS de Namur avec laquelle nous passons des mandats de gestion.

Au Fonds du Logement, nous avons des intervenants sociaux qui accompagnent les familles. Je reviendrai dessus. Voilà, ici c'est une photo de la rue St-Nicolas où on voit le bâtiment que l'on a loué à l'ASBL Coquelicot. Et à l'arrière, vous voyez le potager qui est partagé avec les gens du quartier.

Le Fonds du Logement accueille les candidats, nous avons des permanences 2 fois par semaine: le lundi et le vendredi, de 9h à 12h. C'est le moment où les candidats introduisent leurs demandes. En fait, comme le délai d'attente est assez long pour pouvoir obtenir un logement, nous essayons de mettre à profit ce délai d'attente. Nous essayons vraiment de créer un lien avec les gens en leur demandant de venir une fois tous les 3-4 mois au bureau.

Nous allons également visiter les logements dans lesquels ils vivent pour nous permettre de prendre conscience de la réalité de leurs logements, de l'état de leurs logements. C'est aussi une manière de leur montrer que l'on porte de l'intérêt à leurs difficultés. Cela nous permet aussi - par exemple, le fait que l'on demande aux gens de venir régulièrement - de créer un lien et d'aborder certains sujets. Par exemple, si lorsque l'on a été visité le logement, on se rend compte qu'il y a un souci d'entretien du logement, on va essayer d'aborder ce sujet avant qu'il ne soit locataire pour devancer des problèmes.

Aussi, si on a des gens qui viennent près de nous et qui nous disent qu'ils ont subi plusieurs expulsions. Ce délai d'attente va nous permettre d'interpeler les gens par rapport à cette problématique et de voir ensemble les raisons et ce que l'on peut mettre en place pour que cela ne se reproduise plus. Puisqu'au Fonds du Logement, il faut payer son loyer aussi. Et si on ne le paie pas, il y a aussi un risque de le perdre. Puisqu'alors, on entame des procédures en justice.

Il y a +- 150 familles nombreuses en attente.

Vu le manque de logements pour les familles nombreuses, le Fonds cherche à développer des nouvelles opérations sur Namur:

- acquisition de biens;
- prise en gestion emphytéotique;
- réhabilitation d'immeubles;

- remise en état du parc locatif.

Pour l'instant, nous avons 17 logements que nous remettons aux normes et avec une meilleure performance énergétique.

Nous avons aussi 2 opérations en cours qui représentent 15 logements au total.

Nous avons ici 3 logements en cours de finalisation chaussée de Dinant. Ils seront d'ici 2 semaines, à mon avis, tout à fait terminés. Là, il y aura un logement de 4 chambres, de 3 chambres et de 1 chambre.

Et ensuite, ici, on a le fameux bâtiment place l'Illon qui comportera 12 logements et 2 commerces.

A la place l'Illon, c'est un immeuble pour lequel on a rencontré quelques difficultés puisque l'on a passé un bail emphytéotique en 2012. On a reçu le permis d'urbanisme en janvier 2015. Le chantier a démarré en mars 2016 et il s'est arrêté en mars 2017. Parce que l'entreprise qui avait remporté le marché a fait faillite. Nous avons dû attendre qu'un curateur soit désigné et que l'on puisse faire l'état des lieux avec les curateurs. Il y a eu des architectes désignés pour aller relever d'une manière très précise ce qui avait été fait, les malfaçons, etc. Et une fois que tout cela a été fait, on a pu relancer enfin le marché. Malheureusement, la 1^{ère} fois que nous l'avons relancé, nous n'avons pas eu d'offre. La 2^{ème} fois, nous en avons reçues. Et nous venons, maintenant, de désigner l'entreprise et d'ici 15 jours, il y aura une réunion sur le chantier pour établir le planning, le commencement. Nous espérons que le chantier débutera fin de l'année voire au plus tard début de l'année prochaine.

Voilà.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Bouchat.

Madame Fontinoy, excusez-moi.

Madame Hubinon?

Mme A. Hubinon, Cheffe de groupe Ecolo:

Je ne voudrais certainement pas mettre Madame Fontinoy en difficulté mais vous êtes, Madame, la 6^{ème} personne à nous expliquer les différentes possibilités offertes aux Namurois.

Et si je me mets 3 secondes dans la peau du Namurois qui est en difficulté de logement, qui a une famille, comment est-ce que l'on s'y retrouve?

Comment les gens font-ils?

Ils campent, Monsieur le Président, au CPAS en pleurant pour avoir des listes?

Comment fait-on?

Vraiment, je me pose la question du très concret, des gens qui sont en difficulté quotidienne.

Et je vous la pose maintenant, mais voilà.

Mme B. Fontinoy, Responsable régionale du Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie:

Alors, ce que je peux, moi, vous répondre à mon niveau. Je pense que lorsque les gens s'adressent à nous, si les gens viennent et qu'ils ne sont pas familles nombreuses, on va les renvoyer auprès des services que nous connaissons. On connaît le réseau sur Namur. On va les renvoyer là où ils doivent aller et vice versa.

Les gens qui vont s'adresser à GLN ou dans les logements sociaux qui ont moins de logements familles nombreuses vont nous les renvoyer. Cela se fait très naturellement.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur Noël.

M. P. Noël, Président du CPAS en charge de la Cohésion sociale, du Logement et de l'Egalités des chances:

Oui, je voudrais remercier Madame Fontinoy de sa patience. Etre la 6ème, c'est aussi attendre que les 5 premiers aient fini de s'exprimer.

J'avais une question par rapport à votre exposé. Je pense que vous avez intentionnellement exprimé le fait que le Fonds du Logement n'a pas d'ascenseur. Donc, cela veut dire que c'est un choix qui était assumé et porté?

Deuxième question. Enfin, ce n'est pas une question mais plutôt une interpellation. Je pense que l'on est tous, ici, très heureux de voir redémarrer le chantier de l'Illon. Certains ont porté cela depuis bien longtemps et c'est très heureux de voir arriver des choses. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec votre Directeur puisque c'est un partenariat avec le CPAS. Nous trouvons les modalités pour que chacun puisse voir aboutir sereinement ce dossier.

Et pour répondre à la question d'Anne, je pense que les opérateurs se connaissent bien. Et l'intérêt de les convier aujourd'hui est de pouvoir préfigurer de ce qui arrivera dans quelques semaines sur la table du Conseil. La réflexion, notamment, porte sur ce que l'on appelle une maison du logement, qui permet de centraliser toute une série de dynamiques qui existent par ailleurs.

Mme A. Hubinon, Cheffe de groupe Ecolo:

Je ne cherche pas à fusionner tout à tout va.

M. P. Noël, Président du CPAS en charge de la Cohésion sociale, du Logement et de l'Egalités des chances:

Ce n'est pas l'objectif.

Mme A. Hubinon, Cheffe de groupe Ecolo:

Pour la personne qui est en difficulté, y-a-t-il un guichet, un endroit?

M. P. Noël, Président du CPAS en charge de la Cohésion sociale, du Logement et de l'Egalités des chances:

Voilà, l'objectif n'est en rien de fusionner quoi que ce soit. L'idée est qu'il y ait une porte d'entrée unique ou quasi unique pour permettre de faciliter les dynamiques relatives au logement. Puisque les demandes peuvent être multiples, pas uniquement en termes de recherche de location d'un bien. Il y a toute une série d'autres questions qui se posent par rapport au logement. Mais ce sera probablement dans les prochaines semaines que nous pourrons en reparler plus amplement.

Mme A. Oger, Président d'assemblée:

Monsieur Prévot.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Oui merci Madame la Présidente.

J'avais une question que je souhaitais adresser à Madame Fontinoy par rapport à ce public des ménages à au moins 3 enfants, les familles nombreuses qui sont en recherche de logements à loyer raisonnable.

On sait que du côté des Sociétés de Logement, le parc de bâtiments et d'appartements, pour l'essentiel d'ailleurs, disposant d'au moins 3 chambres est vraiment portion congrue.

Je pense ne pas prendre énormément de risque en disant que l'on peut même par société de logement les compter sur les 2 doigts d'une main parce que c'est vrai qu'il y en a peu. En tout cas, cumuler quelques petites dizaines qui ne suffisent évidemment pas.

Et à fortiori, si pour faire le lien avec le débat antérieur, parce que l'on a peur de désenraciner une famille historiquement située dans un logement à multi-chambres, on l'y laisse plutôt que de redistribuer son logement.

Les sociétés de logement diront certainement, bien que je ne puisse pas parler à leur place, que dans le champ des priorités d'investissement, au vu de la demande énorme qui existe, singulièrement, en gros et souvent pour les 2 chambres, c'est d'abord prioritairement ce type de configuration qui fait l'objet des programmes d'investissement.

Je le comprends, c'est là aussi que la demande est la plus forte.

Mais avec, évidemment, comme effet pervers, de finalement à chaque fois considérer, comme étant secondaire, le besoin de créer des unités de logement à chambres nombreuses, renforçant la difficulté pour les familles qui sont configurées comme tel, d'obtenir statistiquement un logement.

À l'inverse, de votre côté, c'est votre corps business mais vous n'avez pas spécialement tous les fonds utiles pour pouvoir concrétiser les projets au rythme que vous souhaiteriez.

Ma question est donc la suivante: est-il envisageable, ou peut-être, a-t-il déjà été concrétisé qu'il y ait, à un moment donné, des partenariats de co-financement entre la société de logement public, quelle qu'elle soit, et le Fonds du Logement?

De manière, pour schématiser mon propos, à ce que chacun prenne 50-50 de parts de financement. À la fois, parce que cela permettrait un partenariat intelligent avec une société de logement X, de pouvoir accroître le parc de cette Société avec un nombre de logements d'au minimum 3 ou 4 chambres, qui sera plus conséquent que ce qu'il existe aujourd'hui, en représentant proportionnellement un moindre coût pour elle. Et à l'inverse, vous continueriez de remplir votre mission de créer du parc adapté pour ces ménages à vous-même un coût moindre, donc à moyen constant, un effet de levier et multiplicateur qui peut être intéressant.

Dès lors que l'on a pu être innovant à l'époque avec le Foyer Jambois et le CPAS de Namur, comme il s'est agi sous les gîtes de la région de lancer le concept des résidents de service social, j'ai peine à imaginer que l'on ne puisse pas non plus faire des projets innovant entre le Fonds du Logement pour les familles nombreuses de Wallonie et les sociétés de logement public. Parce que là, chacun fait une part de l'effort, qui est proportionnellement plus supportable que si chacun se contentait de dire que l'effort doit être intégralement assumé par l'autre, mais, enfin, avec une dynamique peut-être plus vertueuse en faisant la somme des moyens disponibles que rechercher exclusivement que le Fonds s'en occupe ou exiger que les Sociétés créent elles-mêmes une extension de leur parc orienté vers ce type d'habitat.

Mme B. Fontinoy, Responsable régionale du Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie:

Je suis désolée mais à cette question, je ne sais pas vous répondre. Il n'y a pas encore eu, en tout cas, de co-financement entre les sociétés de logement social et nous.

Maintenant, par rapport à cela, je ne sais pas m'avancer, je ne suis pas en position de pouvoir vous répondre plus que cela.

Par rapport à ce que Monsieur Noël disait, oui il n'y a pas d'ascenseur au Fonds du Logement. En fait, le Fonds du Logement, à la base de la création de l'aide locative, c'était réellement un désir de la Direction de ne pas créer de buildings, d'un ensemble important de logements au même endroit. Elle souhaitait vraiment que les bâtiments soient éparpillés et perdus dans l'ensemble des logements de propriétaires privés pour que ces familles qui ont déjà des difficultés ne soient pas stigmatisées, alors qu'elles font déjà souvent preuve de stéréotypes. C'était vraiment un souci et cela reste, en tout cas pour nous, une chose à laquelle on tient.

Le fait que nos logements se font dans des bâtiments de type normal, nous avons généralement maximum 3 étages. Quand ce sont des appartements ou des maisons. On a, je pense, 3 bâtiments où il y a un 4^{ème} étage. Mais, c'est vraiment une exception. 3 étages à pied, c'est faisable.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur Prévot.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Oui, je n'en tiens évidemment nullement rigueur à Madame Fontinoy qui a, en plus, eu la délicatesse de préciser qu'elle était là depuis seulement le mois d'août. Et je n'ai pas cherché à la coincer non plus en lui posant ma question.

Mais, peut-être simplement, votre réponse était l'opportunité pour moi de conclure en plaidant pour que les sociétés de logement, puisque l'on a la chance d'avoir les 3 Présidents ici présents, puissent peut-être alors explorer cette possibilité. Pour voir si, opérationnellement,

juridiquement, on sait et je ne vois pas objectivement ce qui s'y opposerait, dès lors que ce sont 2 pouvoirs publics qui décident de travailler ensemble pour avoir cet effet de levier.

S'il vous faut un million pour pouvoir faire un programme et que vous n'en avez que 500.000 et qu'une société de logement se dit qu'elle a, elle aussi, besoin d'un million pour faire un programme et qu'elle en a 500.000. Peut-être qu'en se mettant ensemble, on a la possibilité de réaliser ce programme auquel les 2 aspirent.

Je pense que c'est surtout les familles concernées qui seraient les plus heureuses.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci.

Rires dans l'assemblée

M. M. Prévot, Bourgmestre:

C'est moi qui ai appuyé sur mon propre bouton si vous voulez savoir.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur Martin, je vous en prie.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Je pense que Monsieur le Bourgmestre met le doigt sur quelque chose qui est vraiment interpellant et qui est de première nécessité.

Et j'espère, Monsieur Noël, si vous avez encore une ligne ou 2 à mettre dans votre Déclaration de Politique du Logement, vous aurez rajouté ou été attentif à cette problématique. Parce que non seulement, la cellule familiale est parfois en effet composée, issue de la même mais aussi des familles recomposées. J'en sais quelque chose. Parce que quand ils sont tous là, il y a de la vie. Et donc, il faut des chambres pour faire en sorte que l'espace minimum vital puisse être considéré et également que l'espace ne soit pas insalubre ou surpeuplé.

Au Foyer Jambois, on a entendu cette demande. Les 2 logements récents que nous avons faits au passif étaient de grandes capacités puisqu'ils avaient jusqu'à 5 chambres. Parce que les listes d'attente ou les demandes de mutation pour ce type de foyer étaient tellement élevées qu'il aurait été vain de faire semblant de rien en disant "non, on va continuer sur du 2 ou 3 chambres". Je pense vraiment que c'est une problématique de société sur laquelle on ne peut pas faire semblant qu'elle n'existe pas, au contraire.

Pour répondre ou donner une piste à Monsieur Prévot. D'abord, dire que dans le cas de la résidence-service, cela a été même plus que public-public, cela a été public-privé. Donc, fatalement, je ne vois, moi, ni juridiquement, ni encore moins sur le montage idéologique, pas le souci d'avoir un montage de ce type-là, qui serait fort heureux.

J'ai envie de dire, allons plus loin. Et lorsque les prochains promoteurs se présenteront à vous, n'hésitez pas à leur dire que des sociétés de logement sont intéressées. Je prendrai l'exemple de Magondeaux qui, vous le savez, nous a permis d'avoir des biens à moindres frais et quand je dis moindres frais, c'est 0 euro.

Je pense qu'il faudrait avoir cette démarche-là par principe sur des parcs dont on sait qu'ils peuvent amortir. Je sais que l'on peut tout vouloir, mais il faut aussi être réaliste. Je suis le 1^{er} à l'être mais je pense que l'on n'y échappera pas. Ce montage-là peut être proposé aussi à un moment donné lorsque des nouveaux opérateurs ou promoteurs viennent frapper à la porte de la Ville. Il y a vraiment un besoin réel.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci.

Monsieur Prévot.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Oui, je voulais réagir aux propos de Monsieur Martin.

D'abord, sur le dernier volet, celui des charges d'urbanisme. Bien entendu qu'à chaque fois qu'il est nécessaire, et souvent dans la totalité des cas, de promotion avec une certaine ampleur, non seulement, on est attentif à tous les types de charges d'urbanisme et à faire entrer les

promoteurs concernés dans la démarche de l'engagement logement. Mais on ne met pas non plus la nécessité de pouvoir imposer en charges d'urbanisme.

Alors on ne sait pas toujours faire comme un Magondeaux imposer le 0 euro. Mais, en tout cas, on l'a fait dans le cadre des discussions pour vous livrer un petit scoop, si vous n'en aviez pas été avisé, sur la transformation par les Assurances Générales du site des 3 tours de finance. Là, où il est prévu de vendre à une des sociétés de logement public 10 unités de logement au prix de revient, pour pouvoir là aussi être dans une démarche d'extension du parc.

Ceci étant, c'est une démarche intéressante mais qui ne répond pas nécessairement toujours à la question des familles nombreuses. Parce que les unités de logement concernées ne sont pas toujours configurées pour les familles nombreuses.

Et je voulais simplement souligner la pertinence de votre propos quand vous évoquez la question des familles recomposées. En l'occurrence, j'ai souvent la réflexion qui m'est faite "Mais enfin, d'aucuns disent que la population stagne, d'autres qu'elle ne croît pas assez". En tout état de cause, j'ai déjà eu cette réflexion, mais pourquoi il faut tant de logements à Namur?

On voit le Public qui souhaite en réaliser. Le privé qui en réalise beaucoup plus et à un rythme beaucoup plus soutenu alors que la population n'est pas fondamentalement différentes. Mais, précisément, en raison de ce phénomène sociologique de la multiplication de la vitesse à laquelle les familles se séparent, se décomposent et se recomposent. Inévitablement, à population constante, là où avant un ménage était au sein d'un logement, ce même ménage qui n'en constitue plus un demain, a besoin à population inchangée du noyau de base initial de 2 unités de logement. Donc, avec le phénomène que l'on connaît tous autour de nous de l'accélération des séparations et des recompositions, à population constante, la pression sur le besoin d'unités de logement à disposition est vraiment très forte.

Par ailleurs, j'ajouterais que ce phénomène nous a imposé – c'est une réflexion que l'on a eue avec l'Echevine de l'Urbanisme, Madame Scailquin, et aussi avec l'Echevin du Logement – à reconsidérer la position que l'on avait toujours eue ces dernières années de lutte contre les petits logements. On avait toujours considéré dans les programmes immobiliers qui nous étaient présentés qu'un petit logement était égal à un logement de moindre qualité, qu'il n'apportait pas les normes de confort adéquat, approprié. Chaque fois que des propriétaires, promoteurs venaient nous en proposer, on recalait le projet en exigeant que ce soit plus ample.

À l'expérience, on se rend compte que sur le marché namurois – et je parle bien de petits logements qualitatifs, je ne parle pas de cages à poules qui ne répondent pas aux prescrits du Code wallon du Logement, bien entendu – il y a - avec ce phénomène aussi des séparations, aussi, au-delà des personnes en situation de précarité, ce que l'on appelle les working poors, les travailleurs à faibles revenus - un besoin plus important qu'il n'est exprimé pour permettre à des gens d'être logés correctement pour ne pas devoir les mettre dans des kots. Mais, en sachant qu'ils n'ont pas nécessairement les moyens non plus de se retrouver dans un studio spacieux.

Dans les différentes villes d'ailleurs, dans nos pôles urbains, cette question de l'aménagement de petits logements qualitatifs mais financièrement plus accessibles pour répondre aux besoins aussi des personnes qui se retrouvent célibataires ou qui, simplement, vivent seules, c'est un besoin qui s'exprime de plus en plus. Et, pour lequel on doit, nous-mêmes, changé un petit peu notre logiciel de pensée et ne pas, nécessairement, dire non à chaque fois que le projet est exprimé.

Voilà, petite réflexion complémentaire.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

S'il n'y a plus de questions pour Madame Fontinoy, nous pouvons la remercier pour sa patience et pour son intervention de ce soir. Merci.

Pour terminer cette vue sur le logement, la parole est à Monsieur Philippe Noël pour parler justement des bâtiments du CPAS.

M. P. Noël, Président du CPAS en charge de la Cohésion sociale, du Logement et de l'Egalités des chances:

Voilà, merci Madame la Présidente.

Effectivement, ici, je prends la parole pour présenter un petit peu le patrimoine du CPAS dont vous savez tous que la gestion immobilière n'est pas la mission première mais qui a, néanmoins, dans son portefeuille un certain nombre d'unités de logement.

Le logement, au niveau du CPAS, dans le patrimoine existant, spécifiquement du CPAS, on l'a déjà cité au moins à 2 reprises ce soir:

- *40 logements 1 chambre de la résidence services sociales Entour'âge;*
- *9 appartements 1 chambre au Colombier;*
- *1 immeuble à la rue St-Nicolas avec:*
 - *2 logements 1 chambre;*
 - *4 logements 2 chambres;*
 - *1 logement 3 chambres;*
- *1 bien de 8 appartements en GLN*
- *1 bail emphytéotique sur la place l'Ilon avec le Fonds du Logement.*

C'est à peu près tout au niveau du CPAS. Néanmoins, vous le savez aussi, le CPAS gère 3 fondations. La Fondation d'Harscamp qui est également propriétaire de 52 unités de logements:

- *Résidence "Les Hayettes", où il y a 7 logements:*
 - *3 logements 1 chambre;*
 - *4 logements 2 chambres;*
- *Résidence "Saint-Georges", où il y a:*
 - *14 studios*
 - *10 logements 1 chambre*
 - *13 logements 2 chambres*
- *Pension de famille rue St-Nicolas où il y a 8 studios.*

Voilà pour la Fondation d'Harscamp.

Nous avons également en gestion la Fondation de Villers qui a dans son patrimoine une résidence "Les Hayettes", 2 logements 3 chambres.

Et la 3^{ème} Fondation dont le CPAS a la gestion, c'est la Fondation de Hemptinne, qui est également propriétaire d'une dizaine de logements.

En termes de perspectives, et même si nous sommes le plus petit opérateur, nous continuons aussi à envisager d'investir. Puisque dans le programme de rénovation des maisons de repos, la création de résidences services fait partie intégrante de la dynamique. Et donc, nous sommes sur le point de terminer le chantier de la création de 19 unités de logement à côté du home St-Joseph à Temploux. Dès l'instant où l'AVIQ nous permettra de pouvoir lancer notre chantier à Salzennes pour le déménagement de la Maison d'Harscamp, nous accompagnons la création de la maison de repos de 20 logements supplémentaires 1 chambre en résidence service.

C'est ce qui est, pour l'instant, prévu dans les plans financiers. Même si, bien d'autres projets sont potentiellement développables au sein du CPAS, notamment, en lien avec les autres maisons de repos et donc les résidences services ou assimilées.

Voilà qui est relativement court mais qui exprime le potentiel du CPAS dans cette mission relative au logement.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Des questions sur ce point?

Non. Voilà donc qui clôture momentanément ce point logement.

Pardon, Monsieur Noël.

Comme le temps passe et que nous avons des intervenants extérieurs, plutôt que de les laisser sur le grill encore trop longtemps, nous proposons, si vous êtes d'accord, d'inverser les points 4 et 5, de présenter d'abord le Conseil communal Consultatif des Aînés de Namur avant la Politique sociale.

Je vois que tout le monde acquiesce.

4. La Politique sociale à Namur (présentation par M. P. Noël, Président du CPAS en charge de la Cohésion sociale, du Logement et de l'Égalité des chances)

Le point 4 a été débattu après le point 5.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Nous passons maintenant au dernier point: la politique sociale à Namur. Vous gardez la parole Monsieur Noël.

M. P. Noël, Président du CPAS en charge de la Cohésion sociale, du Logement et de l'Égalité des chances:

Merci Madame la Présidente.

Je vais essayer d'être efficace pour permettre à chacun soit de s'exprimer, soit de rentrer. Je ne sais pas quelle option va être choisie.

L'objet du point est d'essayer de permettre à chacun, à travers des points qui sont arrivés de manière éparse au sein des différents Conseils précédents, de tracer des axes de priorité à travers la politique sociale menée à la Ville.

Ils sont au nombre de 7. On va les passer en revue les uns après les autres mais c'est simplement pour exprimer que tout ceci est le fil conducteur, à travers le PST de la Ville, le PST du CPAS – on en a parlé – qui sera soumis au Conseil de l'Action Sociale jeudi, le Plan de Cohésion sociale (PCS) troisième en date, qui a été voté récemment pour partie et plus anciennement pour une autre partie, le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP) et ce qui arrivera dans les prochaines semaines, la Déclaration de Politique du Logement (DPL).

Un PowerPoint est diffusé en séance

Sans faire grand mystère, l'axe principal de travail est l'axe relatif au logement. Mais nous aurons l'occasion d'en débattre au mois de novembre.

Le second axe est relatif à la lutte contre la précarité. Vous voyez toute une série d'items qui ont été repris, notamment dans l'action sociale et l'accès aux droits. Lorsque vous voyez une petite image avec les mains, c'est que l'on considère que c'est une action qui est conjointe Ville-CPAS. Lorsqu'il y a un logo spécifique, c'est plutôt une action qui est forcément portée soit par le CPAS, soit par la Ville.

Dans les actions et la lutte contre la précarité et l'accès aux droits: garantir l'accès aux droits fondamentaux pour chacun et chacune et offrir un soutien individuel, c'est effectivement un axe essentiel qui est porté par les deux institutions.

Favoriser l'accès aux droits pour toutes et tous, notamment en décentralisant certains services de la Ville et du CPAS. C'est aussi une action qui est portée à travers le PCS et qui est partagée par la Ville et le CPAS.

Pérenniser les services spécialisés du CPAS que sont la Cellule Énergie, la Médiation de dettes ou d'autres, c'est effectivement un enjeu principal pour lutter contre la précarité et notamment la précarité énergétique.

Organiser des rencontres avec les bénéficiaires et les structures qui les représentent. Cela fait

partie des enjeux partagés et soutenus par les deux institutions.

Forcément, la lutte contre la précarité, c'est aussi le travail sur le sans-abrisme en visant la fin du sans-abrisme, c'est-à-dire en apportant le soutien de toutes les institutions Ville, CPAS et autres, dans le mémorandum qui est porté par le Relais Social Urbain Namurois (RSUN), notamment en investissant – la Ville l'a déjà fait, le CPAS s'apprête à le faire – dans le dispositif Housing First.

Créer des logements de transit et d'urgence pour pouvoir répondre, notamment aux enjeux du logement et aux projets de soutien pour les financer et développer des stratégies pour un mieux vivre ensemble en rue autour des projets positifs impliquant les commerçants, les citoyens et les personnes. Cela fait partie des axes de lutte contre le sans-abrisme, qui sont portés tant par la Ville que par le CPAS.

Toujours par rapport à la problématique du sans-abrisme, réfléchir sur la politique de l'abri de nuit parce qu'il y a une vraie réflexion qui est portée, à travers les utilisateurs et aussi par les personnes qui y travaillent, ne peut que se faire en cohérence avec un dispositif de logement qui permette de pouvoir remettre l'abri de nuit comme un dispositif d'urgence et uniquement de l'urgence.

Participer au développement d'infrastructures publiques pour améliorer le quotidien des personnes vivant en rue, notamment – et nous avons déjà eu une réunion et nous allons encore en avoir une dans les prochaines semaines – avec l'installation de fontaines à eau potable dans le centre-ville, pour permettre aux sans-abris de pouvoir accéder aussi à l'eau potable, de manière aisée.

Un troisième axe de l'insertion sociale et professionnelle, avec d'abord un axe insertion sociale en impliquant les quartiers dans la co-construction des activités collectives qu'ils doivent porter et dans lesquelles ils peuvent s'impliquer.

Combinaison du travail collectif et le suivi individuel de manière plus systématique afin de promouvoir le développement personnel de chaque bénéficiaire. C'est un travail qui est soutenu par les deux institutions.

Développer des projets collectifs pour les personnes vivant en rue, un projet qui est porté et réfléchi par la Ville.

Poursuivre, développer et consolider les partenariats sociaux afin de garantir la réalisation du projet de chaque bénéficiaire à l'issue de son parcours d'insertion sociale. On a déjà eu l'occasion d'en parler un peu tout à l'heure. Donc c'est un partenariat qui est prévu entre la Ville et le CPAS.

Au niveau de l'insertion professionnelle, c'est principalement le CPAS qui est porteur de cette dynamique en valorisant la réussite scolaire des bénéficiaires. On se rend compte, au jour le jour, lorsque l'on traite les dossiers sociaux que les jeunes qui émargent du CPAS ou les enfants des bénéficiaires doivent mettre en place beaucoup plus de mécanismes pour pouvoir réussir et je pense que c'est excessivement important de valoriser les réussites lorsqu'elles se présentent à eux puisque c'est un vecteur de renforcement positif pour eux.

Dynamiser et développer les contrats en articles 60 et 61 – on en a déjà parlé tout à l'heure – notamment en visant le développement des partenariats avec le privé. Plusieurs pistes sont en train de s'ébaucher pour intensifier ce volet que l'on appelle "les personnes sous contrat article 61".

Développer des structures d'insertion professionnelle existantes et envisager le développement de nouvelles, notamment dans une réflexion qui est en train de se mener mais qui financièrement ne semble quand même pas évidente à mettre au point dans la réflexion sur une buanderie centralisée pour notamment nos maisons de repos.

Avoir une attraction toute particulière sur le public des jeunes, notamment les jeunes des quartiers précarisés, en développant des collaborations avec les Maisons et les Comités de quartier. Cela fait partie d'une manière de les accrocher dans l'insertion professionnelle.

Quatrième axe: on a déjà ébauché les choses tout à l'heure en parlant des aînés. On a parlé

des jeunes avec l'expression de Madame Chenoy et l'intergénérationnel. Forcément, avec le public des aînés, on a déjà eu à plusieurs reprises ce soir l'occasion de montrer à quel point il est présent dans notre dynamique de ville et leur présence ne fera que s'accroître au fur et à mesure des années. Donc il est important d'y associer ce qui a déjà été évoqué par le CCCA: une lutte contre l'isolement des aînés est un enjeu excessivement important et pour lequel nous devons travailler dans des projets innovants, portés tant par la Ville que par le CPAS.

Se spécialiser dans les actions en faveur du soutien à domicile: on sort d'une journée de réflexion sur le soutien à domicile où l'on se rend compte à quel point les enjeux liés au logement, sans rentrer dans la dynamique des maisons de repos, sont excessivement importants.

Faire de Namur une ville amie des aînés: nous en avons parlé tout à l'heure et nous avons eu l'occasion de nous exprimer à ce sujet-là.

Favoriser la création de places et de structures adaptées pour les aînés, on peut citer les résidences-services, une réflexion sur les maisons de convalescence ou l'évolution des maisons de repos fait partie des axes pour répondre à cette problématique.

La Ville, je pense que cela a été exprimé par les aînés, soutient le CCCA et vise à développer son autonomie, notamment dans sa gestion.

Au niveau des jeunes, le CPAS veut favoriser l'insertion socio-professionnelle du public jeune en particulier, qui représente plus de 35% de ses bénéficiaires puisque plus de 35% des bénéficiaires du CPAS ont moins de 25 ans et soutenir concrètement les étudiants et étudiantes qui bénéficient du CPAS, notamment en mettant à disposition – c'est un projet qui verra le jour, je l'espère, encore cette année scolaire-ci – des salles pour leur permettre de réaliser leur blocus de manière la plus sereine possible. On sait à quel point, lorsque l'on voit passer les dossiers chaque semaine, ils ont des difficultés à pouvoir se concentrer sur leur objectif premier, c'est-à-dire réussir leurs études, lorsqu'ils sont dans une chambre partagée avec trois ou quatre autres frères et sœurs. C'est donc un enjeu de leur permettre de pouvoir mener à bien leur projet d'étude.

Forcément, on parle des aînés et des jeunes, l'intergénérationnel fait partie des enjeux. En travaillant sur des activités intergénérationnelles et notamment au sein de nos maisons de repos mais aussi en réfléchissant – et c'est déjà le cas dans plusieurs endroits – à implanter des co-accueils au sein des maisons de repos.

Le cinquième axe relatif à la santé et à la santé mentale et aux assuétudes qui sont essentiellement portées au niveau de la Ville avec un dispositif pour les sans-abris et les personnes isolées qui sortent de l'hôpital. On se rend compte qu'il y a une rupture d'accompagnement entre le moment où ils sortent de l'institution de soins et le moment où ils doivent regagner, soit leur domicile, soit le lieu dans lequel ils sont destinés à aller (que ce soit en transition ou de manière définitive).

Développer les réseaux et la concertation entre les acteurs sociaux notamment de la santé mentale et de la santé ou du social. On a parlé tout à l'heure des suites du colloque qui a été organisé le 11 octobre dernier.

Soutenir les structures namuroises actives dans le travail relatif aux assuétudes. Vous savez que l'on a un territoire riche par rapport à cela. Cela fait donc très clairement partie des axes forts de la politique sociale.

Continuer à sensibiliser les jeunes en ce qui concerne l'usage des drogues.

Sixième et avant-dernier axe, relatif à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations en visant les personnes étrangères ou d'origines étrangères. Tout d'abord un partenariat Ville-CPAS pour concrétiser les engagements que nous avons pris dans le cadre de la motion "Ville hospitalière". Il reste encore pas mal d'éléments à faire et nous travaillons avec le CAI pour essayer de faire avancer les choses. Mais c'est un travail qui nécessite un suivi assidu maintenant de la part notamment de nos services.

Nous sommes en train de travailler avec Unia en ce qui concerne une thématique de discrimination à l'accès au logement, sur base d'un projet pilote qui a été mené à Gand et que

nous souhaitons étendre sur le territoire communal namurois, qui porte ses fruits mais qui montre à quel point les discriminations au logement font bel et bien partie de notre réalité.

Créer un kit d'accueil pour les personnes d'origines étrangères arrivant sur Namur. On sait que nous avons le bonheur d'avoir un territoire communal qui est propice à l'accueil de personnes d'origines étrangères et donc l'accueil spécifique pourrait être traduit au travers d'un kit d'accueil.

Mener un travail d'écoute et de prise en considération des difficultés des populations d'origine étrangère, par rapport aux personnes d'origine d'Afrique sud-saharienne aux suites et à la cohérence par rapport à l'interpellation que nous avons eue, notamment avec la visite de la délégation de l'ONU, qui nous a fait part de toute une série de problématiques liées à cette population-là mais à d'autres populations d'origine étrangère.

En termes de genre, il est très important de continuer à développer et surtout de pérenniser un projet qui a été initié par Stéphanie Scailquin sur le Family Justice Center, qui est un projet très porteur, soutenu par le monde de la Justice mais qui, au stade actuel, nécessite de pouvoir être pérennisé. Nous avons bon espoir de pouvoir avoir été entendus à travers différents projets que nous avons rentrés en termes de subventionnement.

Poursuivre le Plan Mix'cité. Je pense que cela fera plaisir à certaines d'entre vous de pouvoir continuer cette initiative qui a été lancée à travers la dynamique de ma prédécesseuse dans la matière relative à la Cohésion sociale. Notamment en mettant en place et en poursuivant la politique transversale, tant au niveau de la Ville que du CPAS dans cette matière.

Collaborer avec la Maison Arc-en-Ciel sur tout ce qui est enjeux liés au public LGBTQI (Lesbienne-Gay-Bi-Trans-Queer-Intersexe) et instaurer – c'est déjà le cas – dans tous les textes et les écrits officiels, l'écriture inclusive. Je sais que les services s'y attèlent au quotidien même si ce n'est pas facile tous les jours.

En termes de handicap, il est important de poursuivre le travail d'orientation et d'appui des personnes en situation de handicap physique et mental. C'est ce qui est fait notamment à travers Handicontact ou Proxidem, tant du côté de la Ville que du CPAS.

Développer des stratégies et attentions systématiques et transversales aux besoins des personnes en situation de handicap dans l'ensemble de nos politiques. Je pense que l'on a ébauché un certain nombre d'éléments pertinents et intéressants dans la réflexion sur l'approche au niveau des Fêtes de Wallonie mais la demande est bien plus large que simplement cet événement festif.

Soutenir une dynamique portée par les associations de sourds et malentendants à Namur. Nous avons eu la chance de rencontrer ces associations qui montrent à quel point Namur est attractive pour ce public de sourds et malentendants, notamment par l'installation d'une école qui donne une place toute particulière à ce public-là, dont le directeur est malheureusement parti. L'expression a été très clairement exprimée par rapport à ces associations que l'existence d'une telle école vise et attire un public spécifique qui, n'ayant pas d'autres possibilités de s'implanter, viennent s'implanter à Namur justement pour que leurs enfants puissent accéder à ce type d'enseignement spécifique.

Le dernier, qui n'est pas le moindre: comment arriver à mener tout cela sans avoir les moyens d'y associer? Nous avons eu le plaisir, la semaine dernière, d'entendre à quel point la Ville soutenait les besoins qui étaient exprimés par le CPAS pour pouvoir remplir entièrement ses missions et donc le financement a été apporté en MB2 et le sera pour les années et les exercices suivants.

Soutenir et continuer ce que nous avons entamé à travers ce Conseil: le travail en réseau. Notamment soutenir la plateforme namuroise du social qui développe des dynamiques excessivement importantes. On a parlé tout à l'heure des taxis sociaux mais il y a bien d'autres choses qui se font au niveau de la plateforme namuroise du social.

Encourager et développer la collaboration et les synergies entre la Ville et le CPAS et notamment avec d'autres opérateurs, tel que le RSUN.

Voilà en quelques lignes et quelques slides une lecture de ces différents outils transversaux qui

ont été votés précédemment ou qui le seront prochainement concernant la politique sociale à Namur.

Je vous remercie.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur Martin.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Avant de céder la parole à ma collègue, je voulais quand même demander si c'était une blague ou pas?

Vous avez fait une Commission sans aucune présentation, vous nous balancez des slides à 23h30 avec une politique sociale, qui est la plus importante, alors que sous l'aire de Monsieur Defeyt et Madame Scailquin, nous avons un document d'une trentaine de pages que l'on avait pu digérer.

Je pense que franchement, soit c'est une blague, soit il y a un souci.

Comment débattre sereinement avec un minimum d'informations, sur une politique aussi importante que celle-là. J'ai du mal.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Madame Ben Brahim, je vous en prie.

Mme M. Ben Brahim, Conseillère de l'Action sociale PS:

J'avais préparé une intervention, comme vous connaissez mes habitudes mais vu mon grand âge, l'heure avancée, on approche d'Halloween et je crois qu'à minuit, je vais me changer en citrouille. Donc je pense que je vais abrégé.

Je voudrais rappeler que, comme le disait Fabian Martin tout à l'heure, on revient de loin. Mais on retombe dans les travers et on n'a plus le temps vraiment de débattre sur la Déclaration de Politique Sociale (DPS) qui est quand même le nerf de la guerre pour ce Conseil conjoint.

Notre groupe est très constructif, vous le savez, on s'élève comme le demandait notre Bourgmestre tout à l'heure mais il n'en reste pas moins vrai que nous restons vigilants. Il nous reste quelques inquiétudes sérieuses notamment l'aspect financier, vous vous en doutez. J'entends déjà Monsieur le Bourgmestre qui va dire: "Mais enfin, Madame Malika, elle n'est jamais contente".

Certes la dotation a été revue à la hausse, on vous en remercie mais elle permet juste de combler cette année le déficit et elle permettra juste aussi de maintenir la situation en l'état les années suivantes. Nous n'avons plus de fond de réserve à présent, vous le savez.

Le plan stratégique, dont j'aurais peut-être voulu parler aussi mais on en parlera jeudi en Conseil CPAS, c'est dommage mais on aurait pu échanger ce soir aussi. Il aurait pu être plus ambitieux. Il a été rédigé de manière prudente avec l'optique de travailler à coûts constants, sans développement complémentaire et en partant de la situation aujourd'hui.

En conséquence, difficile d'éloigner la crainte de ne pouvoir faire face à l'augmentation du nombre de personnes bénéficiaires du revenu d'insertion pour les 5 prochaines années. Il suffit de s'en référer à la déclaration récente du Directeur général de la Fédération des CPAS – vous l'avez sans doute tous lue – sur les faillites virtuelles des centres pour que l'on comprenne que cela ne va pas s'améliorer d'un coup de baguette magique dans les années à venir, même si l'on sent une légère dégression.

A Namur, les finances du CPAS sont gérées d'une manière extrêmement pointue, rigoureuse pour rester au maximum dans les cordes comme on dit. Dans ces conditions, il nous paraît évidemment compliqué de développer une action sociale qui nécessite pourtant d'être ajustée pour pouvoir répondre aux nouvelles réalités sociales, à la photographie sans cesse en mouvement des demandes diversifiées, à l'accueil de nouvelles catégories de bénéficiaires telles celles que l'on dit – et vous en avez parlé tout à l'heure – des travailleurs pauvres qui malgré un emploi, souvent précaire, n'ont pas assez pour joindre les deux bouts, les indépendants en faillite aussi, leur nombre augmente aussi, etc., etc.

Nous devons aussi être attentifs à anticiper le vieillissement de notre population en termes de services, d'accueil, de maintien à domicile.

Nous avons, vous l'avez dit, l'ambition de réussir aussi à assoir et amplifier le Housing First qui, au premier janvier, passera du RSUN (qui a été une couveuse dynamique pour ce projet) au CPAS. Je persiste à dire et le Président Noël est d'accord avec moi, que c'est un enjeu de première importance pour lutter contre le sans-abrisme dans notre ville, ce que l'on dit, ce que l'on répète mais les actions c'est encore mieux.

Tout ce qui a un impact considérable sur notre budget.

Face à tous ces signaux importants, le CPAS doit rester et tendre à être encore plus créatif et imaginatif à l'égard de tous nos publics. Au-delà de cette dimension sociale, nous devons garder la volonté de prévenir voire de rompre l'isolement de toute une partie de la population. L'isolement étant un fléau qui ne peut qu'accentuer les phénomènes – et je ne vous apprend rien – d'exclusion et de précarité.

Pour cela, nos moyens financiers doivent nous donner de la latitude pour espérer aller au-delà de nos missions de base. Ce qui nous est permis pour l'instant, c'est de travailler à flux tendus. Je rappelle, cela n'a pas changé, 100 dossiers par assistante sociale alors qu'il en faudrait une soixantaine pour un travail d'accompagnement plus serein, dirons-nous.

Ajouter à cela la perte du subside PIIS, la diminution de certains subsides fédéraux. On peut retrouver un peu d'espoir en lisant la nouvelle DPR (Déclaration de Politique Régionale) mais qui dit espoir, dit attente donc que faire pour compenser? Fermer des services et se concentrer sur notre corps business? Freiner sur les articles 60 qui génèrent des coûts importants mais qui s'inscrivent totalement dans nos missions et aussi dans notre volonté, depuis deux ans, de remettre plus vite encore des personnes à l'emploi? Les articles 60, on voudrait au contraire en accentuer le nombre.

En parlant des articles 60 – je vais être un petit peu désagréable – la charge annuelle pour le CPAS de ces articles 60 mis à disposition de la Ville, en 2018, était de 204.000 € et elle est déjà, à cette heure de 2019, à près de 223.000 €. Cela relativise la dotation en hausse.

Devra-t-on diminuer la masse salariale et mettre à mal nos agents dont la charge de travail est déjà hyper lourde et devoir faire face à des burn-outs en série qui coûteront encore plus cher et surtout impacteront le bien-être au travail que l'on sait cher à chacun d'entre nous?

Devrons-nous renoncer à des projets importants, comme la cuisine centralisée pour nos maisons de repos, la buanderie centralisée? On sait que cela a déjà du plomb dans l'aile.

Comment développer ou faire naître toutes les mesures d'insertion et autres évoquées dans vos 7 axes, sans réel nouveau levier financier?

Voilà. Profitons donc des compétences élargies du Président Noël pour repenser vraiment nos actions sociales Ville-CPAS.

On sait que l'on fait parfois la même chose aux deux endroits. Comme en 2011 et les années qui ont suivies, on le disait, on le redisait: le social, c'est clairement l'affaire du CPAS. En termes de synergies, on a encore beaucoup de travail à faire. On sent qu'il y a encore des divergences et qu'il faudra encore y travailler.

Je voudrais aussi que l'on aille plus loin et plus rapidement pour nous entretenir des synergies en laboratoire actuellement dans les éprouvettes du Président, qui concernent le logement, les aînés, l'énergie et qui sont évoquées régulièrement. Nous attendons avec impatience la présentation à venir de ces plans, à une heure plus raisonnable.

J'ai déjà été suffisamment longue mais vous aurez compris que la manière de travailler au CPAS, en Bureau et en Conseil, est largement différente de celle de la Ville. En Bureau permanent (BP), nous sommes les trois chefs de groupe, sans clivage politique, tenus au courant de la genèse de beaucoup de projets, que nous pouvons suivre dès leur annonce, pendant leur élaboration. Nous avons, depuis cette année, des réunions conjointes entre le Codir et BP. J'y participe aussi. Tout cela mûri, enrichi et motive nos actions et engagements au côté d'un personnel – et on ne l'a pas encore dit aujourd'hui – pour lequel notre groupe réitère à

la fois son admiration pour leur implication et ses sincères remerciements. On ne peut que reconnaître que leurs qualités professionnelles intenses et humaines. Cela force le respect et j'associe évidemment les travailleurs sociaux de la Ville à ces remerciements.

Je terminerai enfin en remerciant également tout le tissu associatif local, singulièrement le RSUN dans lequel j'ai eu le plaisir de m'immiscer profondément, de m'intégrer, de m'insérer, de connaître les réalités du terrain. Ces associations, avec l'aide de la Ville et du CPAS et/ou en collaboration avec lui contribuent à faire de notre ville une commune hospitalière, intégrante, inclusive, humaine.

Cela mériterait vraiment que l'on puisse discuter de manière plus sereine, plus calme de tout ce que vous proposez.

J'ai dit.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Ben Brahim.

Monsieur Dupuis.

M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal DÉFI:

Merci Madame Ben Brahim. Merci à tous, merci à tous les intervenants.

Je voudrais peut-être prendre le point de vue un peu optimiste de la bouteille à moitié pleine, plutôt que la bouteille à moitié vide, ici, en saluant d'abord le travail du Président, Monsieur Noël, pour avoir endossé cette double casquette, pour la première fois lors d'une législature. Je pense que c'est un travail de titan qu'il fait. Si ces remerciements et si ces félicitations viennent de l'opposition, cela fera peut-être plus d'effet que si cela vient de la majorité mais je crois qu'il faut le souligner. Je crois que l'on est tous conscients, ici autour de la table, du travail qui a été effectué par le Président et par ses services.

Maintenant, il faut savoir une chose: on a voté la dotation du CPAS au dernier Conseil et je crois qu'on l'a votée à l'unanimité. Il faut que cela reste comme cela. Il faut que, pour le CPAS, tous les partis autour de la table votent à l'unanimité à chaque fois que c'est nécessaire, l'augmentation de la dotation pour le CPAS.

Vous l'avez dit, Madame Ben Brahim et c'est cela qui est assez exceptionnel dans votre mode de fonctionnement, c'est que majorité-opposition au CPAS, cela n'existe presque pas. Je veux dire que l'on est tellement au-dessus des clivages politiques que cela fait un tout et c'est une discussion qui est unanime. Cela, il faut le souligner aussi.

Maintenant, je vous rejoins sur une chose importante: c'est les discussions que l'on a ici autour de la table et l'heure tardive à laquelle on est arrivé. Nous partageons tout à fait votre point de vue là-dessus. La qualité des sujets abordés, la qualité des intervenants, la qualité des services concernés méritent plus qu'une discussion en fin de soirée comme ici.

Nous demandons, chez DÉFI, deux choses. D'abord, à tout le moins une deuxième réunion conjointe annuelle Ville-CPAS, pour pouvoir discuter correctement des sujets et comme ces sujets le méritent. L'aide sociale c'est terriblement important au niveau de la Ville. Et aussi éviter, autant que faire se peut des réunions de Conseil, qu'elles soient conjointes ou pas avec le CPAS, qui dépassent minuit. C'est impossible d'avoir un état de veille et d'éveil correct après 6 heures de réunion et de travail. Je pense que c'est important.

C'est une suggestion que l'on fait, c'est une proposition que l'on fait de pouvoir essayer de dédoubler cette réunion du Conseil Ville-CPAS. C'est déjà bien qu'il en existe une mais je pense que s'il y en avait une deuxième, cela ne serait peut-être pas plus mal pour que l'on puisse répartir, sur ces deux réunions, les sujets abordés tellement ils sont importants. Donc je vous rejoins là-dessus aussi.

Ce sont des réflexions positives et optimistes, je l'espère.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Dupuis.

D'autres encore souhaitent-ils intervenir avant que des réponses ne soient apportées à vos

préoccupations?

Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:

Je me joins évidemment à l'expression de mes deux collègues du groupe pour exprimer combien il est décevant d'aborder ce point, qui est le point fondamental, en toute fin de séance.

On comprend qu'il y a eu d'autres intervenants, des intervenants extérieurs mais avouez quand même que notre Conseil ressemble plus à un colloque qu'à autre chose. Le débat n'y était pas vraiment. Ce n'est pas comme cela que, généralement on envisage un Conseil. Surtout quand l'idée est justement de parler des synergies, des liens à créer entre le CPAS et la Ville et éventuellement d'autres acteurs, notamment tout le débat à propos du logement.

Ici, on a assisté finalement à une présentation de chacune des structures mais le débat n'a pas véritablement porté sur ce que l'on fait ensemble. Quel objectif a-t-on? Quel objectif souhaite-t-on avoir? Comment le mettre en œuvre? Quels moyens utilise-t-on?

Je n'ai rien dit mais je vous exprime quand même ma déception face à ce que nous venons de vivre ce soir.

Il y a bientôt 6 heures que nous sommes autour de la table et malheureusement pas énormément d'occasion de véritablement débattre de tout cela et d'avoir un peu de débat de fond. On a eu beaucoup de présentations. Certes, c'est intéressant mais la forme d'un Conseil communal, c'est tout autre chose. Je pense qu'il faudra réfléchir à la manière dont on a vécu ce Conseil, qui pourtant est intéressant. Je rejoins Monsieur Dupuis qui disait que chacun a pu amener sa pierre à l'édifice, a pu venir nous informer mais est-ce véritablement le lieu, au Conseil communal, pour nous informer? Est-ce que l'on ne doit pas, ici, débattre? Cela, c'est la première réflexion que je lance.

La deuxième demande, c'est de savoir si nous aurons à disposition les documents que nous n'avons pas eu l'occasion de pouvoir en bénéficier préalablement. Est-ce que nous pouvons à tout le moins les digérer ensuite? Quitte à revenir sur des interventions lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

Je vous remercie.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci aussi Madame Tillieux.

Monsieur Warmoes.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Je ne comptais pas intervenir, justement vu l'heure tardive, et personnellement – et d'autres sans doute aussi – j'ai été en réunion toute la journée non-stop.

Je rejoins les deux derniers orateurs.

D'une part, j'ai trouvé tout cela très intéressant donc je pense que les présentations que l'on a eues avaient leur place aussi, c'est juste que c'est trop. Là, on n'est pas frais pour débattre.

D'autre part, pour débattre, c'est bien d'avoir les documents à l'avance.

Je n'ai pas du tout l'impression d'avoir perdu mon temps aujourd'hui, j'ai beaucoup appris mais effectivement, l'heure n'est plus à avoir un débat et cela aurait été bien d'avoir pu l'avoir sur base d'un document.

Je voulais juste dire cela et je vais m'en tenir à cela.

J'espère que l'on aura les présentations PowerPoint, cela va de soi.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci beaucoup.

Je passe la parole à Monsieur Prévot.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Madame la Présidente.

Je n'avais pas prévu d'intervenir à la base. Monsieur Noël est suffisamment grand pour pouvoir répondre tout seul à chacun des éléments qui ont été évoqués.

Madame Ben Brahim,

Vous avez terminé votre plaidoyer en plaidant pour un débat qui se fasse dans le calme. Sauf à me tromper ou ne pas avoir assisté à la même séance que vous ce soir, tout s'est fait dans le calme. La seule intervention qui n'était pas calme, ce fût la vôtre. En l'occurrence, on ne peut pas plaider l'inverse de ce que l'on a incarné.

Sur le reste des interventions, je passerai sous silence la forme de celle de Monsieur Martin, sur le fond en tout cas, j'ai philosophiquement un problème. Vous êtes plusieurs à être intervenus comme si le débat de la politique sociale allait démarrer maintenant. Excusez-moi, il a démarré dès 18h15. Les questions liées à la politique de santé, les questions liées à la politique de logement, les questions qui figuraient en point 1 sur les synergies Ville-CPAS, elles concernent tout autant les Conseillers de l'Action sociale que les Conseillers communaux. Donc tout ce débat que l'on vient d'avoir pendant des heures, excusez-moi de le rappeler, il concernait pleinement aussi la politique sociale. Il n'y a pas besoin d'avoir un PowerPoint avec la note présentée expressis verbis par le Président du CPAS pour considérer que s'entame le débat sur la politique sociale, en regrettant qu'il ne démarre qu'à minuit. Toutes ces questions sont partie intégrante de la politique sociale de la Ville.

Madame Tillieux,

Vous avez redit "C'est dommage, on n'a pas eu de débat. Il faut débattre des synergies, c'est cela l'essentiel". Dois-je rappeler que le point 1 de notre ordre du jour, qui a été traité en premier lieu, s'intitule "Synergies entre Ville et CPAS"?

Alors, vous êtes arrivée en retard, vous n'étiez pas présente à ce moment, je ne vous en fais pas le grief.

Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:

Non, ce n'est pas la raison. Ce sont les synergies entre tous les acteurs que nous avons vus défiler ici. Il n'y a pas ce débat.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Mais Madame, excusez-moi, les synergies entre la Ville et le CPAS, pour lesquelles nombreux ont été ceux qui ont formulé le souhait de pouvoir en débattre davantage, il n'avait pas besoin d'attendre l'exposé de Monsieur Noël pour pouvoir être développé.

On a été nous-mêmes surpris, de ce côté-ci du Conseil, de voir que le point 1, a priori l'un des plus essentiels à l'aune d'une législature qui, pour la première fois confie à la même personne la présidence du CPAS et l'Echevinat de la Cohésion sociale, de l'Egalité des Chances et du Logement, celui précisément qui devait permettre de savoir quel est réellement la plus-value de cela en matière de synergies, ce point-là, je pense qu'il n'a même pas mis 10 minutes à être traité. On s'est regardé, en s'en étonnant.

D'autant que – oserais-je dire "pour une fois" – le document qui accompagnait les synergies ne se résumait pas à deux ou trois feuilles A4, comme cela avait peut-être été le cas par le passé – et j'en prends ma part pour le cas préalable – on avait quelque chose de plus documenté, sur lequel personne n'a réagi. Il y a eu une intervention. C'est dommage.

Mais Madame, excusez-moi, les synergies entre la Ville et le CPAS, pour lesquelles nombreux ont été ceux...

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Intervention hors micro.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Monsieur Martin, vous êtes le seul à être intervenu, que je sache. Donc je le dis bien, il y a eu une intervention.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Je suis intervenu aussi, Monsieur Prévot. Brièvement mais je suis intervenu.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Excusez-moi, Monsieur Warmoes, cela m'avait échappé.

On n'a pas eu un débat très approfondi sur le sujet. Donc dire qu'il est regrettable que le débat sur la politique sociale commence à minuit, c'est faux. Le débat a commencé depuis 18h15.

Ensuite, je rappelle qu'il n'y a pas d'obligation de devoir procurer une note de politique sociale. C'est une habitude que nous avons prise à l'époque, Philippe Defeyt et moi-même, qui s'est poursuivie avec Stéphanie Scailquin et puis ensuite avec Philippe Noël. L'enjeu n'est pas de discuter d'une note, c'est de discuter d'une politique.

En l'occurrence, le Président du CPAS a exposé les axes de la politique sur lesquels il souhaitait mener l'action, sur lesquels on a tout le loisir de pouvoir discuter.

Je m'étonne de l'attitude visant à laisser sous-entendre que c'est seulement à minuit que l'on démarre un débat et sur les synergies et sur la politique sociale dans son ensemble alors que tous les chapitres antérieurement traités, des aînés, au logement, à la santé se sont aussi des dimensions essentielles de la politique sociale à mener.

Mme M. Ben Brahim, Conseillère de l'Action sociale PS:

Monsieur le Bourgmestre,

On n'a pas dit le contraire que je sache. J'aurais peut-être dû lire l'entièreté mais alors on est encore là tardivement. Je voudrais simplement rappeler, c'est utile, que déjà en 2011 – je suis la doyenne ici des Conseillères du CPAS – notre groupe socialiste affirmait que le social était l'affaire du CPAS, qu'il fallait un décideur unique pour ces deux instances.

Je disais aussi que, pour cette législature, enfin nous avons été entendus. Comme le disant Fabian Martin, je vous disais aussi que nous avons fait du chemin et que l'on avait enfin l'impression d'avoir vraiment gravi quelques pentes avec un Président du CPAS ayant en charge la Cohésion sociale et le Logement notamment.

C'est vrai que l'on en a déjà discuté en Commission, des synergies etc. Ce qui est bien dans ce Conseil conjoint, c'est que l'on puisse échanger entre nous de ce que nous, on a déjà travaillé en amont avec le Président et le Bureau permanent, puis avec les différents chefs de service, directeurs, etc.

Ce qui était important, c'était de pouvoir échanger entre nous. Je ne suis pas énervée. Je suis un peu fatiguée mais je ne suis pas fâchée. Je dis simplement que c'est un peu désolant.

Toutes les interventions et tout ce qui a été présenté avant, bien sûr que c'est intéressant, bien sûr que cela s'inscrit dans nos missions et dans ce que l'on fait au CPAS, que les concordances sont évidentes. Cela, personne n'en disconvient.

On revient de loin, c'est vrai. Je me souviens, cela remonte, on se faisait éjecter après une heure de Conseil conjoint ou on nous flanquait les comptes, budgets, etc. ou alors on avait un conférencier qui prenait des plombes et à la fin, on nous disait gentiment "Maintenant, vous pouvez sortir". Vous étiez déjà là, c'était votre prédécesseur, mais effectivement on revient de loin.

Ce n'est pas parce que l'on revient de loin que l'on ne doit pas continuer à avancer, c'est tout.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Madame Barzin et ensuite je repasse la parole à Monsieur Noël en tout cas et peut-être à Monsieur Prévot.

Allez-y, Madame Barzin.

Mme A. Barzin, Echevine:

Je ne voudrais pas que les quelques éléments de contrariété liés à l'horaire ou au fait de ne pas avoir disposé d'assez de documents passe sous silence les côtés très positifs de cette séance.

Certains viennent d'être rappelés, il y a quelques choix qui ont été faits de regrouper la compétence de la Cohésion sociale avec la Présidence du CPAS, les exposés de grande qualité, que l'on a entendus depuis le début de cette séance, etc.

Il est vrai que, depuis le début, on parle de la politique sociale mais en mettant l'accent sur certains thèmes. On a voulu aussi – et le Président Noël a voulu laisser ouverte la discussion sur le logement, le point sera voté lors du Conseil du mois prochain. Il faut retenir aussi cet élément d'ouverture et le côté positif d'avoir – je pense pour la première fois – des exposés des présidents des sociétés de logement public lors d'une séance du Conseil communal, de même que les autres acteurs, que ce soit au niveau des familles nombreuses ou les autres acteurs publics dans le secteur du logement.

Il y avait toute une série d'éléments positifs dans cette séance, je voudrais que l'on puisse aussi les retenir. Je voudrais également profiter de l'occasion pour saluer les membres des services qui sont encore présents à cette heure-ci et remercier tous ceux, qui sont présents ou pas, pour leur travail au quotidien pour aider les personnes qui sont en difficulté, quelle qu'en soit la raison. Merci infiniment pour le travail réalisé, à la fois au CPAS et dans le Département de la Cohésion sociale. C'est un travail extrêmement important et je pense que l'on doit aussi pouvoir le rappeler en cette fin de séance.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Barzin.

Monsieur Noël?

M. P. Noël, Président du CPAS en charge de la Cohésion sociale, du Logement et de l'Egalités des chances:

Oui, merci beaucoup.

J'entends les réflexions concernant ce Conseil conjoint et je remercie Malika Ben Brahim de rappeler qu'il n'y a pas si longtemps, le Conseil conjoint n'était que la première partie d'un Conseil communal.

La réflexion qui était à l'origine de cet ordre du jour, qui est peut-être conséquent, était d'amener des éléments qui nous permettent de travailler, de réfléchir et d'alimenter tout le monde. Tous les éléments qui sont arrivés aujourd'hui en séance, avec les expressions des différents partenaires publics du logement, je trouvais que c'était tout à fait pertinent que tout le monde en soi informé et pas uniquement moi, dans le cadre d'une rédaction d'une DPL.

Je peux imaginer que c'est probablement frustrant parce que cela a pris de la place. Moi, je trouve que c'est plutôt très positif. Cela a permis de découvrir des choses. On est en début de législature. Je pense que c'était le moment opportun de pouvoir le faire. Cela donnera probablement plus de sens à toutes les synergies qui sont escomptées derrière et je partage – tout comme vous l'avez exprimé – cette volonté de vouloir synergiser tous ces acteurs, tous ces opérateurs qui, à part aujourd'hui, ne se rencontrent pas non plus. C'est bel et bien le premier pas d'une démarche vers quelque chose d'autre. Alors que le Conseil ait pris plus de temps qu'on ne l'imaginait, je dois bien reconnaître que l'on avait escompté que chacun des opérateurs s'exprime une dizaine de minutes. Certains ont été jusqu'à s'exprimer, avec les questions, jusqu'à 45 minutes. Je pense que cela a démontré aussi l'intérêt que vous avez porté aux éléments qui étaient apportés. Je crois que GLN, ce n'était jamais venu au sein du Conseil. Les sociétés de logement publics peut-être mais c'était il y a relativement longtemps. Le Fond du Logement, je crois que c'est vraiment une première qu'il vienne. Même eux ont été assez étonnés de la démarche mais ils se disaient vraiment très impliqués. Namur est une ville dans laquelle ils ont vraiment investi et ils continuent à vouloir investir sur le territoire communal.

Est-ce que les choix étaient bons? J'entends les observations. Je pense que, globalement, tout le monde en ressortira positif.

Concernant l'attente d'une note de politique sociale, je l'entends et je comprends. Ce que j'ai exprimé à travers les quelques slides n'apportait rien de neuf si ce n'est, comme je le disais, une lecture transversale de tous les points qui sont déjà passés (à l'exception peut-être du PST du CPAS). Je ne pense pas avoir exprimé quelque chose de nouveau. C'était effectivement le constat: développer des plans était l'engagement que nous devons rencontrer pour cette première année, c'était de poser l'ensemble des plans et ils sont quand même relativement nombreux, avec des implications et une charge de travail qui est colossale.

Outre, tous les services qui ont porté la dynamique sociale et qui continuent à la porter, ce

travail supplémentaire, il a été titanesque. Je ne suis jamais que le porte-parole d'un travail qui a été énorme, de la part des Comités de Direction, de l'ensemble des services, des responsables de service pour s'impliquer dans la rédaction d'un PCS, pour s'impliquer dans la rédaction d'un PST, pour s'impliquer dans la réflexion sur le PSSP.

Je ne voudrais pas que ces dernières expressions – et je sais que l'heure est tardive – passent sous silence l'importance du travail qui a été réalisé pour que les outils soient là, pour nous permettre, dans les prochaines années – c'est bel et bien cela, l'exercice de cette fin de première de législature, c'est d'avoir mené à bien l'écriture, la rédaction, la concertation, la co-construction de tous ces plans – de pouvoir maintenant passer à l'action. Les synergies qui ont été évoquées par Malika Ben Brahim concernant le logement, concernant les aînés, ce sont des choses qui, dès l'instant où le PST du CPAS sera déposé au sein du Conseil, vont de mettre en œuvre.

Effectivement, on est à l'aube de quelque chose. Il y a beaucoup de travail qui a été fait, je pense que le calibrage par rapport à un Conseil conjoint peut encore être fait différemment. Je n'ai pas de souci à essayer de rééquilibrer les choses entre les interventions d'externes et un débat interne. C'était en tout cas la volonté à travers les 5 points qui ont été portés. J'entends que l'expression était peut-être un déséquilibre dans les interventions, par rapport au temps d'expression. Ce n'était pas l'intention de priver le Conseil de l'Action sociale ou le Conseil communal de s'exprimer sur ces points. C'est simplement que dans les faits – je pense que c'était le moment, c'était vraiment un choix conscient, volontaire de le faire sur ce premier Conseil conjoint de la législature – d'amener toute une série d'éléments qui vont nous permettre de débattre et de construire dans les prochains mois et prochaines années.

Sur les autres éléments, je n'ai aucun souci à ce que tous les éléments soient transmis. Pour la grande majorité, on les a eus cet après-midi dans les interventions des uns et des autres, donc tous les slides ont été compilés cet après-midi. Je remercie tous ceux qui ont bien voulu gérer la technique derrière tout cela, parce que c'était quand même un challenge assez conséquent.

Donc bien évidemment, dès demain, vous aurez tous à disposition l'ensemble des documents. Aucun problème pour que le débat continue en Commission. C'est vraiment mon vœu le plus cher, que les matières sociales continuent à être discutées et débattues avec – je le souligne – une présence exceptionnellement importante aujourd'hui. Je vous remercie vraiment tous de vous être mobilisés. On est loin du constat que l'on a eu dans les années précédentes, de se rendre compte qu'il y a une défection partielle, soit du public, soit de certains Conseillers dans le cadre des thématiques sociales. Ici, je trouve remarquable votre présence, votre implication, les questionnements pertinents et les questionnements qui restent à venir par rapport à une thématique où je suis très heureux de voir que l'on peut se dire tous soutenant dans cette approche sociale. Vous verrez qu'au mois de novembre, je viendrai avec des propositions concrètes de travailler tous ensemble, tous groupes confondus dans le cadre notamment de la réflexion autour de la fin du sans-abrisme. Pour pouvoir arriver à mener à bien des politiques qui nécessitent une vision pluri-communale et sur plusieurs législatures, il est indispensable que tout le monde puisse s'en saisir. Malika Ben Brahim hoche la tête parce qu'elle sait très bien que l'on a assisté aux mêmes réunions, hier soir. Porter des solutions structurelles sociales nécessite que cela puisse perdurer dans le temps. La seule manière de pouvoir y arriver, c'est que l'ensemble des partis politiques, qu'ils soient actuellement dans la majorité ou dans des majorités futures, puissent porter ce débat et soutenir cette dynamique. Cela fait partie des propositions avec lesquelles je viendrai concrètement dès le Conseil communal prochain.

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Klein et Madame Ben Brahim.

Madame Klein?

Mme D. Klein, Cheffe de groupe cdH:

Au nom du groupe cdH, on se rend compte que la préparation de ce Conseil a été particulièrement importante et a dû mobiliser beaucoup de services. Je tiens à les remercier.

Mais je trouve que, justement, sur la question des synergies, je ne suis pas très ancienne au

Conseil mais je vois bien que de Conseil conjoint en Conseil conjoint, il y a vraiment un effort des services à travailler ensemble. Je trouvais que l'on voyait vraiment l'aboutissement cette fois-ci.

Effectivement, on a eu beaucoup de documents en Commission, qui nous ont permis de bien préparer ce Conseil et de préparer des questions. Sur le dernier point, sans doute pas mais je ne voudrais pas – parce que j'ai trouvé que cette soirée était très instructive, très intéressante d'avoir un panorama global particulièrement sur le plan du logement qui est un enjeu crucial pour de nombreux Namurois et Namuroises – que cette optique soit au contraire adoptée.

Je me mets parfois à la place du public et je me dis que, finalement, au Conseil communal on entérine beaucoup de choses et finalement on ne sait pas très bien ce que l'on valide parfois. Je me dis que pour le public, cela peut parfois être décevant. Donc je trouvais que c'était peut-être un peu plus pédagogique, mais c'était très intéressant et certainement pas à abandonner.

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Madame Ben Brahim.

Mme M. Ben Brahim, Conseillère de l'Action sociale PS:

Juste pour terminer, je voudrais aussi dire que l'objectif commun à toutes et tous ici – enfin, je l'espère – c'est que ce rapport des synergies et ces plans stratégiques, la DPS soient vraiment des outils de gestion pour un changement efficace, participatif, constructif, évolutif et qui permettront de vérifier au fur et à mesure l'état d'avancement des objectifs fixés et d'établir le bilan des résultats engrangés. C'est tout ce que l'on peut souhaiter pour faire avancer le schmilblick social.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur Martin.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Je reste sur ma volonté de dire que ce qui a été dit et échangé ce soir était naturellement utile. Je pense que j'ai assez participé au débat pour montrer l'intérêt que j'avais sur les questions qui ont été présentées.

J'entends Monsieur Prévot me dire que l'on n'est pas obligé de faire une note de politique sociale. Ok. Dont acte. Sauf que cela n'a pas l'air de bien coller avec la DPC qui dit que, la politique sociale est quelque chose d'important.

Présentez-nous alors votre PST du CPAS puisqu'il va être fait. Donc ne refaites pas un plan mais présentez-nous votre PST pour que l'on puisse en avoir le contenu et pouvoir en débattre.

Si ce n'est pas ici, c'est en Commission, naturellement. Je n'ai aucun souci à le faire.

Ce que vous avez présenté n'est pas inintéressant, ce n'est pas ce que j'ai dit, au contraire mais il y a une série de choses que vous avez présentées qui ne se sont pas retrouvées aujourd'hui dans les débats, à travers les thématiques et les intervenants qui ont pris la parole.

Tout simplement, je pense que si l'on veut aller au fond des choses sur une politique sociale qui est quand même une de votre priorité – ou alors, j'ai tout mal compris – ingurgiter cela à 23h30 avec de nouvelles choses qui dépassaient, vous le savez, le document technique des synergies, qui est imposé, avec un canevas particulier, etc. et qui dépassaient largement ce que vous avez présenté, je pense qu'il aurait soit dû faire suite au document synergies et on aurait dû avoir un minimum d'écrits pour pouvoir suivre et éventuellement switcher, voir ce qu'il y avait de complémentaire, etc. mais la préparation n'y était pas.

Je ne remets pas en cause tout ce qui a été dit et ce qui a été échangé ce soir, ni ce que vous avez proposé, je remets juste en cause ce point "politique sociale" qui arrive là à 23h30, comme un cheveu dans la soupe, sans aucune préparation. J'estime que cela vaut mieux que cela.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur Noël, vous souhaitez reprendre la parole? Plus personne?

Monsieur Warmoes.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Juste acquiescer à ce que Monsieur Noël a dit: pour moi et tout mon groupe qui sommes novices, c'était effectivement intéressant et je pense que c'était un bon choix de donner ces informations que l'on a eues. Et puis je rejoins Fabian Martin: à 23h30, on n'a plus trop envie de débattre. Philippe Noël a parlé des absences: j'ai oublié de le dire en arrivant, c'est que Farah Jacquet et Ode Baivier, ce n'est pas par désintérêt mais toutes les deux travaillent. Vous savez que l'une est infirmière et l'autre est accompagnatrice de train. Dans le cas d'Ode Baivier, elle devait faire le matin et on lui rajoute une soirée en horaire coupé. Je voulais juste les excuser pour qu'il n'y ait pas de malentendus à ce niveau-là et dire que ce n'était pas par désintérêt.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci.

Merci à toutes et à tous. Je crois que tout le monde s'accorde à dire que ce Conseil conjoint est très intéressant, est super intéressant, qu'il faut continuer dans la lignée, qu'il y a encore des choses à améliorer mais on fera mieux la fois prochaine encore.

Merci à toutes et à tous.

5. Présentation du Conseil communal consultatif des Aînés de Namur (présentation par les membres du CCCA)

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Donc je vais demander aux trois intervenants qui sont Madame Lisette Degolla, Monsieur José Evrard et Monsieur Christian Hendrick de venir vous présenter ce Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA) de Namur afin qu'ils puissent vous prouver à quel point ils sont dynamiques.

Monsieur Evrard, vous avez la parole.

M. J. Evrard, Vice-Président du CCCA:

Merci Madame la Présidente.

Merci de donner accès à l'expression du Conseil communal consultatif des Aînés (CCCA) devant cette noble assemblée.

Bonsoir à toutes et à tous.

Comme vous le savez plus que probablement, notre Conseil Consultatif comme tous les 25 autres Conseils Consultatifs de la province de Namur est une résultante concrète des circulaires de nos Ministres Monsieur Courard de 2006 et Monsieur Furlan de 2012, des circulaires relatives au fonctionnement des Conseils Consultatifs Communaux des Aînés.

La tâche qui m'est dévolue ce soir consiste à évoquer devant vous les missions du CCCA. Je dirais même les missions principales, tant il y aurait de choses à dire.

La mission première est de débattre des enjeux communaux afin de fournir à l'autorité communale des recommandations pour développer des politiques qui tiennent compte des besoins des aînés.

A travers leur représentation au CCCA, les aînés peuvent faire partager leur expertise du quotidien et formuler des avis sur des questions d'intérêt communal.

Qui plus est, le CCCA a pour mandat et comme seconde mission de faire connaître, comprendre et prendre en compte les préoccupations, les aspirations et les droits des aînés du grand Namur, en vue d'améliorer leur qualité de vie et ainsi d'assurer une meilleure harmonie sociale.

Une mission supplémentaire, tout aussi importante que celle développée ci-avant, est de veiller à ce que des relations s'établissent entre personnes de générations différentes, de manière à construire entre elles un dialogue permanent, un dialogue intergénérationnel sans oublier la dimension interculturelle.

Une mission de sensibilisation: sensibiliser la population namuroise de tous les secteurs, que ce soit du public, du privé, de l'associatif, aux questions qui ont une incidence sur la vie des aînés.

Après la sensibilisation, une mission de participation en favorisant la prise de conscience des aînés au rôle qui leur revient dans notre belle ville en suscitant, chaque fois que possible, leur participation citoyenne au travers de mécanismes de concertation et de dialogue à instaurer, voire à développer.

Sans oublier la communication. En coordonnant la diffusion large auprès des aînés et du public namurois, en général, des renseignements sur les décisions du CCCA et de la Ville qui les concernent.

Une dernière mission, que j'appellerai une mission d'intégration active dans le dossier VADA, Namur Ville Amie Des Aînés. Un volet où notre ville, par l'intermédiaire de son CCCA, est partenaire à part entière avec d'autres organismes bien sûr, sans oublier la Province de Namur.

Ce qui m'amène tout naturellement à épinglez un dernier chantier qu'il me faut mettre en exergue: la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Un dossier porté à bras le corps par le CCCA au sein de VADA.

Un exemple: hier, c'était le quartier de Germinal qui était scruté, aujourd'hui c'est la commune de Temploux qui est examinée.

Voilà, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, une présentation – je vous l'ai dit – non exhaustive qui me laisse à penser avoir rempli la mission qui m'était impartie.

Je vous remercie.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Evrard.

La parole est maintenant à Madame Degolla.

Mme L. Degolla, Vice-Présidente du CCCA:

Bonsoir.

Nous, les aînés, nous sommes des ambassadeurs choisis sur proposition des associations namuroises, 30 personnes auxquelles se sont joints 10 aînés qui ont fait acte de candidatures comme indépendants.

Nous vous remercions, le Conseil communal en entier, d'avoir compris que les aînés, plus on leur demande, plus ils vous donnent. C'est comme les piles Wonder: si vous ne les utilisez pas, elles s'usent aussi vite. C'est Guy Gilbert qui nous a dit cela.

Qu'avons-nous réalisé d'initiative?

Le Guides des Aînés: il a été distribué en 5.000 exemplaires. Il trône fièrement au côté du bottin téléphonique, il informe fièrement l'utilisateur de tout ce dont l'aîné peut avoir besoin dans son quotidien.

Précisons qu'il est épuisé et que nous vous souhaitons vous demander de le rééditer. On le remettra à jour car il sert à tout qui fréquente un aîné. Donc cela sert aussi bien aux petits-enfants qui veulent rendre service à bonne maman.

On parle beaucoup de fraction numérique. Nous qui sommes d'avant-guerre, c'est un problème. Cette fraction numérique, disons, nous essayons d'y faire face. Nous avons reçu de l'Agence wallonne de télécommunication un petit exemplaire pour nous aider. Mais cela ne suffit pas. Nous avons eu la chance d'être aidés par des élèves d'écoles secondaires. Ces élèves nous ont prêté et leur salle d'informatique et leur patiente attention pour nous guider sur ce clavier numérique, sur le gsm, sur le smartphone. Ne dit-on pas qu'il faut répéter 21 fois d'affilée le même exercice pour le fixer dans notre mémoire? Elle est fort remplie notre mémoire. Avec l'aide de ces ados et leur dévoué professeur, nous sommes heureux de l'expérience vécue.

Pour notre sécurité, de jour comme de nuit, nous avons bénéficié d'une conférence, par l'asbl Garantie. Des conseils de prudence nous ont été prodigués et nous en gardons un outil facile à employer.

(Bruit de sifflet et rires dans l'assemblée)

Ce soir, quand je sortirai d'ici, si je me sens mal à l'aise, j'ai mon sifflet à disposition pour faire

du bruit et j'espère être entendue par l'un ou l'autre qui viendra me secourir.

Non contents de ces infos, nous avons sollicité des séances de self-défense. Des exercices nous ont été offerts à la salle d'entraînement de notre Police locale. Un policier était à notre disposition 4 semaines d'affilée. Souvenez-vous, il faut répéter beaucoup de choses pour que cela rentre, chez les aînés.

Mais il faut dire que nous étions seulement des femmes. Pourquoi? Tout simplement parce que vous, Messieurs, vous avez fait votre service militaire quand vous aviez notre âge. Et donc vous avez été préparés à vous défendre en cas d'agression.

Dans un autre ordre d'idées, nous avons fait appel aussi à de l'aide pour nous protéger dans nos logements. Deux policiers ont passé du temps avec nous et ils nous ont montré tout ce qu'il fallait faire pour nous protéger dans nos logements. Je ne vais pas vous le répéter, sinon, nous serons encore là à minuit.

Nous avons eu aussi l'avantage de faire tout un travail avec Canal C et nous avons réalisé 4 capsules. Pour nous, aînés, se trouver dans un studio, découvrir les compétences d'un producteur TV, mettre la main à la pâte, recommencer et encore recommencer et encore recommencer et cela, pendant 4 matinées. Vous imaginez, ces services réciproques, les présentateurs ont aussi saisi notre travail et en ont fait bénéficier les auditeurs de la chaîne locale. Si vous vous en souvenez, c'est passé à Canal C quelques fois.

Toutes ces activités ont été réalisées au fur et à mesure des suggestions de l'un ou l'autre membre d'une Commission présentées en séance plénière et relayées auprès des services communaux, via l'Echevine ou l'Echevin de la Cohésion sociale.

Soulignons le privilège d'être accompagnés par l'assistance sociale, coordinatrice de nos desiderata.

Nous avons visité le commissariat de Police. Il était nouveau, c'était gai. Pendant une demi-journée, le Chef de Zone nous a initiés aux objectifs et priorités de ces hommes qui doivent assurer, de jour comme de nuit et 365 jours par an, la protection, l'accompagnement de tous, de tous les habitants et de leurs biens. Ils ont pour cela les priorités et les moyens pour atteindre les objectifs avec tous les partenaires fixés par le Plan national de sécurité. A Namur, je sais que les policiers sont pratiquement au nombre de 360 et ils travaillent vraiment pour notre bien-être. Nous sommes fiers d'être entourés par eux.

Une autre visite a été faite à l'Arsenal des pompiers. C'était nouveau aussi là-bas. Le Colonel et plusieurs hommes du feu nous ont dévoilé leur travail. Le service 112 – numéro européen – a fortement attiré notre attention. Un service en appels constants qui demandent une excellente ouïe, un don de patience pour écouter tous les appels, avec la même efficacité pacifiante et précision afin d'envoyer le secours approprié à l'endroit précis.

Nous connaissons tous les véhicules NAGE qui secourent Namur, Andenne, Gembloux et Eghezée. Petit détail: il y a beaucoup d'hommes qui travaillent là-dedans et très peu de femmes, très peu, très peu de femmes. Je ne sais pas s'il y en a 10 pour le tout.

Pensons aux bancs publics si chéris par les aînés qui ont été observés, critiqués, mesurés. Le confort pris en considération, tant par la hauteur d'assise que le bon dossier et accoudoir ont fait l'objet de suggestions. Avec plaisir, les aînés ont découvert que leurs suggestions ont été prises en considération. Merci Madame l'Echevine. Alors, de nouveaux bancs ont été faits et nous avons eu le privilège de les essayer.

Pendant plusieurs années aussi, nous avons sollicité des toilettes publiques. C'est aujourd'hui un vœu partiellement exaucé. Nous sommes conscients que ces implantations sont coûteuses et malheureusement pas toujours respectées. Mais nous continuons à persévérer dans nos demandes avec tout le confort des cabines, spécialement avec des tables à langer. Nous pensons ici à la convivialité que cet endroit peut offrir aussi aux jeunes familles touristes.

Dans un autre secteur, le CCCA a été à l'origine d'après-midis de détente dans les diverses anciennes communes. Ces après-midis dansants autour d'une jatte ou d'une chope ont entraîné pas mal d'aînés à se mettre sur leur 31. Des liens se sont noués de village à village et en ces jours, ces rendez-vous sont toujours réclamés.

La même chose pour les Ciné-seniors: des films sont choisis par une petite équipe et sont projetés dans une salle à l'accès ultra-facile, à un prix défiant toute concurrence. Le tout agrémenté d'un fraternel et convivial goûter. Oui, à l'envie et non à l'ennui particulièrement pour des retraités bénéficiant d'une petite pension.

Un mini-film a été élaboré par des aînés dans le cadre du TEC. Pas moins de 17 personnes de tous âges ont consacré beaucoup d'heures à créer ce film dans le dépôt des TEC à Malonne. Le chauffeur de bus, des jeunes et même des tout-petits enfants ont figuré dans le montage. Merci à eux.

Dans le même cadre de sécurité de la route, on a filmé des abords d'une de nos écoles communales. La Direction, les élèves et même les parents se sont prêtés à nos exercices, le tout gracieusement produit sous la direction d'une asbl subsidiée de la Communauté française.

Vient encore un autre "jouet", si vous voulez: je veux parler de la boîte du frigo. La boîte vert fluo du frigo est née suite à une triste expérience. Dans un coin de Wallonie, des riverains constatent que la pelouse du voisin n'est pas tondue. Ils prennent contact avec la Police et les policiers, en allant sur place, découvrent un jeune pensionné fondé de pouvoirs, sans vie, depuis un bon moment et sa vieille maman, atteinte d'Alzheimer, enfermée dans sa chambre depuis des semaines. Branlebas de combat, seules les deux cartes d'identité donnent une piste pour prévenir qui ils sont. La mort avait fait son œuvre. Vous imaginez: aucune indication. La boîte du frigo eut été bien utile pour dénouer cette triste découverte. Alors si vous voulez nous aider à distribuer gratuitement ces boîtes du frigo auprès de vos aînés namurois, il en reste encore quelques milliers de disponibles et on peut les prendre au comptoir, à l'accueil de la Ville. Si demain, je fais un AVC, en présence de mon aide-ménagère, elle pourra trouver tout ce dont elle a besoin pour prévenir et mon médecin et mes proches. Cela se trouve dans le frigo parce que le frigo, chez vous, comme chez moi, il n'est pas fermé à clé. Donc il est un des accès libre et normal.

Merci pour votre bienveillante attention.

(Applaudissements dans l'assemblée).

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

La parole est maintenant à Monsieur Christian Hendrick qui va vous présenter une enquête qui a été réalisée par le CCCA et vous verrez que les résultats sont très intéressants.

M. C. Hendrick, Membre du CCCA:

Merci Madame la Présidente.

Bonsoir à toutes et à tous.

Un PowerPoint est diffusé en séance.

Difficile d'encore capter l'attention de l'assemblée à cette heure avancée de la soirée mais le sujet dont je vais vous entretenir va certainement car il s'agit, comme vient de le dire Madame la Présidente, de l'enquête que nous avons menée sur le vote des aînés ou plus précisément sur les raisons qui motivent les aînés à aller voter ou à ne pas y aller.

Petite mise en contexte.

Tout d'abord, c'est au cours d'une réflexion menée en séance plénière du CCCA, peu avant les élections communales de 2018, notre attention avait été attirée sur un article paru dans la Libre Belgique qui faisait état d'un accroissement assez important de la non-participation des aînés, à partir de 70 ans.

On pouvait voir également qu'un aîné sur deux, au-delà de 85 ans, ne participait plus au scrutin et que le taux de participation en maisons de retraite était d'environ 10%. C'était une enquête qui était basée sur 7 bureaux de la région de Charleroi et cela nous a vivement interpellés.

Donc on s'est mis en œuvre de réfléchir sur le sujet et d'essayer de comprendre quelles étaient les motivations. Certaines motivations étaient avancées dans cet article, comme la méfiance vis-à-vis du monde politique, un certain ras-le-bol du citoyen par rapport à la vie politique, un certain sentiment d'abandon, pouvait-on lire.

Pour en avoir le cœur net, qu'avons-nous fait?

Nous avons tout d'abord procédé à un test, à la demande de Madame Scailquin qui était à l'époque la Présidente de notre CCCA. Nous avons testé le site de la Ville afin de voir dans quelle mesure ce site était facilement accessible aux aînés. La réponse était négative. Le site est accessible mais il n'est pas intuitif. Pour une personne qui n'est pas familiarisée à l'utilisation de ce genre d'outil, il fallait parfois procéder à de nombreux clics avant d'arriver au bon endroit.

Nous avons donc formulé des recommandations, notamment de placer un bandeau sur le site de la Ville, comme on le fait parfois lorsque l'on procède à l'entretien d'une piscine communale, simplement pour que l'attention soit directement attirée sur le sujet. On avait imaginé un lien hypertexte qui aurait pu renvoyer directement vers la partie concernée, qui était la mise à disposition des documents d'accompagnement et des procurations.

Nous avons également participé à la co-écriture d'un article dans Namur Magazine et nous avons sensibilisé ou tenté de sensibiliser les gens via un point presse, en septembre, qui a été relayé dans le journal Vers l'Avenir.

Troisième élément et on va y arriver, la réalisation d'une enquête. On s'est dit: "On va faire une enquête sur Namur, pour voir ce qu'il se passe dans notre commune". Grâce à la collaboration des services administratifs, nous avons pu diffuser 2.500 questionnaires papier au sein des différentes associations qui sont membres du CCCA.

Nous avons également procédé à l'insertion d'un article dans le Namur Magazine ainsi que dans divers journaux associatifs.

Les 15 associations et les 10 membres à titre individuel membres du CCCA se sont impliqués très fortement et nous avons donc pu mobiliser tout le monde sur le sujet.

Nous avons enfin créé un site qui nous a permis d'héberger les documents en ligne puisque nous avons le choix entre une réponse papier ou une réponse sur un document en ligne.

Les résultats: grâce à tout cela, nous avons pu récolter 1.130 réponses dont 1.105 sont exploitables. La petite explication, c'est que nous avons mis de côté les réponses des moins de 55 ans. Notre focus était bien pour la population des aînés, donc on a mis de côté ces réponses et on les a laissées sans les exploiter.

De ces réponses, 294 ont été encodées en ligne. Le reste, ce sont des documents papier qui sont parvenus à votre serveur, qui les a encodés manuellement.

Le principal canal de retour de ces documents était une urne disposée ici à l'accueil de la Ville.

Tout cela pour dire que nous avons obtenu un taux de réponse extrêmement satisfaisant puisque sur 2.500 questionnaires diffusés, nous avons 1.100 réponses récoltées, ce qui correspond à environ 45 %. C'est un taux de réponse véritablement exceptionnel.

Cela nous est tous arrivé un jour ou l'autre de nous peser sur le pèse-personne à la maison avant de nous rendre à un contrôle médical et de constater que le poids que nous avons mesuré sur notre pèse-personne n'était pas nécessairement le même que celui que l'on pouvait lire sur la balance du médecin ou du pharmacien. Tout cela pour dire que l'enquête, c'est une prise d'échantillons. Nous avons fait des extrapolations qui sont censées représenter la vision de l'ensemble de la population des aînés de Namur. Mais c'est une démarche statistique, cela veut dire que nous avons des réponses qui sont fiables à 95%, avec un intervalle de plus ou moins 1,3%. Cela veut dire qu'il y a une légère marge d'erreur qui est due au fait que nous avons des données sur 1.100 personnes et non pas sur les 26.000 que composent la population aînée de Namur.

Je vais passer très rapidement sur ces slides, simplement pour illustrer le propos. L'enquête, par rapport à la réalité "Nous sommes en ligne", il y a une légère surreprésentation du public féminin mais qui est sans influence sur le résultat global puisque les réponses ne changent pas selon le sexe. On a le même taux de personnes qui ont répondu "oui, j'ai voté", que ce soit féminin ou masculin.

Nous avons également regardé s'il y avait des différences au niveau du type d'habitat, rural ou urbain. Il n'y en a pas non plus. Si l'on observe les différences par groupes d'âge, là également,

il y a une surreprésentation des groupes d'âge en-dessous de 65 ans mais c'est sans influence sur le résultat global puisque c'est ce que l'on voit dans le tout dernier slide en bâtonnets qui se trouve en bas. Si j'ajuste les données, par rapport à la population réelle et que je tiens compte de ma marge d'erreur, les deux choses sont absolument comparables. En d'autres termes, on peut négliger cet aspect pour l'analyse des réponses.

Dernière indication: nous avons regardé quelle pouvait être la répartition des réponses par rapport au type d'habitat, maison individuelle, appartement, maisons de retraite ou résidence seniors. Ici, la comparaison n'est pas évidente à faire parce que, si j'ai les données pour l'enquête, je ne possède pas nécessairement les mêmes données concernant la population globale. Ce qui est quand même rassurant, c'est que pour les deux grands groupes qui ont fourni beaucoup de réponses, à savoir les personnes résidentes en maison individuelle ou en appartement, les chiffres sont tout à fait comparables.

Petite chose intéressante à mentionner: Namur – et là je parle des résultats pour la ville – a voté plus proportionnellement que l'ensemble de la Wallonie. On voit qu'en bleu, c'est le résultat du vote pour la Wallonie et à Namur, avec 91% des répondants qui disent "oui, j'ai voté", nous sommes au-dessus.

Il y a aussi une différence significative de participation entre la zone urbaine et la zone rurale. Dans notre questionnaire, on a séparé les choses. On voit qu'il y a une légère diminution du citoyen lorsqu'il vote en zone urbaine.

J'ai enfin analysé les réponses par type d'habitat pour voir si cela pouvait aussi avoir une influence sur le résultat. Il n'y a pas de différence significative sauf pour les maisons de retraite où l'on voit que le taux de réponses avoisine les 50%. On pourrait dire, à première vue, qu'il y a une corrélation mais il faut toujours se méfier, dans les analyses des évidences. Il faut donc creuser plus loin encore.

Pour creuser plus loin, qu'ai-je fait? J'ai séparé les données par classes d'âge. Alors il y a des choses assez intéressantes à observer. C'est que, par exemple, à mesure que l'on avance en âge, on délaisse la maison individuelle au profit de l'appartement ou de la maison de retraite. On voit très clairement ici que les bâtonnets en rouge et en bleu vont plus vers la droite, où l'on retrouve des classes d'âge supérieures que dans la partie de gauche.

Les problèmes d'incapacité progressive dans les activités quotidiennes, se manifestent justement à partir de cet âge. Selon les données de Statbel, on note en effet que c'est à partir de 74-75 ans que les gens commencent à avoir réellement des problèmes de mobilité et que cela pourrait donc les handicaper.

Plus de la moitié des raisons qui ont été invoquées par les résidents en maisons de retraite, sont liées à des raisons de santé. C'est aussi une observation importante que nous avons pu tirer de l'analyse.

La relation maintenant entre le vote et le niveau d'études. Là aussi, c'est le bâtonnet qui est en jaune sur le slide, on constate que l'on a une différence statistiquement significative des personnes qui ont suivi l'enseignement primaire, qui proportionnellement se rendent moins aux urnes que les autres catégories, les trois autres catégories (le secondaire inférieur, le secondaire supérieur et l'enseignement supérieur) donnent des chiffres qui sont absolument comparables.

Je me suis livré à un exercice de corrélation pour voir s'il existait véritablement une corrélation entre l'âge et la participation au scrutin.

Première chose, on voit tout de suite qu'il y a une différence au niveau global entre le scrutin fédéral et le scrutin communal. On observe, pour le scrutin fédéral, une participation qui est nettement inférieure à celle du scrutin communal où là, on a un taux de participation moyen de 91%.

On observe aussi facilement, sur ce graphique, que la participation aux votes diminue de façon singulière à partir de l'âge de 75 ans et atteint le seuil de 50% dès que l'on est à l'âge de 95 ans.

Donc on pourrait avoir tendance à dire, en regardant ceci, qu'il y a une corrélation entre l'âge et

le vote et donc que quand on devient vieux, on ne va pas voter. Ce n'est pas nécessairement vrai.

On s'est intéressé aux motivations du vote. Ce qui est très rassurant, le message positif par rapport à ceci, c'est que dans leur grande majorité, les gens se sentent étroitement concernés par l'exercice de leur devoir démocratique. On le voit tout de suite: dans 50% des cas, on nous dit "Moi, j'ai voté parce que je trouve que c'est extrêmement important de faire mon devoir démocratique".

Vient en seconde position, le souvenir historique. Les gens se sont battus pour cela mais donc cela mérite que nous restions mobilisés.

Le troisième élément: c'est obligatoire, donc je suis bien obligé d'y aller.

Il faut savoir aussi que, lorsque l'on parle des motivations positives, on parle de plusieurs centaines de votes en faveur de ces critères.

J'en arrive maintenant aux critères du motif d'un empêchement. Pourquoi n'a-t-on pas pu voter? Là, la raison principale citée par les répondants, c'est: "Mon état de santé ne me le permettait pas". On voit que, dans 35% des réponses, c'est "Je ne suis pas allé voter parce que je n'étais pas en capacité de pouvoir le faire".

La deuxième raison: "J'étais absent". Petit point d'attention, lorsque vous voyez tout en bas une très grande barre "Ne me concerne pas", cela ne veut pas dire que les gens disent qu'ils ne sont pas concernés par le vote, cela veut simplement dire qu'ils n'étaient pas concernés par ce type de question. Nous avons séparé les questions en "Je n'ai pas pu voter, j'avais des raisons objectives qui m'empêchaient de le faire" ou "Je n'ai pas voulu voter". C'est un peu différent. Là, j'étais en capacité de le faire mais je ne l'ai pas fait pour d'autres raisons.

Quelles sont-elles ces autres raisons?

On voit, en première position, les gens disent: "Les politiciens accordent plus d'importance à leur intérêt personnel qu'à celui de la société". En deuxième position: "Je suis déçu par le système". En troisième position: "Je n'avais pas envie d'y aller". Encore une fois, le "Ne me concerne pas" c'est par rapport au fait que ce genre de questions n'est pas important.

Ici, je dois faire aussi une petite mise au point: on voit qu'en pourcentage, on a des chiffres élevés parfois mais ce sont des pourcentages des répondants qui ont dit "Je ne vote pas". Donc en termes de nombre, ici, on parle de quelques dizaines. Pour la catégorie la plus importante, de mémoire on parle d'une quarantaine de réponses alors que tout à l'heure, quand je parlais de ceux qui voulaient faire leur devoir démocratique, on parle de 500 personnes. Donc il faut bien voir les choses à travers les ratios.

On s'est également intéressés à la facilité d'accès aux informations. Nous, nous étions conscients au sein du CCCA du fait que l'accès à l'information n'était pas toujours très évidente et certainement quand on est néophyte en matière d'utilisation des moyens modernes.

On a posé la question. Ce qui est assez rassurant, c'est que 50% des répondants nous disent "Je me suis débrouillé tout seul. Je n'ai pas eu besoin d'aide". Finalement, tout va bien dans le meilleur des mondes. En deuxième position "Je me suis débrouillé tout seul". Tout va bien. En troisième position: "J'ai pu trouver les informations dont j'avais besoin dans le Namur Magazine". Nous avons, effectivement, demandé au service Communication de faire un encart dans le Namur Magazine et nous avons aussi annoncé la fameuse enquête dont je vous parle pour le moment. Donc les gens ont peut-être retrouvé une certaine motivation et ont trouvé les renseignements dont ils avaient besoin, dans le magazine de la Ville.

En guise de conclusion, mais ce sont des conclusions toutes provisoires parce que je vous avoue que je suis un peu frustré. J'ai dû ramasser ici, une étude qui est beaucoup plus large en quelques slides parce que j'avais un temps imparti à pouvoir présenter. Une version beaucoup plus large sera tout d'abord présentée au CCCA et sera ensuite mise à disposition. Là, il y aura des choses beaucoup plus fouillées.

Première conclusion: l'âge n'est pas un critère absolu. Absolument pas. On constate au contraire, je viens de le dire, que les aînés sont très attachés à l'exercice démocratique. La

preuve en est, s'il en faut, dans les répondants j'ai 3 centenaires et une trentaine de nonagénaires qui ont répondu "Oui, j'ai participé". Donc l'âge n'est pas un critère absolu.

Les principaux motifs d'absence involontaire sont liés à l'état de santé ou à des absences momentanées ou, dans une moindre mesure, à l'absence de moyen de transport.

Il faut se souvenir que les scrutins étudiés ont eu lieu en octobre 2018 pour les élections communales et en mai 2019 pour le scrutin fédéral. Ne perdons pas de vue que ce sont des périodes propices aux vacances pour les aînés. Donc il ne faut pas s'étonner qu'une part importante des aînés n'ait pas pu participer au scrutin parce qu'ils étaient absents à ce moment-là.

Les aînés peuvent se débrouiller seuls dans la majorité des cas pour trouver les informations dont ils ont besoin mais ce qui nous a quand même censé un point important à mettre en évidence avec vous, c'est que de faciliter l'accès aux procurations et aux documents est certainement nécessaire pour pouvoir augmenter la participation des seniors au scrutin.

Je m'en voudrais de terminer cette présentation sans adresser un merci très chaleureux à Madame Sophie Gaethofs du service de la Cohésion sociale ainsi qu'à Pascale Dupuis du Cabinet de l'Echevin Philippe Noël, qui ont répondu avec célérité à mes multiples sollicitations. Encore une fois un tout grand merci. Ainsi qu'un merci appuyé à nos présidents passé et actuel pour la bienveillance qu'ils ont bien voulu accorder à cette étude.

Je vous remercie de votre bonne attention.

(Applaudissements dans l'assemblée).

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci et bravo. Vous nous avez convaincus que le CCCA était vraiment plein de dynamisme et que cela réalisait vraiment des études intéressantes.

Merci.

Mme L. Degolla, Vice-Présidente du CCCA:

Au CCCA, on bouge. On a cette idée à la une et nous souhaitons les partager pour dynamiser notre quotidien.

De très nombreux nous font dire que grâce à notre participation au CCCA, la solitude n'existe pas, comme le chantait Gilbert Becaud.

La participation aux Commissions est libre. Tout aîné namurois peut y participer. Il suffit de s'y présenter.

"Il faut vieillir sans devenir vieux" disait mon arrière-grand-père. Mais nous avons besoin de jeunes autour de nous pour partager nos besoins, nos rêves, nos échecs, nos attentes, nos grognes parce que le bus part trop vite, parce que les marches deviennent trop hautes, parce que le fils travaille de trop. La solitude et l'isolement social des aînés se vit pour tous mais plutôt que de geindre, d'avalier des pilules, de consulter une fois de plus le médecin, cherchons la convivialité pour soutenir le dynamisme dont nous sommes possesseurs. Cherchons à être heureux, partageons nos petits bonheurs pour préparer notre 5^{ème} âge quand il se présentera, en osant la créativité.

Je ne peux pas terminer cette soirée sans remercier les services de la Ville et chacun en particulier, les assistantes sociales mises à notre disposition et je pense à Sophie mais aussi à Isabelle; aux finances accordées au bon fonctionnement du CCCA et à l'hébergement qui nous est octroyé.

Madame la Présidente des séances,

Monsieur le Bourgmestre,

Les Echevins, les Conseillers et vous tous,

Je vous rappelle que vous êtes invités au 25^{ème} anniversaire du CCCA, que nous fêterons ce vendredi. J'espère que vous avez tous répondu présent à cette invitation parce que vous avez reçu un carton pour répondre.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne fin de soirée.

(Applaudissements dans l'assemblée).

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Excusez-moi encore de vous avoir interrompue, Madame Lisette Degolla.

Y a-t-il des questions? Madame Chenoy.

Mme M. Chenoy, Conseillère communale PS:

Ce n'était pas vraiment une question mais simplement peut-être un petit mot pour appuyer toute l'importance des Conseils Consultatifs et plus singulièrement du CCCA. Je pense que l'on ne mesure pas toujours l'importance de ce type de Conseils. Outre les missions d'information, de sensibilisation ou encore d'évaluation, comme on l'a vu, il permet de confronter la réalité des aînés avec les politiques menées par la Ville. Ce n'est pas toujours simple de se mettre à la place des usagers et notamment des usagers qui sont parfois plus fragilisés.

C'est important de mener des politiques qui tiennent compte de cette part de la population et qui va croissant, comme on l'a vu tout à l'heure, la part de la population qui atteindra les 65 ans et plus ne cesse d'augmenter.

C'est important de prendre des décisions adéquates pour ce genre de personnes.

Vous dire aussi que l'on reste attentif à ce que le CCCA soit largement consulté et entendu par la majorité et d'autre part, qu'il puisse mener à bien les projets qu'il a envie d'initier. On veillera à ce qu'il soit pérennisé. A ce même titre, nous nous battons également – et on en a déjà parlé avec Monsieur Sohier en Commission – pour que son pendant pour la jeunesse soit à nouveau d'actualité à Namur et ainsi créer des ponts entre les aînés et la jeunesse. On vient d'en parler de l'intergénérationnel, pour confronter les besoins de la jeunesse et les besoins des aînés, tout cela pour un meilleur vivre ensemble. Je pense que c'est très important.

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Chenoy.

Madame Dulière et Madame Klein. Je vous en prie.

Mme I. Dulière, Conseillère communale Ecolo:

Merci Madame la Présidente,

Je vais être très courte.

Je voulais vous remercier tout spécialement pour cette enquête. Je pense que la soirée a été très riche en enseignements et en renseignements mais cette enquête m'a tout particulièrement marquée. Moi, qui baigne un peu dedans dans mon boulot auprès des étudiants, je suis admirative par le nombre de réponses que vous avez eues et par un taux de réponses aussi admirables.

Je trouve que ce genre de photo est vraiment très intéressante à la fois pour combattre les idées toutes faites, les battre en brèche et aussi pour pouvoir nous aider à prendre des décisions ou à ajuster des décisions au mieux, par rapport à la réalité, par rapport à ce qui se vit.

Un tout grand merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Madame Klein.

Mme D. Klein, Cheffe de groupe cdH:

Je voulais remercier évidemment la Commission des aînés.

J'avais deux réflexions: cette fameuse boîte jaune ou verte de secours dont on a déjà beaucoup parlé, j'avais déjà dit à l'époque: je trouve l'initiative tout à fait intéressante, je crois que c'est à partir de 65 ans mais je pense qu'il n'y a pas que des aînés qui sont seuls et qui peuvent avoir des problèmes de santé. Je pense notamment surtout aux personnes seules avec de jeunes enfants. Je me dis une femme qui a de jeunes enfants et qui a un malaise, elle a besoin aussi

que l'on vienne vite à son secours et ce ne sont pas les enfants qui pourront renseigner ou donner les informations utiles.

J'imagine bien qu'il n'y a pas des boîtes disponibles pour tous les habitants de Namur mais si, on ne peut pas donner un nombre trop important, au moins le formulaire à remplir s'il était disponible en ligne, sur le site, chaque Namurois et Namuroise aurait l'occasion de l'imprimer, d'acheter une petite boîte jaune ou verte et de la glisser dans son frigo. C'est une proposition avec laquelle je reviens.

En ce qui concerne l'enquête, je trouvais cela aussi fort intéressant. En Commission, on avait aussi parlé de cette initiative dans le cadre des collaborations et synergies entre la Ville et le CPAS d'installer des bureaux de vote au sein des maisons de repos; ce qui avait vraiment accru de façon importante le vote des aînés. Je trouve que c'est une question de respect des aînés et de démocratie. Donc je trouvais que c'était vraiment une synergie à souligner.

Je suis aussi convaincue qu'il n'y a pas de lien – à part le fait d'être malade et d'avoir vraiment des problèmes de mobilité – entre l'âge et le vote mais je me demande dans quelle mesure votre enquête n'a pas réussi non plus à toucher cette catégorie, justement, de personnes qui ne votent pas. Je pense que ce n'est pas toujours un rejet de la politique mais cela peut être vraiment une incapacité liée à une certaine désinsertion. Dans des quartiers plus fragilisés ou des communautés plus fragilisées, je crois qu'elles ne savent pas comment voter. Elles sont parfois très désorientées quand elles vont aux bureaux de vote, de voir ces grands bulletins de vote alors qu'elles n'ont jamais reçu que des tracts électoraux avec des photos. Elles sont parfois étonnées de ne pas avoir de photos, de ne pas pouvoir s'y retrouver.

Je pense que là, il y a tout un travail peut-être à faire aussi pour sensibiliser, pour expliquer de façon très pédagogique et didactique à des personnes qui sont parfois d'origines diverses. Je me disais qu'au CCCA, on pouvait peut-être vérifier cette hypothèse que j'avais, peut-être venir aussi en aide de façon très didactique, avec des tutoriels et du matériel qui se trouvent parfois sur le site du Ministère de l'Intérieur, rien que reproduire les bulletins de vote et les voir quelques jours avant, cela peut aider à sécuriser ces personnes-là.

Merci pour votre attention et surtout merci pour votre travail.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur Noël.

M. P. Noël, Président du CPAS en charge de la Cohésion sociale, du Logement et de l'Egalités des chances:

Je vais prendre la parole aussi pour remercier de tout cœur les trois représentants du CCCA qui se sont portés volontaires pour représenter la voix d'autres, qui sont encore présents pour certains.

J'ai déjà exprimé mon admiration par rapport à la capacité qu'ils ont eu à se mobiliser pour l'enquête des aînés et le taux de réponses qui était exceptionnellement élevé. Arriver à faire une enquête de cet ordre-là et ramener plus de 1.100 réponses, ce n'était pas gagné. On n'était pas certain de notre coup en lançant la dynamique et ils ont relevé cela haut la main.

Je voudrais juste répondre à Dorothée Klein. Je partage ta préoccupation par rapport à l'accompagnement dans le cadre du vote. J'ai eu l'occasion d'être présent dans le bureau de vote qui se trouvait à la résidence-service Entourage à Jambes. Il y avait une personne de l'administration qui était présente pour accompagner les personnes. Elle a passé l'intégralité de sa présence dans les isolements avec les aînés. C'était spécifiquement le public principal qui se présentait dans le bureau de vote. Effectivement, force est de constater que pour pouvoir permettre de manier les bulletins de vote par rapport à des tablettes qui sont peut-être trop élevées ou pas assez élevées, le nombre d'isolations adaptés pour les PMR étaient un enjeu limitatif donc malgré le fait que l'on connaissait le public, on avait deux isolations sur quatre qui étaient accès PMR. C'était insuffisant. C'étaient les seuls qui devaient attendre parce que le temps pour eux de voter est plus long, nécessite beaucoup plus de manipulations, nécessite de l'aide. Je pense qu'il faut fournir beaucoup d'efforts pour pouvoir permettre d'exercer un droit auquel ils tiennent particulièrement.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci. Plus personne ne souhaite s'exprimer? Encore une fois, merci aux intervenants du CCCA.

La séance est levée à 00h20.

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

L. Leprince

M. Prévot

Le Directeur général du CPAS,

Le Président du CPAS en charge de la
Cohésion sociale,

A. Sorée

P. Noël